

Séance de la soirée du 23 mars 2021

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme JULIE FORGET, la commissaire
M. PIERRE RENAUD, le commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue 23 mars 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 23 MARS 2021

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DU MELCC

M. CLAUDE TRUDEL 14

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN 26

M. FRANCIS VERMETTE 30

PRÉSENTATION DU MSSS

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN 35

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. OLIVIER DULUDE 38

M. KAREL MÉNARD 40

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS 62

M. NORMAND BEAUDET 76

M. NICOLAS CHEVALIER 84

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. GAUTIER LANGEVIN 90

Mme NATHALIE DRAPEAU 98

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO 111

Mme AMÉLIE CÔTÉ 134

MOT DE LA FIN 140

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 MARS, 13 h 30

SÉANCE DU 23 MARS 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, mesdames et messieurs. Permettez-moi de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues à cette première partie d'enquête et d'audience publique qui porte sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes.

10
Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et les mesures sanitaires particulières qui s'appliquent, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir nos processus d'information et de consultation en tout respect des consignes émises par la Santé publique. C'est pourquoi nous
15 tenons les séances sur Internet.

Il faut noter qu'il y a un tout léger décalage entre ce qui se déroule en direct ici et ce qui est retransmis sur Internet, ce qui est tout à fait normal.

20 Permettez-moi de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed, et j'ai été désigné pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser ce mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, monsieur Benoit Charette. J'y reviendrai là-dessus dans quelques instants. Je suis accompagné de mes collègues commissaires. À ma gauche, madame
25 Julie Forget, et, à ma droite, monsieur Pierre Renaud.

Pour ceux et celles qui désirent poser des questions pendant la séance publique, je vous invite à vous inscrire dès maintenant au registre disponible sur notre site Web du BAPE, ou encore par téléphone en composant le 1 800 463-4732, poste 6. Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans le message d'accueil. Un membre de l'équipe du BAPE y donnera suite et
30 communiquera avec vous pour confirmer certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention devant la commission.

Compte tenu que deux présentations seront faites ce soir -- une par le ministère de l'Environnement et l'autre par RECYC-QUÉBEC -- un maximum de dix inscriptions au registre

35 seront acceptées. Par ailleurs, pour chaque séance qui touche les regroupements régionaux, la priorité sera donnée aux participants qui désirent poser des questions relatives à la région concernée. Je décrirai un peu plus tard ces regroupements.

40 Pour assurer des échanges ordonnés, les questions soumises, tout comme les réponses, me seront directement adressées et, en fonction du sujet, je les soumettrai aux personnes concernées. Il est possible que mes collègues et moi intervenions également pour poser d'autres questions.

45 Notez que deux questions par intervention sont prévues, et ce, sans préambule, à moins que celui-ci soit absolument nécessaire pour la compréhension de la question. Ceci vise à permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre et la commission pourrait ajuster ces règles selon le nombre d'inscriptions.

50 Les inscriptions au registre se feront séance par séance. Si vous n'avez pas été appelé à intervenir lors d'une séance donnée, vous devrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance suivante, le cas échéant.

55 Je tiens à préciser qu'aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée. Respect et courtoisie sont donc de mise.

60 Quelques mots, maintenant, sur le mandat du BAPE, reçu le 16 décembre dernier. Le ministre de l'Environnement juge nécessaire d'effectuer une réflexion approfondie sur la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois.

65 En vertu du mandat, le BAPE doit dresser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années. De plus, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, le ministre demande au BAPE :

De réaliser une cartographie des parties prenantes intégrant les rôles et les préoccupations des différents intervenants par rapport à la gestion des résidus ultimes.

70 En second, il demande d'analyser les méthodes d'élimination ou de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes innovants, notamment ceux utilisés ailleurs dans le monde et dont le Québec pourrait s'inspirer pour récupérer des sources d'énergie ou des matières, tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

75 En trois, d'évaluer des mesures, solutions ou exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant compte des divers contextes régionaux;

80 Et finalement, quatre, de déterminer les conditions favorables de l'acceptabilité sociale des différentes options analysées, en s'appuyant sur les meilleures pratiques.

Notons qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant la gestion des résidus ultimes et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce dossier.

85 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés, recueillir l'opinion des personnes intéressées et, bien sûr, analyser le dossier. De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le dossier soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

90 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

95 Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

100 En outre, nous nous sommes engagés à respecter le *Code de déontologie des membres du BAPE* et ses valeurs éthiques. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur pleine participation.

105 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Ces règles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre une personne qui tient des propos qui ne respecteraient pas ces règles. En fait, respecter ces règles permet un dialogue serein constructif et constitue également la meilleure façon d'éviter des conflits, ou même, à la rigueur, certaines poursuites.

110 La présente commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du dossier de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

115 Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, je vous invite à consulter le site Web du BAPE ou encore celui du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

120 Le mandat de la commission d'enquête a débuté officiellement le 8 mars et sera d'une durée d'environ 10 mois. Ainsi, le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 22 décembre, soit trois jours exactement avant Noël. Le ministre aura alors 15 jours pour le rendre public.

La commission d'enquête a adopté une stratégie de consultation en cinq volets pour accomplir son mandat :

- 125
1. Audience publique en deux parties, tel que prévu dans les *Règles de procédure du BAPE*;
 2. Une enquête auprès des gestionnaires d'installations d'élimination par le biais d'un questionnaire;
 - 130 3. Des ateliers d'échange et de réflexion sur les enjeux touchant les matières résiduelles;
 4. Une assemblée citoyenne constituée d'un échantillon représentatif de la population québécoise;

135 5. Des consultations additionnelles et spécifiques aux communautés et aux nations autochtones.

Pour l'audience publique comme telle, je reviendrai là-dessus dans quelques instants.

140 Quant à l'enquête par questionnaire auprès des gestionnaires d'installations d'élimination, son objectif est d'obtenir un complément d'information sur l'état des lieux tant des points de vue économique, social et environnemental que de leurs rapports avec leurs voisinages.

145 Pour les ateliers d'échanges avec les organismes et organisations qui ont une connaissance des enjeux de la gestion des matières résiduelles et des résidus ultimes, il s'agit de partager leurs réflexions à partir de la mi-avril -- soit entre les deux parties de l'audience publique -- afin de favoriser la mise à profit des informations. Ces ateliers seront de nature publique par leur diffusion en direct sur le site Web du BAPE, mais ne permettront pas l'intervention du public. Ils feront également l'objet de transcriptions.

150 L'assemblée citoyenne, représentative de la société québécoise, permettra d'obtenir une rétroaction sur des questions, des orientations et des axes de développement qui se dégageront de l'audience publique, des ateliers et de l'enquête, et d'identifier les avantages et les inconvénients.

155 Enfin, les modalités concernant les consultations additionnelles et spécifiques aux nations et aux communautés autochtones, elles seront annoncées très prochainement.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée.

160 Je présenterai la commission et l'équipe qui l'assistera, ainsi que les personnes-ressources invitées. Puis, j'inviterai à tour de rôle les porte-paroles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de RECYC-QUÉBEC à décrire les grandes lignes du rapport sectoriel qu'ils ont rédigé et déposé à la commission d'enquête, pendant environ une
165 vingtaine de minutes chacun.

Une pause d'environ 15 minutes suivra ces présentations et, au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées dans l'ordre d'inscription, pour poser leurs questions.

170

Donc, l'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir.

175

L'objectif de cette première partie est de comprendre et de compléter l'information sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Elle sera structurée de façon à présenter non seulement des informations générales, mais également des informations spécifiques aux contextes régionaux et territoriaux. Ainsi, il y aura trois regroupements, soit :

Le Regroupement 1 : Montréal, Outaouais, Laurentides, Laval, Lanaudière et Montérégie;

180

Le Regroupement 2, qui est subdivisé en deux :

2a : Capitale-Nationale et ses régions contiguës, Mauricie, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Chaudière-Appalaches;

185

2b : Estrie, Centre-du-Québec, Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;

190

Et enfin, le Regroupement 3 : Nord-du-Québec et autres territoires faiblement peuplés ou éloignés desservis par des lieux d'enfouissement en tranchée, en milieu nordique ou encore en territoire isolé.

L'horaire des séances spécifiques à chacun de ces regroupements est disponible sur la page Web consacrée à ce dossier.

195

La première partie de l'audience donne donc la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses des personnes-ressources. Les personnes-ressources proviennent des ministères ou d'organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou encore de la commission.

200

La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au dossier et d'enrichir nos connaissances sur divers aspects, pour permettre aux participants de se forger une opinion éclairée pour la deuxième partie de l'audience publique.

205 Les questions qui seront adressées aux personnes-ressources et qui nécessiteront une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai maximal de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils deviendront accessibles sur le site Web du BAPE.

210 La commission d'enquête accepte de recevoir, à la fin de la première partie, des questions transmises à l'adresse courriel du mandat, jusqu'au 9 avril prochain, sous réserve des conditions suivantes :

215 - La commission juge de la recevabilité des questions;

- La commission se réserve le droit de regrouper, fusionner ou synthétiser les questions similaires;

220 - La commission peut ne pas donner suite à une question si elle est jugée non pertinente, si elle a déjà été posée, ou encore si elle relève en fait de l'opinion ou si elle comporte des propos diffamatoires.

225 Enfin, la commission fait siennes des questions retenues et les transmet aux personnes-ressources, selon le cas, en précisant toujours un délai de réponse de 24 à 48 heures.

Les questions retenues et leur réponse seront évidemment déposées dans les documents de la commission, sur le site Web du BAPE. La commission ne fera pas de suivi auprès des personnes qui lui auront adressé ces questions.

230 La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants ou encore leurs réactions à une réponse donnée par une personne-ressource. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais que nous voulons plutôt l'entendre à la deuxième partie de l'audience publique, qui commencera le 25 mai prochain.

235 C'est à l'occasion de cette deuxième partie que les citoyens pourront exprimer leur position sur le dossier. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire intitulé *Avis d'intention*, disponible sur le site Web du BAPE.

240 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus rapidement possible, à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Mme Rachel Sebareme, votre intention de présenter un mémoire ou encore une opinion verbale. Cela facilitera passablement la planification de la deuxième partie de l'audience publique. Je vous invite donc à le faire savoir à madame Sebareme au plus tard le 3 mai, à 16 h.

245 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et intelligente, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 14 mai, en utilisant le formulaire intitulé *Dépôt de mémoire*, disponible sur le site Web du BAPE.

250 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrons bien sûr, comme commission, échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

255 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position.

Il est important de noter que, dans tous les cas, le mémoire doit être signé.

260 Considérant les mesures sanitaires en vigueur, le BAPE offre de nouveaux moyens de participer, soit de présenter votre mémoire à distance, par visioconférence ou par téléphone. S'il devait avoir des changements rapides et majeurs en termes sanitaires, évidemment, la commission vous tiendra au courant d'autres facilités ou d'autres façons de procéder.

265 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit aux personnes-ressources, pour être en mesure de compléter son examen du dossier et son analyse. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics sur le site Web du BAPE.

270

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé.

275

Mentionnons également que le BAPE a une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à fournir les informations sur les différentes étapes franchies par les commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

280

Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes, bien sûr, et pour que la commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission, comme précisé précédemment.

285

Si une information ou un document demandé par la commission devait être considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être transmise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

290

Nous rendrons, comme commission, ensuite, une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera elle-même rendue publique. Si le document rendu non public est considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant toute la durée de son mandat.

295

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai, avant la diffusion publique du document, pour réagir à la décision de la commission.

300

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice de la commission, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

Je vous souligne que le BAPE s'est donné une *Déclaration des services aux citoyens* et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous invitons fortement à le remplir sur notre site Web.

305

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Dans la salle avec moi, outre mes collègues commissaires que je vous ai présentés tout à l'heure, madame Julie Forget et monsieur Pierre Renaud, il y a la présence des analystes, messieurs Pierre Batellier et Jonathan Perreault ainsi que mesdames Marie-Pier Denis et Karine Jean.

310

J'en profite ici pour préciser aux porte-paroles des ministères et organismes de communiquer avec madame Marie-Pier Denis et monsieur Jonathan Perreault pour obtenir toutes les informations additionnelles relatives aux demandes éventuelles que vous adressera la commission d'enquête.

315

L'équipe est également composée de madame Rachel Sebareme, coordonnatrice; madame Karine Lavoie, conseillère en communication; et madame Cynthia Roussel, agente de secrétariat.

320

Madame Vanessa Lagacé et madame Aurélie Patin assurent le travail de sténotypie à distance, alors que messieurs Michel Filteau, Michel Levasseur et Francis Létourneau, du Centre d'acquisitions gouvernementales, assurent la logistique.

325

Par ailleurs, messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui de même que mesdames Karine Fortier et Marie-Eve Gendron du BAPE, sont chargés de la webdiffusion des séances.

Maintenant, je demanderais aux porte-paroles de se présenter brièvement et de présenter les personnes-ressources qui les accompagnent.

330

Tout d'abord, l'expertise présente sur place : le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

M. CLAUDE TRUDEL :

335

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

340 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Claude Trudel de la Direction des matières résiduelles. Et, de la même Direction des matières résiduelles, m'accompagnent Michel Bourret, Nicolas Tremblay, Jenny Cliche, Annie Choquette et Ernest Rickli.

345 M'accompagnent également, de d'autres directions du Ministère, monsieur Michel Morency du Pôle d'expertise municipale; madame Marie-Pier Beaumont du Bureau d'expertise en contrôle; monsieur Khalid Guerinik de la Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère; monsieur Vincent Chouinard-Thibaudeau de la Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de
350 serre.

Également, plusieurs personnes de la Direction de l'évaluation des projets en milieu terrestre : monsieur François Robert-Nadeau et monsieur Patrice Savoie et madame Marie-Josée Lavoie. C'est tout pour les gens qui m'accompagnent ce soir.

355 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Trudel. — Le ministère de la Santé et des Services sociaux.

360 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui, bonsoir. Marion Schnebelen, je suis directrice de santé environnementale au ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce soir, je suis accompagnée de Isabelle Demers, qui est conseillère dans mon équipe; de Emmanuelle Bouchard-Bastien, qui est experte à l'Institut national de santé publique et de Mathieu Gauthier, aussi expert à l'Institut national de santé publique.

365

LE PRÉSIDENT :

370 Alors, merci madame Schnebelen. — Du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

M. DAVID NOREAU :

375 Bonjour. Je me présente : David Noreau, je suis conseiller aux politiques à la Direction des orientations et de la gouvernance municipale. Personne ne m'accompagne ce soir.

LE PRÉSIDENT :

380 Merci, monsieur Noreau.

Ensuite, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. J'en profite pour vous demander de noter que les porte-paroles de ce ministère seront avec nous, en présentiel, uniquement cette semaine. Donc, à vous la parole.

385 **M. DAVID HÉBERT :**

Oui, bonjour. Je suis David Hébert, je suis analyse à la Direction générale des hydrocarbures et des biocombustibles. Je vais être accompagné de madame Annie-Pier Breton, qui est ressource secteur Territoire. Bonsoir.

390 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Hébert. — Ensuite, RECYC-QUÉBEC.

395 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Bonjour. Sophie Langlois-Blouin, je suis vice-présidente aux opérations chez RECYC-QUÉBEC et je suis accompagnée de mon collègue, Francis Vermette, qui est directeur aux opérations, chez RECYC-QUÉBEC également.

400

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Langlois Blouin. — Maintenant, de la Communauté métropolitaine de Montréal.

405

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui, bonsoir. Je suis Michel Allaire, je suis le coordonnateur du Service de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

410

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Allaire. Merci. — Et enfin, de la Communauté métropolitaine de Québec.

415

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Bonsoir, Monsieur le président. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Québec. Je suis le seul représentant de la Communauté ce soir.

420

LE PRÉSIDENT :

Enchanté, monsieur Bernier. Bonne soirée avec nous.

425

Je souligne également qu'il y a des personnes-ressources qui ont été désignées par des organisations qui répondent par écrit aux questions de la commission. Il s'agit de la Fédération québécoise des municipalités ainsi que de l'Union des municipalités du Québec.

430

Bien sûr, si la commission avait besoin de d'autres ministères ou d'autres organismes, la commission ne se gênera pas pour demander des informations, finalement, à n'importe quelle organisation, n'importe quel ministère.

J'invite maintenant le porte-parole du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Claude Trudel, à présenter son rapport sectoriel, pour une période convenue de 20 minutes.

435 À vous la parole, monsieur Trudel.

PRÉSENTATION DU MELCC

440 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Merci, Monsieur le président. Je vais vous partager la présentation. Si quelqu'un peut me dire au moment où ça va être correct? On me fait signe que c'est correct. Donc, voici la présentation du ministère de l'Environnement sur l'élimination des résidus ultimes.

En premier lieu, au Québec, il faut comprendre que la gestion des matières résiduelles doit se faire selon la hiérarchie des 3RV-E. Donc, dans l'ordre, avant d'arriver à l'élimination, il faut prioriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage. Le recyclage, à noter que ça inclut le traitement biologique et la valorisation, ce qui inclut aussi la valorisation énergétique.

Le Québec a adopté une *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* qui a deux principaux objectifs. Le premier : éliminer une seule matière résiduelle, c'est-à-dire le résidu ultime. Ce qu'on entend par « résidu ultime », finalement, ce sont les matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées.

La définition tient compte des contraintes techniques et économiques disponibles, donc il faut comprendre que la notion de résidus ultimes, c'est une composition... ça peut avoir une composition variable dans le temps et selon les différentes régions où sont situés les équipements disponibles pour la valorisation.

Le deuxième objectif principal de la Politique québécoise, c'est d'assurer une élimination sécuritaire pour les personnes et l'environnement.

465 Quelques mots sur le rôle et les responsabilités du Ministère en ce qui concerne l'élimination des matières résiduelles. Bien, premièrement, le ministère doit élaborer et mettre à jour les exigences réglementaires pour les différentes installations. Il fait aussi l'autorisation préalable des installations d'élimination. À noter que, étant donné que certains projets sont à caractère de risque

470 élevé, la procédure d'évaluation environnementale s'applique pour les lieux d'enfouissement technique et des incinérateurs. Et il y a une procédure, aussi, spécifique, qui s'applique pour les installations d'élimination qui sont situées dans le nord du Québec.

475 Finalement, le Ministère, aussi, assure le contrôle du respect des obligations légales et réglementaires pour les différentes installations d'élimination réparties sur le territoire. Ce qui est important de distinguer, au niveau de la gestion des matières résiduelles, c'est que la *Loi sur la qualité de l'environnement* fait notion de deux concepts : la valorisation et l'élimination.

480 Ces deux concepts-là sont définis dans la loi. En termes de valorisation, on comprend que c'est le réemploi des matières résiduelles, le recyclage -- par recyclage, on entend le remplacement de certaines matières premières par des matières résiduelles. Et aussi, la notion de recyclage comprend aussi le compostage et la biométhanisation. L'épandage est aussi une forme de valorisation et, en bout de piste, la valorisation énergétique est aussi du chapitre de la valorisation.

485 Ce qui est important de comprendre au niveau de la valorisation énergétique, c'est que ça ne doit pas se faire au détriment des autres modes d'élimination. Donc, il faut vraiment respecter l'ordre de la hiérarchie.

490 Pour le volet « élimination », principalement, ce qu'on retrouve au Québec, c'est l'enfouissement et l'incinération. À noter, encore une fois, que l'incinération comprend d'autres modes de destruction thermique, c'est-à-dire la gazéification, la pyrolyse, le plasma thermique. Et ça pourrait comporter aussi d'autres technologies qui pourraient être utilisées.

495 Une petite parenthèse au niveau de la valorisation des biogaz qui sont générés par l'enfouissement ou la valorisation de la vapeur, ce n'est pas considéré comme de la valorisation, mais c'est plus comme une valeur ajoutée à l'élimination.

500 Un petit portrait de l'élimination au niveau des installations d'élimination. Ils sont régis par un règlement qui s'appelle le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* qui est en vigueur depuis 2006. On voit que le mode principal d'élimination, ce sont les lieux d'enfouissement technique. Plus de 92 % des matières résiduelles sont éliminées de cette façon-là, au Québec.

505 Contrairement aux lieux d'enfouissement sanitaire passés, avec l'ancien règlement, les lieux d'enfouissement technique doivent être étanches -- de façon naturelle ou à l'aide d'un système d'imperméabilisation -- doivent aussi... il y a une obligation, aussi, de capter et de traiter les lixiviats et les biogaz qui sont générées. Il y a une obligation, par l'exploitant, de faire un suivi environnemental des eaux souterraines, des rejets de lixiviats, des eaux de surface et aussi du biogaz.

510 Et, ce qui est important de comprendre, aussi, c'est que ce suivi-là est nécessaire, autant pendant l'exploitation qu'après la fermeture des installations.

515 L'incinération, c'est un mode qui est très peu utilisé au Québec. Si je fais exception des boues, ça ne permet d'éliminer que 5 %, malgré que ça puisse présenter certains avantages au niveau de moins de volume de résidus. Quand on parle des cendres, des résidus d'incinération, ça fait en sorte qu'on a moins de résidus à gérer. Et, potentiellement moins problématique au niveau, aussi, des émissions de gaz.

520 À noter que les normes d'émission ne sont pas contenues dans le REIMR, mais plutôt dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Finalement, le règlement couvre aussi... régit aussi les cendres de transfert des matières résiduelles pour lesquelles les matières sont dirigées vers une installation d'élimination.

525 Si on complète un petit peu le portrait, il y a des exceptions pour certains territoires éloignés et isolés. En entend par les... on permet l'aménagement et l'exploitation de lieux d'enfouissement en tranchée seulement dans certains territoires au Québec et, en pratique, il faut qu'ils soient situés, aussi, à plus de 100 kilomètres d'un lieu d'enfouissement technique en exploitation.

530 En milieu nordique, il y a un mode d'élimination particulier qui est prévu, aussi. Étant donné la rareté des dépôts meubles et la présence de pergélisol, c'est ce mode-là qui est préconisé à ces endroits-là pour éliminer les matières résiduelles.

535 Enfin, pour les campements industriels et principalement les pourvoiries, un autre type de lieu est permis, qu'on appelle les lieux d'enfouissement en territoire isolé. Il faut comprendre que ces installations-là ne doivent pas éliminer les déchets générés par plus de 100 personnes par

année, et c'est seulement certains exploitants qui ont le droit d'exploiter ce type de lieu là. On ne voulait pas voir une multiplication de ce nombre d'installations là sur le territoire québécois.

540 Enfin, pour certaines matières résiduelles, il est possible d'exploiter un lieu d'enfouissement
des débris de construction et démolition. Donc, seulement ce genre de matière là est admissible à
ces installations-là. À noter aussi que ces installations-là sont en voie de disparition. C'est-à-dire
que, depuis l'entrée en vigueur du Règlement en 2006, il est interdit d'établir ou d'agrandir ces
installations-là. Donc, ce qu'il faut comprendre, c'est que seulement celles qui étaient en
545 exploitation en 2006, qui avaient encore la capacité résiduelle, peuvent continuer à exploiter, mais
tout en respectant les nouvelles exigences du nouveau règlement.

550 Quelques données au niveau des quantités de matières reçues par les différents types de
lieux et le nombre de lieux. On voit que, au Québec, il y a présentement 38 lieux d'enfouissement
technique en exploitation et qui permettent d'éliminer 7,7 millions de tonnes. L'incinération,
seulement quatre installations pour 401 000 tonnes de déchets éliminés par année.

555 Quand je vous ai parlé des lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition,
on en retrouve maintenant seulement sept. Dans le passé, on a déjà eu, au même moment, tout
près de 90 installations au même moment, au Québec. Donc le nombre est fortement réduit, pour
une élimination autour de 225 000 tonnes de déchets par année.

560 Si je continue sur certaines informations concernant les lieux d'enfouissement technique,
comme on l'a vu tantôt, ils sont obligés de traiter les lixiviats. Pour les 38 lieux d'enfouissement, il
y en a 28 qui le font avec une installation de traitement sur place. Les 10 autres ont une entente
avec une usine d'épuration municipale pour le traitement des lixiviats.

565 Pour les biogaz maintenant. Le règlement prévoit que les installations, les lieux
d'enfouissement technique qui reçoivent moins de 50 000 tonnes de déchets par année peuvent
seulement ventiler les gaz vers l'atmosphère. Il y en a 15 sur les 38 qui utilisent seulement la
ventilation.

Pour ce qui est de l'obligation de brûlage et aussi de la valorisation, 12 font seulement du
brûlage et 11 font de la valorisation. Les chiffres qui sont importants à retenir, même si le nombre
paraît peu élevé au niveau des installations qui font du brûlage ou de la valorisation, c'est que 85 %

570 des matières résiduelles éliminées au Québec dans les LET font l'objet d'un captage actif du biogaz. Et, parmi ces déchets-là, 75 % de ces matières-là font l'objet d'une valorisation du biogaz généré, soit en utilisant du biogaz pour faire du chauffage, ou produire de l'électricité, ou encore l'épurer pour faire du gaz naturel.

575 Et c'est même plus que 75 %, parce que la plupart des grandes installations d'élimination de déchets au Québec qui font de la valorisation vont chercher aussi le gaz sur des anciennes cellules d'enfouissement qui n'étaient pas nécessairement assujetties à une obligation de captage.

580 Quelques mots sur la valorisation. On a vu tantôt que la Politique québécoise... le Québec a adopté une *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et élabore des plans d'action pour mettre en oeuvre les grands enjeux que sont déterminés dans la Politique. Les plans d'action, autrement dit, déterminent certains objectifs intermédiaires, mais le principal objectif, c'est de réduire la quantité de matière résiduelle à éliminer.

585 Pour favoriser aussi la réduction, les MRC ont l'obligation de produire des plans de gestion des matières résiduelles qui démontrent de quelle manière, finalement, ils vont atteindre les objectifs de la Politique et des plans d'action.

590 Le Québec a aussi adopté une stratégie de valorisation de la matière organique. Il faut comprendre que la matière organique, ça représente un gisement important. Autour de 3,5 millions de tonnes de matières résiduelles sont constituées de matières organiques, qui sont à éliminer à chaque année, au Québec.

595 Enfin, si vous avez suivi l'actualité plus récemment, le gouvernement a procédé à des actions pour moderniser les systèmes de consigne et de collecte sélective selon une approche qu'on appelle de responsabilité élargie des producteurs.

600 Quelques éléments économiques. Depuis 2006, il y a une redevance à l'élimination des matières résiduelles. En 2021, pour chaque tonne de matières résiduelles éliminée, l'exploitant devait collecter 23,75 \$. Si on veut savoir le montant qu'on aura recueilli de cette façon en 2020, c'est plus de 131 M \$ qui ont été recueillis. Et, depuis 2006, pour soutenir la réalisation des PGMR, bien il y a eu une redistribution qui était faite aux municipalités, d'un montant total de 960 M \$. L'argent qui est ramassé, aussi, au niveau de la redevance, sert aussi au financement du traitement

605 de la matière organique par biométhanisation et compostage, et aussi de l'aide au compostage domestique et communautaire, pour les plus petites communautés.

610 Le Ministère a fait un exercice de projection pour les 20 prochaines années, c'est-à-dire à savoir combien on aurait besoin d'éliminer de matières résiduelles en 2041. Trois scénarios ont été regardés; un pessimiste, un réaliste, un optimiste. Au niveau de la réduction de la matière organique, le scénario pessimiste est basé sur le statu quo, 25 % de réduction; le réaliste est basé sur une réduction de 60 %; et l'optimisme est basé sur un scénario de réduction de 75 %.

615 Au niveau des autres matières résiduelles, le pessimiste est encore basé sur le statu quo. Le réaliste, sur une augmentation de 7.5 % de la quantité détournée de l'élimination, tandis que le scénario optimiste vise 15 % de matières résiduelles détournées. Tout ça, c'est basé sur une population, en 2041, selon le scénario de référence, c'est-à-dire la population la plus plausible, qui serait située, à ce moment-là, à 9,35 millions d'habitants pour le Québec.

620 Si on met tout ça dans la balance, on estime qu'on va avoir des besoins, au niveau de l'élimination, qui vont varier entre 6,1 millions de tonnes et 9,4 millions de tonnes. C'est encore important comme quantité. Si on compare avec les besoins qu'on a en 2019, pour une population de 8,5 millions d'habitants, les besoins se situent autour de 8,8 millions de tonnes.

625 Les prochaines diapositives vont vous présenter quelques observations importantes que le Ministère fait au niveau de l'élimination des matières résiduelles. Premièrement, les gaz à effet de serre. L'émission de gaz à effet de serre du secteur des matières résiduelles, en 2018, ça équivaut à 4,13 millions de tonnes équivalent CO₂, soit 5 % des émissions totales. 93 % de ces émissions-là sont sous forme de méthane et 60 %...

630 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, monsieur Trudel?

635 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui?

LE PRÉSIDENT :

640 Ça, c'est une question que je devais vous poser tout de suite. Quand vous parlez de 5 %
des émissions totales, ce sont des émissions totales de méthane ou de gaz à effet de serre?

M. CLAUDE TRUDEL :

645 C'est en équivalent CO₂. Donc, c'est l'ensemble des gaz à effet de serre. Chacun peut avoir
sa contribution différente, dépendamment du gaz qui est généré. Pour l'enfouissement, comme je
vous dis, 93 % est associé au méthane, mais il y a d'autres gaz qui sont générés, mettons, pour
l'incinération, qui sont aussi des gaz à effet de serre. Mais ça, si vous avez...

650 **LE PRÉSIDENT :**

C'est 5 %...

M. CLAUDE TRUDEL :

655 Si vous avez des questions...

LE PRÉSIDENT :

660 Oui, allez-y. Allez-y.

M. CLAUDE TRUDEL :

665 Si vous avez des questions plus précises par rapport à ça, on a une personne qui va pouvoir
vous renseigner plus en détail. Mais, je vous laisse poursuivre votre question, peut-être que j'ai
votre réponse.

LE PRÉSIDENT :

670 Est-ce que c'est pour le Québec, à l'échelle du Québec, 5 % des émissions totales?

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui. C'est...

675

LE PRÉSIDENT :

Et au Canada, c'est combien?

680

M. CLAUDE TRUDEL :

Au Canada, je ne le sais pas. Peut-être que mon collègue pourra vous fournir cette information-là, mais c'est pour le Québec, c'est l'inventaire québécois, qui date de l'année 2018, qui donne cette quantité-là.

685

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Peut-être, tout à l'heure, votre collègue pourrait nous donner le pourcentage pour l'ensemble du Canada?

690

M. CLAUDE TRUDEL :

Peut-être, on pourra vérifier.

695

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, vous pouvez poursuivre, merci.

M. CLAUDE TRUDEL :

700

Parfait. Donc, 93 % est sous forme de méthane. 60 % de ces émissions-là sont dues à l'enfouissement des matières résiduelles et 3.7 % sont dues à l'incinération.

705

Ce qui est important de voir par le de bilan qui est fait, c'est que depuis 2000, on a une baisse de quand même 0,7 million de tonnes d'équivalent CO₂. Ça correspond à l'augmentation du

brûlage ou de la valorisation des gaz produits par les lieux d'enfouissement. Aussi, un chiffre important, en 2018 : le captage des gaz d'enfouissement a permis d'éviter des émissions de près de 4,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂.

710 Concernant la capacité d'élimination. Ce qui est important de comprendre aussi, c'est qu'au Québec, présentement, il n'y a pas de surcapacité d'autorisation pour le flux annuel des matières résiduelles qui sont générées, qui sont à éliminer. On a vu tantôt, avec l'exercice qu'on a fait, qu'on a à combler des besoins à moyen et à long terme, assez importants.

715 Puis c'est sûr que, pour éviter le transfert des matières résiduelles vers d'autres lieux ou encore, favoriser, à la limite, le dépôt dans des lieux illicites, bien ce qu'on s'aperçoit, au Ministère, c'est que c'est nécessaire de renouveler les autorisations pour les principaux lieux d'enfouissement lorsqu'il y a atteinte de la capacité autorisée.

720 Concernant le fameux transfert vers d'autres installations, bien c'est fortement limité pour toutes sortes de raisons. Premièrement, les autorisations délivrées dernièrement ont été souvent avec des durées d'exploitation restreintes. On a vu des autorisations sur 5, sur 10 ans, sur 7 ans. Deuxièmement, le tonnage annuel admissible est souvent restreint dans les autorisations qui sont délivrées et, la plupart du temps, ce tonnage-là est atteint par ces exploitants-là.

725 Enfin, dans certains cas, le territoire de desserte est limité. Dans certaines autorisations, l'exploitant a voulu desservir seulement le territoire MRC, donc on ne peut pas envoyer... transférer des déchets vers ces endroits, parce que, si ça vient d'une autre MRC, ce n'est pas admissible. Il y a aussi, par le biais des PGMR, les MRC ont le droit d'adopter des droits de regard sur la provenance ou la quantité de matières résiduelles qui provient de l'extérieur de leur territoire et qui est éliminée sur leur territoire. Ça aussi, c'est une contrainte au transfert des déchets vers ces installations-là.

730 Et aussi, il faut comprendre que l'ampleur des lieux et la capacité limitée des lieux à recevoir plus de matières résiduelles. Je vous ai parlé, tantôt, qu'il y a 38 lieux d'enfouissement au Québec. Parmi ces 38-là, il y en a 3 qui sont à usage exclusif, donc qui ne peuvent pas recevoir nécessairement toutes les matières résiduelles. Parmi les autres, il y en a 20 qui reçoivent moins de 50 000 tonnes de déchets par année.

735

740 Donc, si on a un volume supplémentaire à envoyer, qui est beaucoup plus important, de
matières résiduelles, c'est impossible d'envoyer les matières vers ces lieux-là, qui n'ont pas les
capacités nécessaires pour recevoir une plus grande quantité de matières résiduelles.

745 En terminant, au niveau du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières
résiduelles*, bien il faut compter qu'il y a une limitation à l'obligation de recevoir, pour les exploitants.
La règle générale veut que l'exploitant est tenu, est obligé de recevoir les matières résiduelles,
seulement celles qui sont générées sur le territoire de la MRC où est situé ce lieu. On va voir, un
peu plus loin, qu'est-ce que ça amène comme problématique.

750 Toujours concernant la capacité d'élimination, depuis l'entrée en vigueur du règlement, on
a constaté une diminution importante du nombre d'installations. Si je fais abstraction, là, des
fameuses fosses à déchets de pourvoies ou des... qu'on appelle maintenant les lieux
d'enfouissement en territoire isolé, on est passé, au Québec, de plus de 400 installations à une
centaine. C'est un très important gain pour l'environnement. On évite de disséminer, un peu partout,
755 les déchets sur le territoire québécois; on les concentre à des endroits qui sont plus faciles à
surveiller.

760 C'est aussi une économie d'échelle importante pour les municipalités et les MRC. Il faut
comprendre que l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique qui reçoit autour et plus que
50 000 tonnes de déchets, ça commence à être intéressant parce que ça fait une économie
d'échelle. On est capable de plus facilement mettre en place tous les aménagements requis pour
l'exploitation convenable de ces installations-là.

765 Le nombre réduit d'installations, aussi, facilite le contrôle par le Ministère, et aussi, peut
amener une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Je m'explique. Comme je l'ai dit tantôt,
les lieux d'enfouissement qui reçoivent plus de 50 000 tonnes de déchets par année sont obligés
de capter et de brûler le biogaz. Donc, ça réduit les émissions, tandis que les lieux de plus faible
envergure ne sont pas obligés.

770 Et, à partir d'un certain volume de biogaz, aussi, ça commence à être plus intéressant pour
favoriser la valorisation. Donc, des gains supplémentaires au niveau des réductions de gaz à effet
de serre parce que le volume peut peut-être permettre de se payer plus facilement des équipements
qui sont plus coûteux pour la valorisation.

775 Donc, on a vu qu'il y a 38 lieux d'enfouissement au Québec, donc il n'y a pas d'installation
dans chaque MRC et grande ville, là. Si je fais le total, on tourne autour d'une centaine de MRC et
des grandes villes ensemble. Donc, ce que ça amène comme problématique, c'est que, dans
certains cas ou dans... il y a exportation de matières résiduelles vers l'extérieur du secteur où c'est
généralisé. Cette exportation est très importante du côté de la CMM. Elle est aussi importante, aussi,
780 du côté de l'Outaouais. Et, c'est une problématique, aussi, pour les Îles-de-la-Madeleine, pour
lesquelles il n'y a aucune installation d'élimination qui est située sur le territoire des Îles.

 Ça amène aussi une autre problématique pour certaines matières résiduelles. Je peux citer
le cas des résidus qui sont issus du tri de débris de construction et de démolition. Ces résidus-là
contiennent... -- parce qu'on ne récupère pratiquement pas le gypse au Québec -- contiennent une
785 concentration variable de gypse, qui peut amener certaines problématiques d'odeurs dans nos lieux
d'enfouissement, et même affecter la production de gaz qui est souvent valorisée. Donc, ce qui a
amené plusieurs exploitants à refuser d'admettre ces matières-là chez elles parce qu'elles n'étaient
pas générées nécessairement sur le territoire de la MRC où elles étaient situées.

790 Donc, c'est une problématique importante ces temps-ci, pour le secteur d'activités de la
récupération des débris de construction et démolition.

 Quelques mots sur les matériaux de recouvrement. Ce qu'il faut comprendre, aussi, c'est
que le recouvrement, dans un lieu d'enfouissement, c'est un principe de base et c'est aussi une
795 obligation du règlement. Ça sert à minimiser plusieurs nuisances puis, par le passé, c'était une
problématique; les gens n'en utilisaient pas assez ou utilisaient des sols de mauvaise qualité, ce
qui pouvait amener une problématique de contamination des eaux de surface parce qu'il y avait
des résurgences de lixiviats autour des lieux.

800 Quand on a élaboré le Règlement en 2006, on s'est rendu compte que certaines matières
résiduelles qui étaient éliminées possédaient les caractéristiques adéquates pour être utilisées
comme matériaux de recouvrement. En fin de compte, on pourrait dire, même, que ces matières-là
n'avaient pas besoin d'être recouvertes quand elles étaient éliminées dans nos lieux
d'enfouissement.

805

C'est une forme de valorisation parce que ces matières-là remplacent les sols propres, ça évite les exploitations de certains bancs d'emprunt. C'est une solution intéressante pour la gestion des sols contaminés au Québec.

810 Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce n'est pas un détournement de ces matières-là vers l'élimination; ces matières allaient déjà à l'élimination dans le passé. Mais c'est plutôt une façon...
Parce que maintenant, vu que c'est valorisé, on les comptabilise de façon séparément. C'est ce qui fait ressortir un petit peu plus les quantités. Je rajouterais, par contre, que c'est important de poursuivre quand même des recherches pour trouver d'autres débouchés que de les utiliser comme
815 matériaux de recouvrement.

L'agrandissement ou l'établissement d'installations d'élimination de matières résiduelles, bien c'est une problématique. On fait face à une problématique importante d'acceptabilité sociale, le syndrome du « Pas dans ma cour ». Plusieurs personnes ont des craintes pour la santé et
820 l'environnement, d'autres craignent les nuisances, l'odeur, le bruit, la vermine, et caetera.

L'élimination, tant l'enfouissement que l'incinération, a mauvaise réputation. Nous, on est d'avis que, pour une certaine part, ça résulte d'une méconnaissance du secteur d'activités. L'entrée en vigueur du Règlement en 2006 a amené beaucoup de nouvelles exigences tant pour
825 l'incinération que pour l'enfouissement, ce qui rend qu'on est capable d'assurer l'objectif de la Politique d'assurer une élimination sécuritaire pour les personnes et l'environnement.

En terminant, sans vouloir faire de leçon à personne, bien c'est là que le problème commence. Comme citoyens, on met nos matières résiduelles dans un bac sur le bord de la rue
830 et, le lendemain, on est bien content parce que le bac est vide. Mais finalement, il y a quelqu'un qui en a pris possession, qui doit les gérer puis qui doit les éliminer de façon sécuritaire.

Et on a vu que les données, les quantités qu'on va avoir à gérer dans les prochaines années sont encore importantes.

835 Ça fait que, ça termine ma présentation. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

840 Merci à vous, monsieur Trudel. Si vous voulez déposer votre présentation à la
coordonnatrice, on l'apprécierait. En fait, tout document de support que vous utiliserez au cours de
l'audience publique devra être déposé à la coordonnatrice. Merci.

845 J'invite maintenant la porte-parole de RECYC-QUÉBEC, madame Sophie Langlois-Blouin,
à présenter le rapport de RECYC-QUÉBEC. Vous avez 20 minutes, madame.

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

850

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

855 Merci, Monsieur le président. Ça va être une présentation partagée avec mon collègue, si
vous me permettez. Je vais juste changer pour prendre la bonne version. Parfait.

860 Donc, ça nous fait plaisir de présenter les informations qu'on retrouvait dans le rapport de
RECYC-QUÉBEC. Donc, peut-être en débutant, juste partager la mission de [interférence]. Je
m'excuse, je ne voulais pas vous faire grincer des dents.

860

865 Donc, la mission de RECYC-QUÉBEC, qui est d'amener le Québec à réduire, réutiliser,
recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte
contre les changements climatiques. Donc, notre mission est de réduire et notre vision est de
rendre... de faire du Québec une société sans gaspillage.

865

870 Donc, RECYC-QUÉBEC, on est une société d'État qui relève du ministre de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. On fêtait notre 30^e anniversaire
cette année et on est composé d'une équipe d'environ 80 personnes, réparties dans des bureaux
entre Québec et Montréal.

870

Notre mandat est assez large, je vous dirais. Donc, on travaille avec... je m'excuse, il y a un... Je vais recommencer le partage de la présentation qui s'est arrêtée.

875 Donc, je poursuis. Donc, le mandat de RECYC-QUÉBEC est assez vaste. Donc, on accompagne à la fois les municipalités, mais aussi les entreprises du Québec à réduire leur production, leur génération de matières résiduelles, mais aussi à gérer de façon plus responsable les matières qu'ils génèrent. Donc, de réduire l'élimination au maximum.

880 On a aussi un rôle, auprès des citoyens, de les informer et de les sensibiliser à comment poser les bons gestes. Et notamment, vous connaissez peut-être -- j'en profite pour en parler -- notre application mobile *Ça va où?*, qui permet aux citoyens de consulter rapidement un seul outil pour savoir quoi faire avec un objet, un produit qu'on aurait à la maison. Donc, il va nous diriger soit vers le bac de récupération, le bac pour les matières organiques, vers un écocentre ou vers des points de dépôt, également.

885 Donc, dans notre mandat, on en a un de soutien. D'appuyer, aussi, des travaux de recherche et développement, donc notamment pour développer des nouveaux débouchés pour des matières ou, aussi, encourager les avenues des réductions à la source et de réemploi qui sont très importantes.

890 Dans nos mandats, aussi, on administrait le système public de consigne, donc qui est sur la bière et la boisson gazeuse actuellement. Comme le disait mon collègue du ministère de l'Environnement, il y a une modernisation du système qui est prévue. Et on administre ou, en fait, on gère aussi le programme de gestion des pneus hors d'usage.

895 Et ça fait partie de notre mandat d'encadrer tout système de gestion des matières résiduelles, donc notamment, ceux qui découlent de la responsabilité élargie des producteurs. Donc, il y en a cinq, actuellement, au Québec, et il va s'ajouter, tout prochainement, un sixième, au niveau des électroménagers.

900 Donc, c'était un tour de rapide du mandat de RECYC-QUÉBEC. Notamment, RECYC-QUÉBEC a été responsable de coordonner la réalisation du plan d'action 2019-2024 qui découle de la Politique québécoise dont monsieur Trudel a parlé. Et c'est aussi dans notre mandat de suivre la performance du Québec en termes de récupération, recyclage, valorisation et

905 élimination, donc notamment en réalisant des bilans de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Et, je le mentionne, ces bilans-là se basent sur deux sources de données principales. La première, c'est les déclarations obligatoires des lieux d'élimination, donc qui sont fournis à nos collègues du ministère de l'Environnement. Et, pour tout le volet récupération, valorisation, ce sont des enquêtes volontaires que RECYC-QUÉBEC réalise auprès des différentes installations. Donc, on parle d'environ 800 installations au Québec.

Donc, juste le plan d'action, donc, qui été annoncé en février 2020, pour la période 2019-2024 comprend 23 actions, et je voulais surtout vous partager les objectifs parce qu'il y a un lien avec les informations qu'on vous présente par la suite.

Donc, les objectifs qui sont visés dans le plan d'action pour 2023, il y en a quatre principaux. Donc, réduire à 525 kilogrammes ou moins la quantité de matières éliminée par habitant. Donc, mon collègue Francis va vous présenter le portrait d'où on en est, et comment cette quantité-là a évolué dans les dernières années.

Et il y a trois objectifs, aussi, qui sont plus sectoriels ou qui concernent des matières spécifiques. Donc, recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal, donc c'est majoritairement les matières qu'on appelle les matières recyclables. Recycler 60 % des matières organiques et, finalement, recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Avant de présenter le portrait de l'élimination le plus récent qu'on a sous la main, je voulais quand même vous présenter les données de notre dernier bilan, donc celui pour l'année 2018 qui présente le portrait au Québec au niveau de la collecte sélective.

Donc, vous voyez à l'écran que, si on regarde l'effort... En fait, la collecte sélective, c'est une chaîne. Il y a le citoyen à la maison, il y a les municipalités qui offrent les services de collecte, il y a les centres de tri puis, au final, on a ceux qui vont recevoir la matière, en faire des produits finis, donc ce qu'on appelle les « conditionneurs » et les « recycleurs ».

940 Donc, à la maison, matières recyclées, 64 % sont mis dans le bac de récupération. Donc, on retrouve, malheureusement, encore des matières recyclables qui sont jetées à la maison. La partie qui est effectivement récupérée s'en va dans des centres de tri et, à cette étape-là, c'est 82 % des matières qui sont envoyées chez des conditionneurs et des recycleurs. Donc, il y a quand même, encore une fois, 18 % des matières qui sont rejetées, soit parce qu'elles sont trop petites, pas compatibles avec les équipements en centre de tri.

945 Elles peuvent être entreposées ou non recyclées. Donc, l'exemple que je peux vous donner, c'est le verre qui est utilisé en recouvrement ou autre usage, dans les lieux d'enfouissement que nous, on comptabilise dans cette catégorie-là.

950 Et donc, au final, la somme des efforts, à la fois des citoyens et des centres de tri, nous donne une indication que 52 % des matières recyclables se retrouvent, finalement, chez les conditionneurs, recycleurs, sur tout ce qui a été consommé comme matière recyclable à la maison.

955 Donc, vous avez aussi les résultats par matière. Donc, vous voyez que le taux de récupération et d'envoi vers le conditionnement et le recyclage, au niveau de papier, carton, est assez élevé -- 71 %. Un taux de récupération d'environ 48 % pour le métal, mais au niveau du verre et du plastique, donc on est en bas de 30 %. Donc, des efforts importants à investir pour accentuer la réduction, le réemploi et le recyclage de ces matières-là.

960 Au niveau des matières organiques, aussi, le portrait 2018 pour le Québec, on parle de 3.9 millions de tonnes de matières organiques, dont 27 % sont recyclées. Donc, vous voyez aussi les différents taux dans la figure, pour les différents secteurs. Donc, au niveau des résidus verts et alimentaires municipaux, c'est 31 % qui sont recyclés. Au niveau des boues municipales, 42 % recyclées.

965 Et je mets en évidence, aussi, la donnée qui concerne les matières organiques du secteur des industries, commerces et institutions, en excluant le secteur de l'agroalimentaire qui, à lui seul, a quand même une très bonne performance. C'est 5 % uniquement, des matières organiques, qui sont recyclées dans le secteur des entreprises. Donc, comme je vous disais, il y a un objectif fixé à 60 %, donc un bon défi pour ce secteur-là.

970

975 Et finalement, les résidus de construction, en 2018, donc la quantité totale reçue par l'ensemble des centres de tri qui reçoivent spécifiquement ces matières-là est estimée à un petit peu moins que 1.8 million de tonnes. Donc, en proportion, les centres de tri de la collecte sélective, donc des matières recyclables, reçoivent environ 1 million de tonnes annuellement. Donc, en termes de quantité, les résidus de CRD sont beaucoup plus importants que les matières recyclables.

980 Et de cette... l'information, aussi, qu'on suit, c'est quel pourcentage des résidus de CRD passe par un centre de tri au lieu d'être envoyé directement à l'élimination. Donc, en 2018, ce taux-là était de 59.6 %. Donc, il y avait quand même une part importante, quand même, de 40 % de résidus de CRD qui ne passaient pas par un centre de tri et qui allaient directement à l'élimination.

985 Je laisse la parole à mon collègue Francis, qui va détailler un petit peu plus le portrait de l'élimination, et notamment en termes de quantité, mais aussi de composition.

M. FRANCIS VERMETTE:

990 Bonsoir. Au niveau du portrait d'élimination au Québec, comme ma collègue Sophie l'a mentionné, ça fait partie du bilan de la gestion des matières résiduelles qu'on prépare aux deux à trois ans. Dans le rapport sectoriel qu'on vous a déposé, on est allé plus en détail avec l'échelle au cours des 10-15 dernières années au niveau des quantités éliminées, mais ici, dans la présentation, peut-être un peu vous résumer.

995 Dans cet acétate-là, c'est un peu la différence entre les données éliminées pour 2015 versus 2019. En 2015, en excluant les matières en recouvrement, on parle d'environ 5.6 millions de tonnes qui étaient éliminées alors qu'en 2019, on parle plutôt de 6.1 millions de tonnes, donc une hausse de 9 % depuis 2015.

1000 Et, sur le graphique, ce que vous voyez un peu plus précisément, c'est l'évolution pour les ordures ménagères -- c'est-à-dire les quantités d'origine municipale -- les résidus des institutions, des commerces et des industries, en jaune. Et les résidus de construction, rénovation, démolition, en vert.

1005 Ce qu'on voit, grosso modo, ces trois catégories-là représentent habituellement plus de
80 % du total éliminé, selon des déclarations provenant des gestionnaires de lieux d'élimination.
Donc, ce qu'on voit, c'est une baisse au niveau des ordures ménagères d'à peu près
250 000 tonnes; une hausse au niveau des résidus des industries et des commerces et institutions
1010 d'un peu plus de 100 000 tonnes. Et, au niveau des résidus de construction, rénovation, démolition,
une hausse de tout près de 300 000 tonnes.

Dans nos bilans, on décrit aussi la quantité éliminée par habitant, qui est l'objectif, je dirais,
ultime qu'on examine parce qu'au niveau de la quantité éliminée, il faut aussi prendre en compte la
population, parce que la population du Québec est en croissance, donc il y a toujours... il y a un
1015 certain facteur qui est lié à l'accroissement de la population, qui peut amener une hausse de
l'élimination.

Au niveau des quantités de matières résiduelles éliminées par habitant, on a vu une hausse
de 5 % depuis 2015. On est passé de 688 kilos par habitant à 722 kilos par habitant. L'objectif du
1020 plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* était
d'atteindre 700 kilogrammes par habitant, objectif qui a été atteint pour 2015.

Ce qu'il faut peut-être un peu comprendre, c'est que, environ entre 2009 et 2016, la quantité
éliminée par habitant a constamment diminué pour atteindre un seuil de 662 kilogrammes éliminés
1025 par habitant en 2016. Et depuis 2017, ça remonte et puis on en est à 722 kilos par habitant, en
2019.

2019 est la dernière année pour laquelle on a les données d'élimination. Les données 2020
vont devoir être déclarées par les lieux d'élimination dans les prochains jours et doivent être
1030 transmises au ministère de l'Environnement. Et, suite à ça, nous, on les reçoit, on les compile pour
pouvoir les publier dans les mois qui suivent.

Selon les déclarations d'élimination, on revient un petit peu sur les données déjà
présentées, mais on les présente d'une autre façon. On les décrit en termes de proportion du total
1035 et en termes du 722 kilos par habitant, de quelle façon il se décompose.

Donc, les ordures ménagères municipales représentent 32 % du total, soit 234 kilogrammes
par habitant -- toujours pour l'année 2019. Les résidus ICI, avec 2 millions de tonnes, ce qui est à

1040 peu près égal aux ordures ménagères municipales, 33 %, donc le tiers, 235 kilogrammes par
habitant. Et ici, au niveau des résidus CRD -- construction, rénovation, démolition -- en incluant les
rejets des centres de tri de résidus de construction, rénovation, démolition... Parce que, depuis
quelques années, dans les déclarations des lieux d'élimination, ils ont l'obligation d'inscrire
distinctement les résidus de centre de tri et de construction, rénovation, démolition qui leur sont
1045 acheminés. Bien là, on passe non plus à 850 000 tonnes comme on le voyait à la page précédente,
mais à plus de 1 million de tonnes, ce qui représente 17 % des quantités totales éliminées ou 125
kilos par habitant.

On a les boues, que ce soit des boues provenant de stations d'épuration municipales ou les
boues qui sont gérées par les différents incinérateurs de boues qu'il y a au Québec. C'est 9 % des
1050 quantités éliminées, un peu plus de 500 000 tonnes par année.

Et tout ce qui est « autres matières », selon les déclarations dans les lieux d'élimination,
que ça soit des rejets venant de d'autres centres de tri, de type centre de tri, centre de tri de la
collecte sélective, des écocentres, des rejets d'incinération, ça peut être des balayures de rue, ça
1055 peut être des animaux morts, ça peut être des drogues, et caetera. Ça représente 9 %, également,
des quantités éliminées, pour 63 kilos par habitant.

Donc, c'est un peu le topo, ça, du 6.1 millions de tonnes qu'on a actuellement, au Québec,
1060 en 2019.

Un mot sur le recouvrement, sur les quantités de matières qui sont utilisées en
recouvrement ou autre usage dans les lieux d'enfouissement, entre 2015 et 2019. Là aussi, depuis
2010, on constate une grande augmentation. Et, entre 2015 et 2019, bien la quantité utilisée a
1065 augmenté de 20 %, pour atteindre maintenant plus de 2.6 millions de tonnes de matières utilisées
en recouvrement.

Plus de la moitié, 60 % environ, de ces quantités-là sont des sols, que ce soit des sols
propres ou des sols contaminés, en respect des réglementations en vigueur là-dessus. Et le reste,
ça va être des résidus de broyage automobile -- qu'on appelle du *fluff* -- ça va être des résidus de
1070 construction, rénovation, démolition. Encore, en 2019, je crois que c'était plus de 300 000 tonnes
qui étaient utilisées comme ça.

1075 Et il y a d'autres matières qui peuvent inclure des balayures de rue, des rejets industriels, des sables de fonderie, des cendres. Et aussi, dans autre usage, malheureusement, du verre qui provient de la collecte sélective dont vous avez sûrement entendu parler dans les dernières années. Encore en 2019, c'était plus de 80 000 tonnes de verre qui étaient envoyées vers l'élimination pour d'autres usages que l'enfouissement.

1080 Enfin, chez RECYC-QUÉBEC, on a réalisé beaucoup d'études de caractérisation dans les dernières années, que ce soit au nouveau résidentiel, au niveau des commerces, au niveau des institutions, mais on est aussi allé en faire dans les lieux d'élimination.

1085 Et, la dernière en titre, qui s'est terminée il n'y a pas très longtemps, portait sur les années 2019 et 2020. Donc, on est allé dans une vingtaine de lieux d'élimination, aller chercher des échantillons de matières qui provenaient soit d'ordures ménagères -- donc du secteur municipal -- soit des secteurs des industries, des commerces, des institutions ou du secteur construction, rénovation, démolition. Et, ce que vous voyez devant vous, c'est la composition des matières éliminées au Québec pour ces trois secteurs-là, pour l'année 2019.

1090 Ce qu'on voit, c'est que 30 % sont des résidus alimentaires, résidus verts ou alimentaires, donc des matières organiques. 28 %, en jaune, à gauche, ce sont des résidus de construction, rénovation, démolition. En bleu, c'est plus du quart qui sont encore qu'est-ce qu'on va appeler des matières recyclables : papier, carton, plastique, verre et métal. Et vous voyez, à droite, la proportion que chacun représente.

1095 Donc, on le voit, 11 % de tout ce qui est éliminé en provenance de ces trois secteurs-là sont du papier et du carton, encore. Pour les tonnages, ils sont davantage dans le rapport, on voulait juste vous donner un aperçu. Près de 6 %, on va parler de textile. 4.4 %, en noir, on va parler des encombrants, on va parler des résidus domestiques dangereux et des autres matières qui sont soit impossibles à distinguer ou qui ne font pas partie de ces différentes catégories là.

1100 Et comme je disais précédemment, on a, au cours des dernières années, réalisé plusieurs études de caractérisation des matières résiduelles et on avait fait une première étude de caractérisation dans les lieux d'élimination en 2011, ce qui nous permet, aujourd'hui, entre 2011 et 1105 2019, de voir un peu l'évolution des matières éliminées, de la composition des matières éliminées.

1110 Et, ce qui frappe beaucoup, c'est une baisse importante, c'est au niveau des matières organiques. Si vous voyez à gauche, la quantité de matières organiques, en vert-brun, là : 2 249 000 tonnes. Ça, c'était en 2011. À droite, en 2019, on est rendu à 1,4 million de tonnes. C'est une baisse de plus de 30 %, ce qui est très important.

1115 Parallèlement, dans la colonne en bleu, c'est-à-dire pour ce qui est papier, carton, plastique, verre, métal, on a vu une diminution moins importante, celle-là, d'à peu près 9 %, entre 2011 et 2019. Et pour ce qui est des autres catégories de matières, on voit majoritairement des augmentations.

1120 En noir, les encombrants où ça a plus que doublé. On voit... Attendez. Au niveau des textiles, c'est la catégorie en rose, où ça a augmenté de tout près de 80 %. Et, au niveau des résidus domestiques dangereux, qui sont en gris, où il y avait seulement 26 000 tonnes en 2011, et aujourd'hui, on est rendu à plus de 60 000 tonnes, selon nos estimations, de quantités du résidu domestique dangereux sont encore éliminées dans les lieux d'élimination.

1125 Et la catégorie « Autres », encore une fois, qui représente toutes les matières qui ne sont pas incluses dans les autres catégories.

Ça fait le tour rapidement des données. On ne voulait pas vous envoyer toutes les données qui sont dans notre rapport sectoriel parce qu'il y en a beaucoup plus que ça, elles sont détaillées. C'était un aperçu.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

1135 Alors, merci beaucoup à vous deux. Peut-être, avant de poursuivre, le ministère de la Santé et des Services sociaux voudrait revenir sur l'information qui a été présentée tout à l'heure, par le ministère de l'Environnement, au sujet de « Pas dans ma cour ». — Alors, madame Schnebelen.

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui, merci, monsieur Zayed. Effectivement, on voudrait revenir sur la notion du « Pas dans ma cour » et peut-être revenir, aussi, par le fait même, pour bien distinguer l'acceptabilité sociale

1140 et ce concept, cette notion-là de « Pas dans ma cour ». Puis si vous me permettez, j'aurais voulu céder la parole à Emmanuelle Bouchard-Bastien pour donner ces explications, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1145 Oui, absolument.

Mme MARION SCHNEBELEN :

Merci. — Emmanuelle, je te laisse la parole.

1150

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

Merci, Marion. — Bonjour, Monsieur le président.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir, madame.

1160

PRÉSENTATION DU MSSS

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

1165

Merci de nous donner l'opportunité. En fait, je pense que ça va bien mettre la table pour qu'on soit tous et toutes sur la même longueur d'onde en ce qui concerne l'acceptabilité sociale.

1170

Donc, je vais commencer mon intervention peut-être à revenir sur la définition puis, par la suite, oui, mettre un peu quelques précisions concernant le concept NIMBY, « Pas dans ma cour ».

Donc, juste rappeler à tous et à toutes que l'acceptabilité sociale, bien déjà qu'on parle d'acceptation ou de non-acceptation, c'est le résultat de l'acceptabilité sociale, qui est un processus

1175

en soi. Un processus d'évaluation politique d'un projet qui met en interaction une pluralité d'acteurs qui sont impliqués à diverses échelles et qui vont construire progressivement des arrangements qui vont devenir légitimes, car cohérents avec la vision du territoire et aussi avec le modèle de développement qui est privilégié par les acteurs concernés.

1180

Donc, ce qui est à retenir dans cette définition-là, premièrement, bien c'est qu'il n'y a pas de recette magique pour l'acceptabilité sociale. Ça dépend vraiment des acteurs qui sont présents, de l'ancrage territorial. Donc, ce n'est pas quel type de projet ou sa nature qui va amener une acceptation ou une non-acceptation.

1185

Pour donner un exemple très concret, un projet de pipeline va rencontrer plus d'acceptabilité sociale en Alberta qu'au Québec, par exemple, mais c'est le même projet. Donc, c'est vraiment qu'on voit que c'est la dynamique qui va, entre autres, interférer. Et puis, les autres éléments importants à retenir dans cette définition-là, c'est l'implication des parties prenantes. Donc, on est au-delà de l'information et de la consultation.

1190

On se rend compte que, quand les différentes parties prenantes peuvent vraiment avoir... peuvent influencer, en fait, le projet, le processus, ça va vraiment amener, justement, d'atteindre cette certaine légitimité là que je vous parlais.

1195

Ça va aussi amener plus de transparence, donc les gens vont comprendre les choix, les différents éléments qui colorent le projet, pourquoi tel et tel éléments ont été choisis au lieu d'un autre. Donc, plus de transparence. Évidemment, plus d'informations, aussi, par rapport aux différents enjeux que sont associés au projet.

1200

C'est des éléments qui m'apparaissent très importants à clarifier aujourd'hui, parce que, dans la littérature que j'ai consultée dans les dernières semaines sur des projets de lieux d'enfouissement et l'acceptation ou la non-acceptation, on voit qu'il y a des lacunes à cet égard. Donc, quand on voit qu'il y a un manque d'implication ou un manque d'opportunités pour les parties prenantes de s'impliquer, de participer à la décision, quand il y a un manque de transparence sur les choix ou des lacunes dans l'information, ça génère des mouvements d'opposition.

1205

Donc, je pense que c'est des éléments, quand même, qui sont importants à garder en tête pour les prochains jours.

1210

Puis rapidement, pour revenir pour le concept NIMBY, en fait, c'est un concept qu'on retrouve dans la littérature depuis les années 80, qui est en effet traditionnellement associé à l'industrie de l'enfouissement. Mais je vous dirais que, depuis les dernières décennies, à force de faire des études en évaluation des impacts sociaux, on se rend compte que... Je voudrais vraiment... Il y a un consensus scientifique grandissant qui voudrait invalider ce concept-là, parce que, bien sa définition en soi, c'est de dire que les opposants ont des motivations un peu plus égoïstes ou individuelles pour un projet qui a des visées plus communes pour la société.

1215

Mais quand on se rencontre puis qu'on comprend un peu plus les mouvements d'opposition, on voit que c'est souvent plutôt des aspects d'inégalité et d'injustice, qui vont vraiment habiter les opposants. Donc, ce n'est pas des considérations égoïstes, et puis d'aller rapidement avec NIMBY pour essayer de comprendre ces mouvements d'opposition là, ça devient dénigrant pour les opposants.

1220

Donc, je voulais vraiment avertir la commission que, c'est ça, dans la littérature, le concept de NIMBY est de moins en moins utilisé, parce qu'on se rend compte que ça ne reflète pas vraiment la réalité.

1225

LE PRÉSIDENT :

1230

Alors, merci beaucoup, madame Bouchard-Bastien. J'en profite pour remercier également madame Langlois-Blouin et monsieur Vermette pour leur présentation. Madame Langlois-Blouin, vous allez déposer une copie de votre présentation.

1235

Je vous informe également que, demain après-midi, nous aurons une capsule d'information relative aux odeurs et aux effets sur la santé. Et que, demain soir, nous aurons une présentation régionale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tout comme, d'ailleurs, de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Je vous rappelle que le registre est ouvert et que vous pouvez, bien sûr, vous inscrire. Nous avons déjà huit personnes inscrites, il ne reste donc que deux places. Sinon, nous serons de retour dans 15 minutes avec le premier intervenant. Merci.

1240

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1245

PÉRIODE DE QUESTIONS

1250

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, mesdames et messieurs. Nous poursuivons donc notre séance et j'appelle immédiatement monsieur Olivier Dulude.

1255

M. OLIVIER DULUDE :

Oui, bonjour. Vous allez bien?

1260

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dulude?

M. OLIVIER DULUDE :

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

1265

LE PRÉSIDENT :

Très très bien, oui.

1270

M. OLIVIER DULUDE :

Bon, merci beaucoup pour vos présentations et puis pour l'opportunité de poser une question.

1275

Dans les rapports de RECYC-QUÉBEC et celui du Ministère, on aborde la question de la valorisation des matières résiduelles. Cette question n'apparaît pas aussi clairement dans la lettre de mandat adressée au BAPE et je me demandais dans quelle mesure la commission va s'intéresser à la réutilisation, au recyclage et valorisation des matières résiduelles comme moyen pour réduire les besoins en élimination?

1280

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, votre question, au fond, s'adresse à la commission d'enquête, si je comprends bien. Très bien.

1285

Écoutez, c'est sûr, ce sont des thèmes que nous avons longuement discutés et nous sommes arrivés à une espèce... à adopter une certaine devise, une devise qui dit ceci : il faut absolument un bon diagnostic pour pouvoir faire un bon pronostic. Donc, la commission va devoir faire un très bon diagnostic. Je pense que je réponds à votre question.

1290

M. OLIVIER DULUDE :

Donc, j'en comprends que la réponse, c'est qu'on va s'intéresser à ce qui est en amont de l'élimination, y compris récupération, valorisation et...

1295

LE PRÉSIDENT :

Vous avez très bien compris.

1300

M. OLIVIER DULUDE :

Oui. Excellent, merci. Et puis je peux aller de l'avant avec ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

1305

Allez-y, je vous en prie.

M. OLIVIER DULUDE :

1310 Oui, donc je me demandais si la commission... Encore une fois, c'est une question qui porte sur le mandat de la commission, là. Donc, est-ce que la commission va s'intéresser aux obstacles législatifs et réglementaires? Encore une fois, là, réutilisation, recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

1315 En fait, vous avez peut-être parcouru la thématique des ateliers que la commission a décidé d'organiser et vous avez vu que ces informations, ces thèmes-là, couvrent amplement ce que vous venez d'indiquer. Donc, bien sûr, la commission va s'y intéresser. Elle s'y intéresse. Pas va s'y intéresser; elle s'y intéresse déjà.

1320

M. OLIVIER DULUDE :

Merci beaucoup.

1325

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie. — Monsieur Karl Ménard... Karel Ménard, pardon.

M. KAREL MÉNARD :

1330

Oui, bonsoir monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

1335

Bonsoir, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

Vous m'entendez?

1340

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1345 **M. KAREL MÉNARD :**

OK, parfait. OK, merci. Donc, je vais commencer avec ma première question.

1350 Le mandat, en fait, c'est pour étudier la gestion des résidus ultimes. J'ai bien entendu les présentations des différents intervenants, mais aucun d'entre eux n'a parlé de résidus ultimes lors de sa présentation.

1355 J'aimerais savoir qu'est-ce qu'on entend exactement par « Gestion des résidus ultimes »? Est-ce qu'on parle de d'autres types de traitement? Quels sont-ils? C'est-à-dire, j'ai comme l'impression qu'il y a un éléphant dans la pièce que personne ne veut nommer. Est-ce que le ministère de l'Environnement ou quelqu'un d'autre pourrait m'éclairer, de quoi parle-t-on quand on parle de mode de traitement autre que l'élimination ou que le recyclage des résidus ultimes? De quoi parle-t-on, exactement?

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, je pose la question à monsieur Trudel, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1365 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, Monsieur le président. J'ai... dans ma présentation, c'est sûr que j'ai été un peu plus succinct.

1370 Dans le rapport du Ministère, on définit un peu ce que c'est que le résidu ultime. C'est tiré de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. En gros, comme je l'ai dit dans ma présentation, par contre, ce sont des matières résiduelles qui ne sont pas valorisées en tenant compte des contraintes techniques et économiques.

1375 Donc, le résidu ultime, il va être variable dans le temps, comme je l'expliquais. Plus on va
avancer au niveau de la valorisation des matières résiduelles, plus le résidu ultime va être réduit
en termes de quantité.

1380 Je pense que, aussi, les gens de RECYC-QUÉBEC, nos collègues, ont présenté un petit
peu le portrait des matières résiduelles éliminées, bien on doit s'attendre à ce que ce portrait-là va
évoluer dans le temps. Et c'est certain, aussi, que dans certaines régions du Québec, où
l'accessibilité à des technologies tant au niveau économique que l'accessibilité en termes de
volume de matières à gérer peut influencer la nature du résidu ultime.

1385 Donc, c'est quelque chose qui va être variable dans le temps et selon les régions, comme
je l'ai expliqué lors de ma présentation.

LE PRÉSIDENT :

1390 Donc, c'est variable spatiotemporellement parlant?

M. CLAUDE TRUDEL :

Exactement.

1395

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ménard, est-ce que ça répond à votre question?

1400

M. KAREL MÉNARD :

1405 En fait, je sais ce que c'est qu'un résidu ultime, j'ai lu les documents. Je veux savoir les
modes de traitement dont on va parler. C'est ça aussi dont il est question dans le mandat que le
ministre a donné, c'est-à-dire comment va-t-on traiter ces résidus ultimes. C'est un peu l'objet des
audiences en question, et là, j'ai comme l'impression qu'on prend des détours pour ne pas répondre
à ça.

1410 Je sais que c'est évolutif dans le temps, les résidus ultimes, mais les modes de gestion, quels sont-ils? Est-ce qu'on parle de gazéification, de pyrolyse, de valorisation énergétique? Est-ce qu'on peut nommer les choses ou on parle... De quoi parle-t-on, en fait? J'aimerais avoir une réponse du Ministère ou de RECYC-QUÉBEC, à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1415 Je pense que je vais adresser la question à monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

1420 Oui, Monsieur le président. Je vous réfère, pour ce faire, à la définition de ce qu'on entend par « élimination de matières résiduelles ». Finalement, les résidus ultimes, ça peut être différentes catégories, mais on parle, entre autres, de matières résiduelles. Et, dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, on définit l'élimination des matières résiduelles de la façon suivante :

1425 « *Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.* »

1430 Je vais me référer encore à ma diapositive. J'avais une diapositive, dans ma présentation, qui faisait carrément la distinction entre les procédés de valorisation de matières résiduelles -- parce que aussi, dans la loi, je pourrais vous lire une définition de ce qu'on entend par « valorisation » -- mais la définition d'élimination porte principalement sur l'enfouissement et aussi d'autres technologies, là.

1435 Quand on parle, dans la définition, « y compris les opérations de traitement en vue de leur élimination », donc il peut y avoir d'autres procédés. Et je vais terminer ma réponse en disant que, au niveau de l'incinération, encore une fois, dans ma présentation, j'ai défini que, au niveau du Ministère, ça comprend la gazéification, le plasma thermique, la pyrolyse et d'autres technologies de destruction thermique.

1440

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ménard, permettez-moi de reprendre votre question un peu différemment, en l'adressant, dans un premier temps, à RECYC-QUÉBEC.

1445

En fait, si j'ai bien compris votre présentation et votre rapport, depuis les 10 dernières années, il y a eu, grosso modo, des volumes ou des quantités équivalentes, là, qui gravitent autour de sept cent quelques kilogrammes par habitant, qui ont été éliminés. Donc, on peut dire qu'il y a une stagnation depuis une dizaine d'années.

1450

Depuis une dizaine d'années, ce qui est éliminé, normalement, aurait dû être des résidus ultimes. Clairement, ce n'est pas le cas puisque vous avez fait une caractérisation qui montre que ce n'est pas le cas.

1455

Je pense que la question de monsieur Ménard réside dans le fait de... En fait, ce que je comprends, c'est qu'il voudrait savoir qu'est-ce qui va être fait de différent pour faire en sorte qu'effectivement, que ça soit l'enfouissement ou l'incinération, peu importe le mode d'élimination, que les résidus éliminés diminuent dans une optique suffisamment importante, et rendre réaliste le chiffre de 522 en cinq cent quelques kilogrammes en 2023.

1460

D'ailleurs, ce chiffre, vraiment, pour la commission, c'est un vrai ministère, hein. Parce que, à la fois, on dit : Bien, le chiffre est probablement atteignable alors que, depuis 10 ans, on gravite autour 700. On nous dit, dans les rapports, que 522 -- ou à peu près -- kilogrammes, pour 2023, c'est réaliste.

1465

Puis après ça, on va dans le rapport du ministère de l'Environnement; on nous indique que, selon un scénario vraisemblable, les quantités qui seraient enfouies seraient à peu près sept cent quelques kilogrammes et le scénario optimiste serait de cinq cent quelques kilogrammes.

1470

Donc, le scénario optimiste dans 20 ans serait exactement le même que l'objectif que vous proposez d'atteindre en 2024. Alors vraiment, nous sommes un peu confus, là. Donc, si vous pouvez clarifier et répondre à toutes ces questions en même temps, ça serait chouette.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1475

Donc, j'essaie -- puis Francis, tu me diras si tu veux compléter. Il y a deux volets à votre question. Je vais commencer par le deuxième, qui est peut-être la réponse la plus rapide que je peux vous donner.

1480

Quand le plan d'action a été élaboré, le plan d'action sur 2019-2024, donc il y a un processus d'approbation avant que le plan d'action soit élaboré et, à ce moment-là, les dernières données qu'on avait sous la main -- mon collègue le disait -- étaient celles de 2016, de mémoire, où là, on voyait une petite tendance à la baisse.

1485

Donc, ce qui explique qu'on a fait un objectif... Et c'est toujours le défi : est-ce qu'on fait des objectifs ambitieux ou conservateurs? Donc, il y a un objectif qui a été fixé, incluant de la réduction, parce que, comme nos collègues du Ministère l'ont dit, c'est l'objectif de réduire les quantités éliminées, c'est l'objectif principal de la Politique québécoise. Donc, il y a un choix qui a été fait, de fixer un objectif à la baisse.

1490

Mon collègue Francis l'a mentionné : les dernières données qu'on obtient, donc 2017, 2018 et encore plus 2019, il y avait une certaine stagnation -- vous l'avez bien résumé, Monsieur le président -- une certaine hausse qu'on voit. Donc, c'est sûr qu'on n'ajuste pas l'objectif, mais dans notre réalisation de bilan de la gestion des matières résiduelles, là, on a diffusé les données 2019 et il y aura un bilan 2021 et un bilan 2023.

1495

Donc, on va évaluer la quantité, la performance du Québec, en 2021, donc ça va se réaliser au début de l'année prochaine. On pourra voir, à ce moment-là, si l'objectif est complètement irréaliste ou pas, peut-être proposer des ajustements.

1500

Ça, c'est pour la réponse pour l'objectif du plan d'action.

1505

En ce qui concerne votre première question sur qu'est-ce qui peut être fait pour réduire l'élimination, j'entends bien les propos des deux premiers intervenants. Pour nous, là, tout doit être fait en amont pour réduire le gaspillage. Donc, la réduction à la source, ne pas générer de produits, ne pas utiliser de matières, réemployer au maximum, recycler, valoriser pour réduire les quantités

éliminées, mais avoir seulement les résidus ultimes selon la définition que monsieur Trudel a présentée.

1510 Monsieur Trudel a aussi présenté deux principales réformes qui sont en train d'être déployées au niveau du Québec. La première, c'est la modernisation du système de consigne et de collecte sélective. Donc, c'est un... le projet de loi a été adopté tout récemment à l'Assemblée nationale, le 11 mars dernier.

1515 Donc, le but, c'est de rendre imputables les entreprises qui mettent sur le marché ces produits-là, donc de les rendre imputables pas seulement du volet mise en marché, mais le volet récupération, recyclage, valorisation. Ils vont avoir des objectifs à atteindre, des objectifs qui vont être fixés par la réglementation, qui elle, est à venir au courant de l'année deux 2021.

1520 Donc, c'est une responsabilisation des acteurs qui, on l'espère, va amener plus de récupération et plus de recyclage, et surtout du recyclage au Québec. Ça, c'est pour le volet consigne et collecte sélective.

1525 Et l'autre élément aussi dont le Ministère a présenté, c'est la stratégie de la valorisation de la matière organique, qui vise, oui, les résidus verts alimentaires, mais aussi le bois, le papier carton. Vous l'avez vu dans notre présentation, il y a encore beaucoup de matières organiques éliminées. Il y a des résidus de construction dont le bois est inclus là-dedans. Beaucoup de papier, carton aussi.

1530 Cette stratégie-là va être déployée dans les années. Il y a une collaboration à ce niveau-là, avec le Ministère, avec RECYC-QUÉBEC. Il y a des actions de sensibilisation qui seront prévues, de l'aide financière pour des projets qui vont contribuer à réduire, recycler ces matières-là. Donc, c'est vraiment un ensemble de mesures puis c'est les deux principales.

1535 Puis, j'aimerais ça quand même partager... faire du pouce sur la dernière diapositive qu'on a présentée aujourd'hui, dans l'évolution de la composition des matières éliminées. Vous avez vu, on constate une baisse marquée, quand même, des matières organiques éliminées. Puis ça, ce n'est pas étranger, aussi, aux efforts qui ont été mis en place par les municipalités à travers le Québec, pour offrir un service soit de gestion sur place à leurs citoyens, par du compostage

1540 domestique, mais aussi par le déploiement de la collecte des matières organiques, donc qu'on appelle communément « les bacs bruns ».

1545 Donc, cette transition-là, elle est amorcée, elle va s'accélérer dans les prochaines années, puis au niveau des matières organiques et des matières recyclables, il y a quand même deux chantiers de réformes importantes qui sont en cours de déploiement, là, qui devraient contribuer à réduire les quantités éliminées.

LE PRÉSIDENT :

1550 Merci, madame. Même si nous allons certainement revenir sur le sujet des scénarios qui ont été élaborés par le ministère de l'Environnement qui seront questionnés largement par mon collègue Pierre Renaud, je reste quand même un peu sceptique par rapport aux résultats qui ont été obtenus jusqu'à maintenant.

1555 En fait, si je comprends bien, il y a eu deux plans d'action : 2011-2015, il y a eu 2019-2024. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il y avait eu entre, parce que normalement, ce sont des plans quinquennaux. Donc, de 2015 à 2019, il y a un espace vide, il n'y a pas eu de plan.

1560 Et le plan d'action 2011 à 2015, en termes de quantité de matières éliminées par habitant, qui inclut forcément des matières ultimes, mais qui ne sont pas toutes des matières ultimes, le plan d'action 2011-2015, on y prévoyait... l'objectif était de 700 kilogrammes, en 2011. 2011-2015.

1565 Nous sommes, 10 ans après, à 722 kilogrammes. Le plan d'action 2011-2015 pour le recyclage du papier, carton, verre était de 70 %. Le plan d'action 2019-2024, 75 % -- sensiblement supérieur. Pour les matières organiques, l'objectif était de 60 % en 2011-2015; il est toujours de 60 % et il est loin d'être atteint. Même si vous dites que 30 %, c'est quand même pas mal, il est quand même loin d'être atteint.

1570 En 2011-2015, le plan d'action en 2011-2015 prévoyait 70 % de recyclage et de valorisation des résidus de construction, rénovation, démolition; exactement le même pourcentage qu'en 2019-2024.

1575 La question qui se pose, c'est : est-ce que, ce à quoi vous faite allusion, la modernisation des systèmes de gestion des matières résiduelles, en dépit des lois qui ont été adoptées vont... vous y croyez vraiment que ça va tendre à réduire substantiellement les quantités de matières résiduelles éliminées? Et si oui, comment vous expliquez, vous et le ministère de l'Environnement, que le scénario réaliste pour 2040, à toutes fins pratiques, reprend le chiffre de 2011?

1580 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1585 Je peux peut-être répondre puis je laisserais mon collègue du Ministère répondre par rapport à la question sur le scénario. Vous avez raison, il y a des objectifs entre le plan 2011-2015 et le plan 2019-2024 qui ont été repris ou ajustés sensiblement. C'est parce que ces objectifs-là n'avaient pas été atteints en 2015, ce qui n'était pas le cas de l'objectif pour la réduction de la quantité éliminée.

Mon collègue Francis l'a mentionné : en deux mille quinze (2015), l'objectif de 700 kilogrammes, pour cette année-là, il a été atteint, on était en deçà.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui.

1595 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Donc, il y a eu un choix, comme je vous le disais, de poursuivre la volonté puis de le traduire par un objectif ambitieux au niveau de la réduction des quantités éliminées. Mais il y a aussi eu un choix de conserver les objectifs ou de les ajuster pour ceux qui n'avaient pas été atteints.

1600 Donc, en ce qui concerne la modernisation des systèmes ou la stratégie de valorisation des matières organiques, il y a quand même plusieurs actions. Il n'y a pas de... Je m'excuse d'avance si je le répète au courant : Il n'y a pas de solution miracle. Il n'y a pas une action qui va faire que, demain matin, on va tout atteindre nos objectifs.

1605 C'est un ensemble d'actions puis le meilleur exemple, c'est au niveau de la stratégie de la valorisation des matières organiques, où on va travailler à la fois avec les municipalités, à la fois

avec le secteur des entreprises, mais aussi avec le secteur des centres de tri ou le secteur de la construction, rénovation, démolition.

1610 C'est des changements en amont, de pratique, pour mieux trier à la source les matières, pour les acheminer, s'assurer qu'il y ait des preneurs pour ces matières-là, donc des centres de tri et des conditionneurs, des recycleurs. Des débouchés, des marchés au Québec, aussi. C'est ce qu'on veut développer.

1615 Donc, c'est un ensemble de mesures de levier qui visent à accroître... en fait, réduire, réemployer, recycler au maximum et réduire l'élimination.

LE PRÉSIDENT :

1620 Merci, madame Langlois-Blouin.

Écoutez, honnêtement, nous nous sommes donné comme mot d'ordre d'essayer de prendre moins de place ce soir, les trois commissaires, pour laisser plus de place aux citoyens, mais je dois quand même passer la parole à mon collègue Pierre, pour poser certaines questions.

1625 Pierre Renaud, monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1630 On parle... Vous avez parlé des débris de construction, de rénovation. En quoi la réforme, la nouvelle collecte sélective, la nouvelle consigne et la stratégie de gestion de matières organiques, de la stratégie de valorisation de matières organiques, va avoir un impact sur la quantité de déchets de construction qui vont être enfouis?

1635 Parce qu'actuellement, ce qu'on comprend dans les chiffres qu'on voit dans les rapports que vous nous avez transmis, il y a une forte augmentation des débris de construction qui sont enfouis. Et c'est difficile de faire le lien entre les nouvelles réglementations, la stratégie puis l'effet que ça pourrait avoir sur cet élément-là en particulier.

1640 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Je vous remercie pour la question, c'est un bon point. Principalement pour les résidus de construction, rénovation, démolition, ce qui est prévu, c'est une modification réglementaire pour obliger que les résidus de construction passent minimalement par un centre de tri.

1645
1650
Quand je vous donnais des résultats, dans notre présentation, qu'il y avait 40 % des résidus qui allaient directement à l'élimination, ce n'est pas ce qu'on souhaite parce qu'on ne se donne aucune chance en faisant ça. Donc, il y aurait une obligation de passer par un centre de tri de résidus de construction, rénovation, démolition ou d'envoyer les matières directement au réemploi ou au recyclage. On ne veut pas exclure du tout cette forme-là d'envoi direct de matière, mais on veut arrêter l'envoi direct de résidus de CRD à l'élimination. Ça, c'est la première chose.

1655
Dans la stratégie, ce qui est aussi prévu, c'est une hausse des redevances avec... Il y a la fusion des redevances. Il y avait une redevance permanente, une redevance temporaire; elles ont été fusionnées. Et, ce qui est prévu, c'est une augmentation de la redevance à l'élimination, avec une indexation annuelle. Donc, en rendant plus chers, si on veut, les coûts d'élimination, on veut favoriser toutes les stratégies et les approches en amont. C'est la deuxième chose.

1660
Quand on parle aussi du secteur CRD, il y a eu différents articles de presse que vous avez peut-être vus. On a des joueurs qui opèrent en toute légalité, puis d'autres pas tout à fait. Donc, une des mesures, aussi, qui a été proposée puis qui a été déployée par RECYC-QUÉBEC, c'est un programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD.

1665
Donc, on dit : on veut obliger l'envoi vers un centre de tri. Ça, c'est la première étape. La deuxième étape, c'est qu'on veut s'assurer que ces centres de tri là opèrent selon les bonnes pratiques. Puis on veut permettre aussi de connaître, ce centre de tri là, ses opérations permettent de détourner quel pourcentage de matière de l'élimination.

1670
Donc, il est prévu... Puis on a plusieurs centres de tri, déjà, qui ont fait des demandes dans ce programme-là, on est en processus d'en reconnaître certains. Ça va être une liste publique. Et notre objectif, c'est aussi d'inciter les donneurs d'ordres -- le gouvernement en fait partie, les municipalités en font partie, les donneurs d'ordres privés également -- de se baser et de faire affaire

avec ces centres de tri là, pour qui la performance est connue, est établie, quand, par exemple, ils vont en appel d'offres.

1675

Donc, on voit, il y a quand même une boucle à faire et c'est des exemples que je peux vous donner, de précisément ce qui est prévu dans la stratégie. Puis peut-être que mes collègues, au Ministère, vont vouloir compléter avec d'autres mesures que je n'ai pas nommées. Mais il y a plusieurs mesures qui sont prévues pour détourner les résidus de CRD de l'élimination, mais surtout de la valoriser.

1680

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Juste par rapport à ce que vous avez dit, est-ce que c'est possible d'avoir une liste des centres de tri CRD, avec les capacités? Parce qu'on parle de centres de tri de CRD, là, mais pour nous autres, on ne sait pas trop qu'est-ce que ça fait, qu'est-ce qui est récupéré dans un centre de tri CRD puis combien il y en a au Québec, ils sont situés à quel endroit.

1685

Sur la carte qu'il y avait dans votre document, on ne les avait pas, là. Alors, si on pouvait avoir une liste, pour bien comprendre à quoi ça correspond.

1690

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Tout à fait, on peut fournir une liste à la commission, des centres de tri que l'on connaît. Par contre, on n'a pas la capacité, leur capacité maximale, là. Ce n'est pas une information que nous, on a, mais une liste, on peut très bien vous la fournir rapidement.

1695

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Puis juste une dernière petite question facile, là. Je ne veux pas prendre trop de temps parce qu'il y a d'autres citoyens qui veulent poser des questions. Par rapport aux résidus CRD, là, j'en profite, je vais... vous pourrez me répondre plus tard.

1700

En page 10, là, de votre rapport, *Tableau 2*, il y a 839 000 tonnes de CRD, de débris de construction, qui sont éliminées. Quand j'arrive en page 21, il y a 1.2 million de tonnes de débris

1705

de CRD qui sont envoyées à l'enfouissement. Puis quand j'arrive en page 15, l'étude de caractérisation, là je suis rendu à 1.367 million.

1710

Là, c'est-tu possible de savoir combien, exactement, il y a de déchets de construction qui sont enfouis?

M. FRANCIS VERMETTE :

1715

Quand on parle de résidus de construction, rénovation, démolition, on parle de deux choses. C'est-à-dire la provenance...

LE PRÉSIDENT :

1720

Excusez-moi. Il y a une personne qui prend tout ça en sténo, à l'extérieur, donc je vous demanderais de vous nommer. Tout à l'heure, c'était madame Langlois-Blouin qui répondait à monsieur Renaud. Et maintenant, c'est monsieur Vermette.

M. FRANCIS VERMETTE:

1725

Oui, pardon. Deux choses. Les résidus de construction, rénovation, démolition, tels qu'ils sont décrits en (inaudible), ils arrivent de conteneurs de chantiers dans les lieux d'élimination. Le 839 000 ou 853 000 tonnes, il réfère à ça, selon les déclarations des lieux d'élimination. Les lieux d'élimination disent : J'ai reçu... nous avons reçu 850 000 tonnes de résidus que nous considérons être d'origine CRD. Ça, c'est l'origine.

1730

Au niveau de la composition, quand on regarde... Et en plus, quand vous parlez qu'on est à un peu plus d'un million de tonnes, à la page 12 ou 13 -- je ne me souviens plus -- là, on ajoute les rejets des centres de tri de CRD. Il y a une cinquantaine de centres de tri CRD au Québec, ils ont des rejets. Ces rejets-là sont envoyés à l'élimination. On les a ajoutés pour dire : Voici, selon la provenance, 1 million de tonnes de résidus de CRD.

1735

Pourquoi, quand on fait une caractérisation, on arrive à 1.3 million de tonnes? C'est que vous et moi, citoyens, mettons dans nos déchets, des résidus de CRD, qui se retrouvent dans les déchets d'origine municipale. Le bac vert ou noir ou peu importe la couleur, qu'on met sur le bord

1740 de la rue, il y a des résidus de CRD dedans. Il y a des gens qui vont jeter, à l'élimination, des
résidus de CRD dans leurs déchets quotidiens. Ils n'iront pas à l'écocentre, ça ne sera pas mis
dans un conteneur.

1745 Donc nous, quand on fait une caractérisation, on fouille dans des déchets d'origine
municipale, on trouve des résidus de CRD. Donc, pour nous, ça entre comme étant un résidu de
CRD en termes de composition. On additionne ça à la quantité de résidus de CRD d'origine, CRD
qui viennent des conteneurs.

1750 Et, c'est la même chose dans les industries et les commerces. Combien d'industries et de
commerces vont, par exemple... Je ne sais pas, je vais donner un exemple : une épicerie.
L'épicerie, dans son conteneur de déchets, elle élimine des matières organiques, des emballages
de plastique, des palettes de bois, parce qu'elle reçoit des emballages dans des palettes de bois.

1755 Nous, quand on caractérise, ça rentre dans la catégorie résidus de CRD, cette palette-là.
C'est ce qui fait qu'on arrive à plus de 1.3 million de tonnes en termes de quantité ou proportion de
résidus de CRD qui sont éliminés.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1760 Merci.

LE PRÉSIDENT:

1765 Mais il faut admettre, quand même que... Je comprends très bien mon confrère, parce que
j'ai eu le même problème. Alors, je peux imaginer, quelqu'un qui lit ce rapport-là, peut devenir
mélangé, donc il n'a pas ces clarifications-là que vous venez de dire. Merci, monsieur Vermette.

1770 Monsieur Ménard, nous pourrions discuter très longuement sur ce point-là, c'est un point
névralgique, en fait, comme vous avez pu le constater. À un point tel que nous n'avons pas pu nous
empêcher de poser des quelques questions, mais ce n'est qu'une amorce. C'est sûr qu'on va
revenir sur cet aspect-là tout au long des prochaines séances. Merci pour votre participation de ce
soir.

1775 Je vous informe que le registre... Juste un moment, pardon. Oui, je vous informe que le registre est maintenant fermé, puisqu'il y a plusieurs qui voulaient s'inscrire. — Monsieur Ménard, vous vouliez ajouter quelque chose?

M. KAREL MÉNARD :

1780 Oui. J'ai une deuxième question, je crois, à poser.

LE PRÉSIDENT :

1785 Allez-y, allez-y. Je pensais que vous aviez posé deux questions. Allez-y.

M. KAREL MÉNARD :

Non non non. Mais je vous remercie d'avoir poursuivi sur ma première question.

1790 Ma deuxième question, vous avez parlé, Monsieur le président, en fait, du plan d'action de la Politique... plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles*.

1795 Dans le même plan d'action, la première et la deuxième action concernaient justement la valorisation énergétique, où le gouvernement voulait revoir la définition de la valorisation et également établir des critères de ce que c'est qu'une valorisation énergétique, pour établir, justement, les modes de valorisation acceptables.

1800 Là, monsieur Trudel a présenté un tableau qui m'a énormément surpris, lors de sa présentation où il...

LE PRÉSIDENT :

1805 Pourriez-vous parler moins vite? Pourriez-vous parler moins vite? Vous avez un débit tellement vite, là. Allez-y, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

1810 (Inaudible). D'accord. Donc, dans la Politique québécoise... dans le plan d'action de la
Politique québécoise 2011-2015, la première et la deuxième action concernaient la valorisation
énergétique des matières résiduelles, donc qu'on allait établir des critères pour justement définir
qu'est-ce que c'était que la valorisation énergétique. Et aussi, on disait qu'on allait revoir la loi pour
encadrer la valorisation, ce qui n'est pas fait actuellement.

1815 Monsieur Trudel, lors de sa présentation tout à l'heure, a présenté un tableau dans lequel il
y a deux colonnes principales, soit une, les actions de valorisation, et l'autre, les actions
d'élimination. Ça m'a surpris parce qu'au niveau de l'élimination, il y a des procédés comme la
gazéification, la pyrolyse, qui, pour moi, étaient de la valorisation énergétique, en fait. Tout le monde
s'entendait que c'en était. Là, c'est considéré comme étant de l'élimination.

1820 D'ailleurs, on a annoncé, le 8 décembre dernier, monsieur Legault, la construction d'une
usine de gazéification à Varennes. Donc, si je comprends bien, c'est qu'on a annoncé la
construction d'un lieu d'élimination à Varennes. Aussi, donc sans nécessairement sans le
processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, si je comprends bien.

1825 Ma question est : dans la colonne « Valorisation », tout en bas, c'est marqué : « Valorisation
énergétique ». Qu'est-ce que le Ministère entend comme étant de la valorisation énergétique
cataloguée sous « Valorisation »? Qu'est-ce que c'est que la valorisation énergétique, pour le
Ministère?

1830

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'enverrais la question d'abord à monsieur Trudel, et ensuite au porte-parole du
ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. — Monsieur Trudel, à vous la parole.

1835

M. CLAUDE TRUDEL :

1840 Oui, Monsieur le président. Je vous réfère, premièrement, pour répondre à la question qui
a été posée, à l'article 53.4.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* où c'est là qu'on a
précisément... Quand je disais, tantôt, que le Québec oblige la gestion des matières résiduelles

selon la hiérarchie des 3RV-E, bien c'est vraiment inscrit dans la loi. Donc, c'est à cet article-là, 53.4.1, où on définit ce qu'on entend par la hiérarchie.

1845 Et on voit que tout juste avant le point 5 qui concerne l'élimination, on voit apparaître le terme « valorisation énergétique ». Un peu plus loin dans ce même article de loi, on définit ce qu'on entend par « valorisation énergétique », c'est-à-dire :

1850 « *La destruction thermique de matières résiduelles constitue de la valorisation énergétique dans la mesure où ce traitement des matières respecte les normes réglementaires prescrites par le gouvernement, dont un bilan énergétique positif et le rendement énergétique minimal requis, et qu'il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.* »

1855 Je vous réfère aussi à la présentation que j'ai faite. C'est sûr que j'ai voulu... vraiment, c'était mon objectif de séparer les deux termes parce que c'est comme ça que, dans la loi, on le définit. On sépare les deux modes de gestion, valorisation et élimination.

1860 Je vous ai précisé, aussi -- quand j'ai fait la présentation, ce n'était pas inscrit nécessairement, mais je l'ai mentionné -- que la valorisation énergétique, ça ne doit pas se faire au détriment des autres modes d'élimination. Donc, si c'est plus profitable, pour la réduction de gaz à effet de serre, pour l'environnement, et caetera, de procéder plutôt au réemploi, au recyclage, par compostage, par biométhanisation, par remplacement d'une matière première par d'autres matières résiduelles, à la limite par l'épandage des matières résiduelles, bien on ne pourra pas utiliser ces matières-là pour en faire de la valorisation énergétique.

1865 Donc, c'est clair pour le Ministère. C'est pour ça que, dans l'élaboration des critères qui sont à venir, on va tenir compte du fait que certaines matières résiduelles, si elles s'en vont vers le volet incinération que ce soit de la gazéification, de la pyrolyse, mais que ces matières-là, c'est plus profitable, au niveau de l'environnement, qu'elles soient valorisées autrement, ça ne sera pas considéré comme étant de la valorisation énergétique.

1870 Ça va pouvoir être fait, mais ça va être considéré, au niveau du Ministère, comme étant un mode d'élimination. Il faut comprendre aussi que, ce qu'on entend par « valorisation énergétique », c'est vraiment essayer, tenter, par cette méthode-là, cette méthodologie-là, ce traitement-là, de

1875

réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer, mais aussi de soustraire ces installations-là de la redevance à l'élimination.

1880

J'ai expliqué aussi que, un des éléments économiques pour le Ministère, c'est de collecter une redevance à l'élimination. Donc, c'est clair que si des matières résiduelles sont dirigées plutôt par une installation de gazéification alors que, pour le Ministère, ça demeure considéré comme étant de l'élimination, bien les matières résiduelles vont être sujettes à une redevance à l'élimination.

1885

Par contre, si éventuellement, les matières résiduelles qui sont traitées par un procédé de valorisation énergétique qui ne peuvent pas être employées, recyclées autrement, et caetera, là, à ce moment-là, ça va être considéré comme étant vraiment de la valorisation et soustrait de la redevance à l'élimination.

LE PRÉSIDENT :

1890

Merci, monsieur Trudel. — Monsieur Hébert. Après quoi, je céderai la parole à ma collègue, madame Forget.

Monsieur Hébert, est-ce que vous auriez quelque chose à ajouter?

1895

M. DAVID HÉBERT :

1900

Bien je suis... pas vraiment, dans les faits. C'est ça, nous, on s'en tient un peu à la définition qu'en fait le ministère de l'Environnement, du MELCC, sur la définition de la valorisation énergétique. Nous, on a plus une approche de... en aval, dans le fond, sur les enjeux de production énergétique et d'approvisionnement en énergie.

On n'a pas une vision systématique de qu'est-ce que... ce que les matières résiduelles peuvent apporter dans ce cadre-là. On le fait en collaboration avec nos partenaires.

1905

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est quoi les objectifs du gouvernement en matière de production de bioénergie par la valorisation des matières résiduelles?

1910

M. DAVID HÉBERT :

Bien, c'est un objectif qui est plus général que ça. C'est un...

1915

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est quoi?

M. DAVID HÉBERT :

1920

On n'a pas d'objectif directement lié aux... en matières résiduelles. C'est un exercice de transition énergétique, de remplacer les sources fossiles par des énergies renouvelables, mais qui... tout en respectant la priorisation qui est faite au niveau du ministère de l'Environnement parce qu'on ne veut pas déplacer nécessairement des matières qui pourraient être réutilisées.

1925

Dans le fond, on respecte la priorisation qui est faite par le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Madame Forget?

1930

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Oui, je voulais peut-être prendre la balle au bond sur les technologies qui ont été mentionnées par monsieur Ménard.

1935

Alors, est-ce qu'il y a des technologies? En ce moment, est-ce qu'il y a des lieux qui utilisent la pyrolyse, la gazéification et le plasma, au Québec? Donc, ce serait peut-être une question pour monsieur Trudel. S'il y a de tels lieux au Québec, ils sont où?

M. CLAUDE TRUDEL :

1940

Ce que je peux vous dire, c'est que dans la présentation qu'on a faite, on a parlé des volets incinération. On vous a dit qu'il y avait quatre installations d'incinération. Ce sont vraiment des incinérateurs. Par contre, il y en a deux qui servent à l'incinération des matières résiduelles, communément les ordures ménagères, et il y en a deux qui servent à l'incinération des boues d'usine d'épuration municipale.

1945

Pour ce qui est du volet élimination de matières résiduelles, à ma connaissance -- mais je pourrais faire certaines vérifications -- il n'y a pas d'autre procédé. Ce qui permet de compléter la réponse que j'ai donnée, aussi, tantôt.

1950

Le Ministère fait aussi une distinction entre « valorisation matières », que j'appellerais, là, si ce n'est pas pour produire de l'énergie, s'il y a un procédé quelconque de pyrolyse et il ne produit pas de l'énergie, mais plutôt un bien utile, une matière secondaire, mais une matière. À ce moment-là, c'est considéré comme une valorisation de matière.

1955

Si c'est pour produire de l'énergie, à ce moment-là, ça va être considéré comme vraiment de la valorisation énergétique. Et, à ma connaissance, il y a, oui, certains projets qui existent, au niveau de production de matières, mais c'est plus considéré comme étant de la valorisation de matière. Mais je peux faire la vérification pour savoir s'il y a des installations.

1960

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Mais s'il y a d'autres installations des autres technologies. Puis aussi, est-ce que ces autres technologies -- donc je reviens, là -- pyrolyse, gazéification et plasma, est-ce qu'elles peuvent éliminer l'ensemble des déchets, peu importe la qualité du tri? Ou ils ont des paramètres ou des conditions particulières pour être capables de les éliminer? Donc, si vous avez des détails sur ces technologies et ce qu'elles ont besoin.

1965

M. CLAUDE TRUDEL :

1970

Je peux toujours vous répondre tout de suite par rapport à ça. Dans ma présentation, c'est pour ça que j'ai tenu à vous le préciser que, quand on fait de l'incinération, ça comprend le volet

1975

gazéification. On a tout regroupé sous le terme, nous, pour faciliter l'application de la réglementation. Toutes les technologies de destruction thermique sont regroupées sous la même appellation, qui s'appelle « incinération ».

1980

Et les normes d'émission pour ces installations-là, à partir du moment où je reçois les matières résiduelles qui sont régies par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, bien c'est clair que ce sont les mêmes normes d'émissions qui s'appliquent à ces installations-là. Peu importe si je décide de brûler juste une ou certaines catégories, ça va être les normes applicables aux installations d'incinération qui se retrouvent et non pas dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, mais plutôt sur... dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*.

1985

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1990

Je comprends, mais notre objectif à nous, c'est avoir un portrait des technologies, là, qui sont sur le marché, puis s'il y a vraiment des lieux qui utilisent ces technologies-là et les conditions d'intrants. Donc, quels intrants elles peuvent prendre? Est-ce qu'elles peuvent prendre tout, des conditions de qualité? Donc, peut-être ventiler, finalement, votre regroupement « Incinération ».

M. CLAUDE TRUDEL :

1995

Parfait.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Merci.

2000

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Trudel. — Madame Forget, merci. — Monsieur Renaud?

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2005

Oui, c'était juste une précision pour monsieur Hébert, du ministère de l'Énergie et Ressources.

2010

Vous parlez de... en fait, c'est les technologies qui vont permettre de traiter des matières résiduelles, mais qui vont produire de l'énergie. Je comprends que vous n'êtes pas dans la gestion des matières résiduelles à Énergie et Ressources, mais est-ce que vous appliquez les mêmes principes que...

2015

Monsieur Trudel parlait, tout à l'heure, des 3RV-E. Est-ce que vous appliquez ces mêmes principes là au niveau de la production d'énergie, dans le sens que le premier « R » devrait être réduction, là, autant pour les déchets que pour l'énergie, là? Comment vous positionnez vos... votre politique par rapport à ça, par rapport à la production d'énergie renouvelable ou la réduction de la consommation d'énergie?

2020

M. DAVID HÉBERT :

2025

Oui, bien il y a un volet important de la *Politique énergétique 2030* qui touche à toute l'amélioration de l'efficacité énergétique, ces choses-là. C'est sûr que c'est les premières actions qu'on essaie de faire puis de mettre de l'avant. On a un sous-ministériat qui est très impliqué dans ces questions-là.

2030

Mais, pour la question de la valorisation énergétique des matières résiduelles, on a plus une approche un peu opportuniste, en fonction des sources de matières qui sont disponibles puis qui respectent un peu le cadre qui a été établi par le MELCC. Puis de voir un peu s'il y a des possibilités avec des promoteurs, d'encourager des projets ou de favoriser des projets qui nous permettent de développer la production énergétique.

2035

Mais on n'a pas une visée spécifique, là, sur l'utilisation des matières résiduelles. On ne se donne pas de balise à ce niveau-là.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Merci.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Hébert. — Merci, monsieur Ménard. Ça va?

M. KAREL MÉNARD :

2045
Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2050
Merci.

M. KAREL MÉNARD :

2055
Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant monsieur Jean-Yves Desgagnés.

2060 **M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :**

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2065
Très bien, oui.

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

2070 Super. Écoutez, je suis, donc... moi, je suis un citoyen de Limoilou, de la Ville de Québec. Alors, je suis membre, aussi, du Mouvement pour une ville zéro déchet et ma question concerne l'incinération.

2075 Il a été mentionné, tantôt, dans le bilan, qu'il y avait 5 % des matières résiduelles qui étaient incinérées et puis, soit l'équivalent de 412 000 tonnes. Alors, j'attire votre attention sur le fait que 75 % de ces matières incinérées là sont à l'incinérateur de la Ville de Québec. Alors donc, je tenais, d'une part, à vous en faire part.

2080 Et ma préoccupation est la suivante. C'est, compte tenu que l'incinération occupe, dans le fond... est assez marginale au Québec, ma crainte c'est que cet enjeu-là de l'incinération soit un peu... pas banalisé, mais qu'on ne s'en occupe pas trop de cet enjeu-là de l'incinération, alors que, pour la Ville de Québec, l'agglomération de Québec, c'est le principal mode de gestion des résidus ultimes.

2085 Donc, ma question, c'est : est-ce que la commission a prévu, effectivement, sur cette question de l'incinération, faire appel à des experts européens où ce mode de gestion là est utilisé, dans le fond, très normé, très réglementé, pour qu'on puisse pouvoir... puisse comparer un peu, effectivement, qu'est-ce qui se fait en Europe, en matière de... ce qui est le plus... les normes les plus importantes, là, et les modes de gestion aussi?

2090 Donc, est-ce que c'est prévu, effectivement, dans les travaux de la commission, qu'on fera appel aussi à des experts externes du Québec, donc européens, en matière d'incinération, pour qu'on connaisse effectivement un peu qu'est-ce que... comment on opère, quelles sont les normes et qu'on puisse avoir des comparaisons pour nous éclairer comme citoyens.

2095 Parce que je vous dirais que moi, comme citoyen qui est touché par cette problématique-là, et aussi les membres de notre mouvement, là, alors on a beaucoup de préoccupations. Alors voilà. Donc ça, c'était ma première question, Monsieur le président.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, alors la réponse courte est oui. Maintenant, je vais vous donner quand même un peu plus de détail.

2105 Nous avons organisé deux ateliers, au courant du mois d'avril; un qui touche les experts nationaux et provinciaux, et un qui touche les experts internationaux. Il y a deux entités et deux experts internationaux qui vont venir nous entretenir, entre autres, de ça. Il s'agit de la Waste-to-Energy Plants in Europe. Donc le... et l'autre, c'est la Suède. Donc, nous aurons deux conférences là-dessus.

2110 Maintenant, j'aimerais quand même profiter votre de question pour interpeller le ministère de la Santé et des Services sociaux. Lui demander d'abord de clarifier une chose, parce que, dans le rapport, à la page 24, madame Schnebelen, vous avez indiqué que, un des enjeux rattachés à l'incinération, ce sont les émissions, notamment de poussières, de dioxine, de furane, mais surtout de poussières, et vous avez dit : « *Dont le poids moléculaire est inférieur à 10 microns.* »

2115 J'imagine que c'est juste une coquille, il s'agit de taille aérodynamique de 10 microns? Je veux juste... pour qu'on puisse reprendre la bonne terminologie, éventuellement, dans le rapport.

2120 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

On va faire des vérifications, Monsieur le président, parce que c'est une question très très pointue puis je n'ai pas de...

2125 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2130 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

... d'expert, avec moi, immédiatement, pour vous répondre.

LE PRÉSIDENT :

2135 D'accord. En fait, elle sous-tendait une autre question.

Mme MARION SCHNEBELEN :

2140 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2145 Sachant, depuis l'arrivée de la pandémie et depuis l'arrivée, en fait, de tout l'électronique où on parle de micron, mais également de nano, tout ce qui est nano et donc de 1 à 100 nanomètres, vous avez fait référence aux émissions de poussières qui sont rejetées par l'incinérateur, qui sont dans l'ordre du micron, plus petit que 10 microns.

2150 Est-ce que vous pensez qu'on devrait maintenant s'intéresser, quand on sait que des virus comme celui auquel nous faisons face est autour d'une centaine de nanomètres, est-ce qu'on devrait s'intéresser également aux poussières nanométriques?

Mme MARION SCHNEBELEN :

2155 Monsieur le président, si vous permettez, on va prendre la question en délibéré pour être capable de vous revenir avec une réponse, certainement demain.

LE PRÉSIDENT :

2160 D'accord. J'aurai d'autres questions, aussi.

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui.

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez indiqué que, en 2018, il y a eu des dépassements de normes d'émission en dioxine, furane, mercure, notamment, là. Et, je lisais dans *Le Soleil*, ce matin, pas plus tard que ce matin, qu'en automne 2020, il y a eu des dépassements de monoxyde de carbone dans trois des quatre fours, de 2 à 18 fois la norme.

2170

J'aimerais savoir : est-ce que vous avez, quand vous avez indiqué qu'il y avait des dépassements de dioxine, furane, mercure, ce sont quand même des substances qui ont un potentiel toxique certain, reconnu. Est-ce que vous avez décidé d'entreprendre des recherches d'évaluation d'exposition et de risque pour les riverains qui sont le plus exposés aux émissions de l'incinérateur? Ça veut dire placé à proximité, dans les vents dominants, dans la direction du panache, dans la déposition des poussières du panache, et caetera.

2175

Mme MARION SCHNEBELEN :

2180

Bien écoutez, peut-être un premier élément de réponse. C'est sûr que, ce qu'on constate au niveau de l'incinération en général, c'est que ça prendrait des études avec des méthodologies plus robustes, justement pour tenir compte des facteurs confondants que vous énumérez là, pour mieux évaluer l'effet potentiel des rejets d'incinérateur sur la santé humaine, avant d'instaurer, justement, à grande échelle, cette méthode d'élimination des déchets ultimes, là.

2185

Ça fait que, de ce côté-là, il y a vraiment un besoin d'avoir une meilleure méthodologie, des meilleures connaissances toxicologiques, aussi, de l'ensemble des substances qui sont rejetées. Ça, c'est une des recommandations qu'on fait en santé publique. Et de voir, aussi, de mieux caractériser les émissions pour connaître la composition et mieux réguler au niveau juridique, là. Parce qu'on sent qu'il y a quelque chose, aussi, là, qui serait à faire.

2190

Pour la question spécifique des dépassements, écoutez, là, il faudrait que je sois en mesure de questionner des experts au niveau de la Santé publique. Mais généralement, l'évaluation du risque, quand il y a un dépassement, la norme en question est faite pour être capable d'adresser une problématique de santé publique.

2195

2200 Donc, lorsqu'il y a un dépassement de norme, généralement, c'est qu'on appréhende des impacts à la santé. La norme est conçue pour ça.

2205 Ça fait que, dans ce cas-là, est-ce qu'il y a eu spécifiquement une évaluation du risque qui a été demandée ou même une enquête de faite? Je ne pourrais pas répondre à la question. Je ne sais pas si, du côté... J'essaie de voir si, dans mon équipe, il y aurait quelqu'un pour répondre à la question. Mais sinon, on va la prendre en délibéré aussi, puis vous revenir avec de plus grandes précisions.

LE PRÉSIDENT :

2210 Oui.

Mme MARION SCHNEBELEN :

C'est très très précis et pointu, là.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

2220 Bien, précis, oui et non. Mais, pour vous aider dans la préparation de la réponse, je vous souligne qu'en 2004, votre ministère, dans un avis qui s'intitule *Analyse des avis de santé publique présentée dans le cadre des audiences publiques portant sur l'environnement (BAPE) portant sur les lieux d'élimination des déchets*, c'est indiqué... en fait, votre ministère indique que :

2225 « *Il nous apparaît inacceptable, d'un point de vue de santé publique, que l'incinérateur de la RIGDRSQ continue d'émettre dans l'atmosphère des quantités aussi importantes de contaminants, notamment de dioxines et de furanes.* »

Donc ça, c'était en 2004. En... pardon, en 2018, on reconnaît qu'il y a encore des dépassements de dioxine et furane. Et c'est dans ce sens-là, peut-être que, dans votre réponse, vous pourriez nous indiquer qu'est-ce que vous avez fait.

2230 Et j'aimerais savoir, monsieur Trudel, qu'est-ce que vous, vous avez fait, au ministère de l'Environnement, avec tous ces dépassements?

M. CLAUDE TRUDEL :

2235 Je vais passer la parole à un de mes collègues, qui va pouvoir vous répondre peut-être plus précisément concernant les normes. Si vous me demandez des questions, par contre, par rapport à un dossier précis, les personnes ne sont pas avec moi, présentement, pour répondre sur ces dossiers précis, mais on pourra adresser la question. Mais je vous reviendrai, peut-être pour mieux expliciter la question, pour être certain que vous ayez la bonne réponse.

2240 Mais je vais quand même passer la parole à mon collègue, Khalid Guerinik, qui est spécialiste au niveau... puis qui s'occupe notamment des normes d'incinération au niveau du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*.

LE PRÉSIDENT :

2245 En fait, vous pouvez l'appliquer à n'importe quoi, ça peut être l'incinérateur, ça peut être un lieu d'enfouissement. Quand il y a des dépassements de normes, est-ce que votre ministère doit exiger certains correctifs? Si oui, comment se fait-il qu'il ne semble pas y avoir eu des correctifs, du moins à l'incinérateur? C'est un petit peu dans cet esprit-là.

2250

M. CLAUDE TRUDEL :

2255 OK. Mais je peux vous répondre pour les lieux d'enfouissement. Je peux vous répondre que la procédure normale, c'est que... puis je pourrais... Dans un cas précis, je ne peux pas vous répondre nécessairement parce que je ne connais pas nécessairement la nature exacte du dossier. Mais je peux vous répondre que, de manière générale, au niveau de la réglementation, ce qui est prévu, les normes, si je prends comme exemple les lieux d'enfouissement technique, il y a une norme à respecter au niveau des rejets des eaux de lixiviation qui sont traitées. Il y a des normes, aussi, à respecter, au niveau de la qualité des eaux souterraines à proximité des installations.

2260

2265 À partir du moment où il y a une non-conformité qui est constatée, qu'on a un résultat parce qu'il y a un suivi qui doit être fait par l'exploitant du lieu, il nous transmet ces résultats-là, dès le moment -- puis c'est prévu, là, je pourrais... si je me rappelle, de mémoire, c'est l'article 71 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*. C'est que, dès le moment où il nous transfère un résultat comme de quoi qu'il montre qu'il y a une non-conformité, qu'il y a

un non-respect de la norme, l'exploitant doit préciser les mesures qu'il entend prendre pour corriger la situation.

2270 Et le Ministère va faire un suivi approprié pour s'assurer que la correction a été réellement effectuée. Ce qui n'empêche pas, tout de même, le Ministère d'intervenir aussi. Parce que, chacun des articles du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* est visé par les dispositions pénales ou même ce qu'on appelle, nous, dans notre jargon, les fameuses « sanctions administratives pécuniaires ».

2275 C'est-à-dire qu'on peut... c'est comme un genre de billet d'infraction, donc, qu'on peut transmettre à un exploitant dès le moment qu'il y a un constat qui est fait à ce niveau-là, qu'on sait que l'information à l'effet qu'il y a un dépassement de norme, on peut intervenir.

2280 Mais la normalité de la chose, c'est quand c'est une situation qui n'est pas récurrente, dès le moment où on a un résultat qui montre une non-conformité, bien on va s'attendre à ce que l'exploitant de l'installation fasse certaines vérifications supplémentaires. À la limite, apporte des correctifs et refasse une espèce de suivi, suite à ça, pour nous démontrer que la situation est revenue à la normale.

2285 Mais, dans un cas particulier, pour ce qui est de l'incinération, je ne peux pas vous répondre, mais si vous voulez, je peux aller vérifier, voir qu'est-ce qui a été fait au niveau de cet aspect-là particulier, pour l'incinérateur.

2290 Puis j'aimerais savoir si c'est bien... parce que j'ai entendu « Régie intermunicipale de gestion de la rive sud », mais est-ce que c'est Québec, est-ce que c'est Montréal? Est-ce que c'est...

LE PRÉSIDENT :

2295 Bon, ce à quoi je faisais allusion en premier lieu, c'est... Non, ce n'est pas Montréal, il n'y a pas d'incinérateur à Montréal, là. Pour le moment, là, du moins.

M. CLAUDE TRUDEL :

2300 Pour les boues.

LE PRÉSIDENT :

2305 Pour l'incinérateur de Québec...

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est parce qu'il y en a un pour les boues.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'incinérateur de Québec, il y a eu des dépassements de norme de dioxine, de furane, de mercure. Et en automne... Ça, c'est en 2018. En automne de 2020, dépassement de monoxyde de carbone de 2 à 18 fois dans trois des quatre fours.

2315 Peut-être, pendant que vous allez examiner la réponse que vous pourriez nous apporter demain sans doute, j'aimerais interpeller monsieur Bernier. — Vous, comme directeur de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Québec, est-ce que vous êtes sensibilisé à cette chose-là, au fait que les incinérateurs peuvent émettre des substances toxiques au-delà de la valeur limite autorisée?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

2325 En fait, sur la question réglementaire, Monsieur le président, ce que je pourrais... ce à quoi je réfléchissais, en fait, c'est qu'actuellement, il y a quand même des comités de vigilance qui existent. Donc celui... le comité de vigilance de l'incinérateur, en fait, de la Ville de Québec et il y a la même chose du côté du lieu d'enfouissement technique.

2330 Et, ce qu'on pourrait peut-être faire, c'est de valider, dans le fond, comment ces comités de vigilance là sont saisis de ces informations-là, lorsqu'il y a des dépassements, par exemple, donc

de voir comment est-ce que la question est adressée à l'ensemble des partenaires autour de la table.

2335

C'est un peu la réflexion que j'avais à l'instant. Nous, on participe quand même, comme membre, comme communauté métropolitaine, en fait, à ces activités-là, avec les conseils de quartier, par exemple, et d'autres membres, aussi, du Ministère, par exemple de la Santé publique. Et donc, ces questions-là sont probablement adressées, en fait. Je n'ai pas le détail parce que je n'y ai moi-même jamais assisté, mais je sais, dans le fond, que ces questions-là sont probablement traitées.

2340

Mme MARION SCHNEBELEN :

Monsieur le présent?

2345

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2350

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui, est-ce que je pourrais revenir avec une réponse sur une de vos questions concernant, justement, le poids moléculaire dans le rapport? Parce que j'ai eu une réponse.

2355

LE PRÉSIDENT :

Oui, juste un instant.

2360

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

2365 Je voulais juste dire que mon... vous avez senti mon « hum, hum, hum ». Ça veut dire que la réponse, vraiment, ne me satisfait pas du tout. Mais, compte tenu qu'il y a plusieurs personnes qui se sont inscrites, je vais laisser passer les personnes, mais on va revenir là-dessus.

2370 Ce que je vous demande, monsieur Bernier, c'est de peut-être examiner le dossier de façon plus minutieuse pour que nous puissions avoir un échange un peu plus soutenu au cours des prochaines séances, si ça ne vous dérange pas.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

2375 Parfait. Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Alors, madame Schnebelen?

2380 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2385 Allez-y.

Mme MARION SCHNEBELEN :

2390 Donc, effectivement, il y a une erreur. Dans le rapport, « PM10 » ne réfère pas à « poids moléculaire », mais à « particulate matter », donc plus petit que 10 microns. Donc, on pourrait traduire par « matière en suspension ».

LE PRÉSIDENT :

2395

La taille aérodynamique, en fait?

Mme MARION SCHNEBELEN :

2400

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2405

Merci, madame Schnebelen. Merci beaucoup.

Mme MARION SCHNEBELEN :

De rien.

2410

LE PRÉSIDENT :

OK, alors voilà. Ça répond à votre question, monsieur Desgagnés?

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

2415

Oui, c'était ma première question. Donc, avant de passer ma deuxième, je vais (inaudible)...

LE PRÉSIDENT :

2420

Oui.

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

2425

... je voulais vous transmettre une information importante, Monsieur le président. Donc, vous savez que l'incinérateur de Québec a été construit en 74, OK, et donc, il est opéré depuis 1974.

2430 En 1989, le Conseil canadien des ministres de l'environnement produisait des lignes directrices en matière de fonctionnement, d'opération puis de fonctionnement des incinérateurs, où là, une des premières recommandations était d'installer des brûleurs au gaz pour maintenir la température constante.

Nous sommes en 2021 et ces brûleurs-là, au gaz, ne sont toujours pas installés, fonctionnels, à l'incinérateur de Québec, sauf sur un des fours.

2435 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, je vais transformer votre information en question.

2440 Monsieur Bernier, est-ce que vous êtes au courant et qu'est-ce que vous avez fait?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

2445 En fait, là, on m'informe, effectivement... Je vais peut-être revenir sur la question précédente, là. On m'informe, effectivement, que le comité de vigilance traite effectivement de la question des dépassements dont il était question un peu plus tôt.

2450 Et, pour ce qui est des brûleurs, en fait, là, je peux prendre la question, pour peut-être me renseigner davantage avec les gens de la Ville de Québec, qui sont justement à traiter ces questions-là, justement. Donc, en question de l'optimisation des fours, par exemple, là, donc qu'est-ce qui a été fait dans les dernières années, pour optimiser, justement, les fours.

LE PRÉSIDENT :

2455 D'accord, merci. Alors voilà, monsieur Desgagnés, ça répond... Donc, ça ne répond pas, en fait, mais probablement demain, nous aurons la réponse.

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

2460 Oui. J'imagine, puis je voulais rien que... Parce que ma deuxième question, vous y avez répondu avant même que je pose ma question. C'était ma préoccupation en lien avec... On parle

des gaz à effet de serre, mais il y a aussi l'incinérateur émettre d'autres particules et je vois que ça vous préoccupe. Et ça, ça me rassure beaucoup, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2465

Merci, monsieur Desgagnés. Merci de votre participation. Avant d'appeler le prochain... En fait, je peux appeler le prochain, monsieur Normand Beudet.

2470

Monsieur Trudel, vous vouliez... une de vos collègues voudrait ajouter une information, me dit-on?

M. CLAUDE TRUDEL :

2475

Oui, Monsieur le président. On a une grosse équipe, là, ça fait que, à un moment donné, des fois, le temps d'identifier la bonne personne... Mais je vais passer la parole à Marie-Pier Beaumont, ma collègue, pour l'incinérateur de Québec, je pense.

LE PRÉSIDENT :

2480

Très bien.

M. CLAUDE TRUDEL :

2485

Elle pourra confirmer.

LE PRÉSIDENT :

Madame?

2490 **Mme MARIE-PIER BEAUMONT :**

Oui, bonjour. C'est pour vous aviser qu'on fait un suivi quand même serré avec l'incinérateur. L'incinérateur a eu, au cours des cinq dernières années, neuf avis de non-conformité et deux sanctions administratives pécuniaires.

2495

LE PRÉSIDENT :

C'est des non-conformités par rapport à?

2500 **Mme MARIE-PIER BEAUMONT :**

Ça ne sera pas bien long. C'était des dépassements au niveau de leur... des dépassements en CO₂, chlorure d'hydrogène, mercure, dioxine, furane, entre autres.

2505 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, madame.

Mme MARIE-PIER BEAUMONT :

2510

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2515

Alors, j'appelle maintenant Normand Beudet.

M. NORMAND BEAUDET :

Oui, bonsoir, Monsieur le président.

2520

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir.

M. NORMAND BEAUDET :

2525

Mesdames, messieurs, bonsoir. Vous m'entendez bien, donc? Alors écoutez, bravo...

LE PRÉSIDENT :

2530

Vous êtes au téléphone?

M. NORMAND BEAUDET :

2535

Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui oui, je vous entends bien. Allez-y, monsieur.

2540

M. NORMAND BEAUDET :

2545

Alors, bravo pour avoir relevé le défi de ce mandat du BAPE. Je peux vous dire que j'ai beaucoup d'attentes par rapport à ce BAPE générique. J'ai fait partie de ceux et celles, là, qui ont, depuis plusieurs mois, sinon années, demandent qu'il y ait un BAPE générique. Donc, j'ai beaucoup d'attentes, j'ai beaucoup d'attentes comme citoyen et aussi comme contribuable. Et là-dessus, bien j'aurai d'autres questions plus tard, mais c'est des questions qui font partie, là, de mes préoccupations.

2550

Écoutez, je trouve que c'est tout un défi parce que, si on parle du contexte dans lequel le mandat vous a été donné, il y a... je pense qu'on peut le dire, là, hein, on n'est pas rendu à de la censure. Il y a des décrets qui ont été émis par le ministre, des décrets d'agrandissement qui ont été décriés, là, un peu par tout le monde, là, qui observent cette situation-là, de cette incohérence-là, de donner des cartes maîtresses à des joueurs, et puis après ça, convoquer les autres à venir discuter de la partie, là, alors que les *jokers* ont déjà été distribués.

2555

Alors ça, ça me crée un peu un certain malaise et je me demandais comment vous faites, Monsieur le président, à la commission, pour que les notions d'indépendance et d'impartialité, avec

2560 ces décrets-là, qui sont un peu des éléphants dans la pièce. Comment l'indépendance et l'impartialité de la commission est-ce qu'elle pourrait aller, cette indépendance et cette impartialité là, jusqu'à recommander l'annulation des décrets d'agrandissement qui ont été imposés, là, sans acceptation sociale, si les démonstrations étayées de solutions écologiques le démontreraient?

LE PRÉSIDENT :

2565 C'est ce qu'on appelle une question à 5 000 \$. Merci de nous l'avoir posée. Tout d'abord, j'étais très heureux de vous entendre dire que vous avez beaucoup d'attentes. Évidemment, plus on a des attentes, plus on risque d'être déçu. J'espère que vous ne le serez pas trop.

2570 Ceci étant dit, vous avez souligné que des décisions se prennent... ont été prises par le gouvernement, sous la suggestion du ministère de l'Environnement. Bien, ça leur appartient.

2575 Et vous savez, j'ai un privilège, mais en même temps un non-privilège. Le privilège d'avoir siégé sur plusieurs commissions d'enquête, d'avoir présidé plusieurs commissions d'enquête. Et le non-privilège, aujourd'hui, de me retrouver avec très peu de cheveux sur la tête et d'avancer en âge. Le seul réconfort, c'est que je vais avoir le vaccin bientôt.

2580 Alors, c'est clair, dans mon cas, comme chercheur universitaire, jamais -- j'aimerais que ça soit très clair -- jamais jamais j'ai accepté aucune interférence, dans le cadre d'une commission dont j'avais la responsabilité, et ce n'est pas demain que j'accepterai.

2585 Maintenant, les décisions du gouvernement lui appartiennent. On ne va pas réécrire l'histoire. Si vous voulez savoir s'il y a des éléments d'incohérence entre le fait que le Ministère et le gouvernement aient accordé des certificats pour l'agrandissement de certains lieux, tout en donnant ce mandat au BAPE, bien c'est sûr, c'est libre à vous, vous pouvez le questionner là-dessus.

2590 Moi, je ne suis pas ici pour défendre ni le ministre ni le gouvernement. Je suis mandaté et nous allons accomplir le mandat du mieux qu'on peut. Donc, c'est ça mon indépendance et c'est ça mon impartialité.

Monsieur Beaudet?

M. NORMAND BEAUDET :

2595 Et donc, à ma question précise, est-ce que vous pouvez répondre? Si on vous faisait... s'il y avait une démonstration, est-ce que vous pourriez aller jusqu'à recommander l'annulation des décrets, si une démonstration scientifique étayée de solutions écologiques le démontrerait?

LE PRÉSIDENT :

2600 Écoutez, je vais vous répondre de façon plus large, parce que là, vous voulez m'amener dans une section très très pointue.

2605 La commission, je vous avoue bien honnêtement, elle peut aller où elle le veut, où elle veut dans le sens où va l'amener son argumentaire. Et on est en train de faire notre possible avec une stratégie de consultation extrêmement complexe, longue, ambitieuse, de regrouper... Par exemple dans les ateliers, je pense qu'il va y avoir entre 250 et 300 personnes qui ont déjà avisé qu'ils participeraient aux ateliers.

2610 Donc, dépendamment de l'argumentaire, on peut aller à gauche, on peut aller à droite, on peut aller en haut et on peut aller en bas. Donc, je me donne carte blanche, dans tous les sens du terme, et je parle au nom de la commission.

M. NORMAND BEAUDET :

2615 Merci. Heureux de vous entendre, Monsieur le président. Alors, j'irais sur ma deuxième question, à ce moment-ci.

LE PRÉSIDENT :

2620 Allez-y, je vous en prie.

M. NORMAND BEAUDET :

2625 Oui? Alors donc, il y a un enjeu que je crois qui est très important, qui concerne la question des matières organiques et du mégaenfouissement pêle-mêle, qui caractérise ce qui se passe

actuellement en termes d'élimination au Québec. Le mégaenfouissement pêle-mêle, c'est le marché des multinationales américaines, entre autres, et c'est l'essentiel de l'élimination et du marché de la gestion des déchets et dans ce secteur-là. Alors pour moi, c'est un enjeu très important.

2630

Et vous parliez, là, que la commission, donc, innove, et il y aura une assemblée citoyenne, des ateliers. Alors un point de vue que je constatais à regarder, mais je n'ai pas le détail et vous allez sûrement pouvoir me préciser. Alors, dans les ateliers à l'assemblée citoyenne, au niveau d'avoir des ressources, des personnes-ressources, alors je regarde qui fait partie des personnes-ressources et on dirait qu'il n'y a pas de place pour la société civile, pour l'expertise citoyenne, là, dans tous ces domaines-là.

2635

Alors, ça se partage, à première vue -- mais vous me corrigez si je me trompe, là -- entre l'institutionnel, tous les ministères et le secteur privé. Et, bon, il y a des experts internationaux, je ne sais pas les situer, là, dans certains ateliers. Alors, est-ce que ça ne serait pas possible, tant qu'à innover, que dans les personnes-ressources, il y ait des gens de la société civile?

2640

Il y a une expertise citoyenne, ça fait des années que des citoyens sont impliqués, il y a plusieurs... Et comment se fait-il qu'ils ne fassent pas partie du panel des personnes-ressources? C'est de gens à qui, aussi, nous, comme citoyens, on pourrait s'adresser pour des enjeux qu'on trouve qui ne sont pas bien pris, là, en première apparence, dans ce BAPE, là.

2645

Ça a été soulevé, la question des... le BAPE, on ne parle que de déchets ultimes en termes de texte, en termes de lettre, c'est le déchet ultime qui revient. Alors que, dans mon livre à moi, c'est très simple, un déchet ultime, c'est ce qui n'est pas recyclable ou compostable, hein. Et ça, c'est à peine 10 % des déchets.

2650

Mais voilà. Alors, est-ce qu'il y aurait une place pour des personnes-ressources provenant de la société civile, avec leur expertise citoyenne, pour répondre à nos questions et pour s'assurer que certains des enjeux qui nous sont chers puissent être traités par cette commission-là. Parce que c'est un grand moment.

2655

Je pense qu'on parle de 1996, où il y a eu quelque chose qui s'est approché de ça, qui a donné lieu à la première *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Alors, est-ce

2660 que ça serait possible de faire une place pour ces personnes-là, notamment pour cet enjeu-là, matières organiques et mégaenfouissement pêle-mêle, qu'on puisse aller au fond de cette question-là?

LE PRÉSIDENT :

2665 Merci, monsieur Beaudet. Écoutez, bien sûr, nous avons, comme commission, eu la lourde tâche de déterminer quel type d'atelier nous voulons et autour de quel thème nous avons discuté.

2670 Nous avons, dès le départ, décidé d'être une commission très inclusive de telle sorte, à moins que je me trompe, il y a eu une rencontre préparatoire à laquelle peut-être vous avez... probablement que vous avez participé à cette rencontre préparatoire. Et ma collègue, madame Forget, avait indiqué, à la suite d'une question qui lui a été posée sur les ateliers, que les personnes qui sont intéressées ont juste besoin de cogner à la porte de la commission.

2675 Et d'ailleurs, je tiens à vous dire que nous avons même accepté... il y a eu 11 organismes, personnes, qui ont cogné à la porte de la commission jusqu'au 18 mars, qui était la date limite pour s'inscrire, et les 11 ont été acceptés. Donc, on a été très très inclusif.

2680 Maintenant, c'est sûr que vous comprenez que, dans un atelier, on ne peut pas tout faire. Je vous donne un exemple. Dans un des ateliers -- d'ailleurs, je me demande encore comment je vais faire pour présider un atelier comme celui-ci. J'ai déjà présidé des ateliers avec un plus grand nombre, mais pas en mode virtuel.

2685 On a, par exemple, un atelier avec 54 personnes inscrites. Donc, ce sont des ateliers, vraiment, qui ont suscité un certain engouement dans leur format actuel. Maintenant, je vais quand même demander à ma collègue, madame Forget, de vous apporter un complément de réponse.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2690 Vous avez mentionné l'assemblée citoyenne. Donc, pour les ateliers, je pense que monsieur Zayed a répondu à votre question.

2695

Alors, l'assemblée citoyenne, on vise plutôt un public non initié. Alors, ce qu'on va faire, c'est qu'on va préparer le travail pour les citoyens non initiés qui seront tirés au hasard pour représenter la composition sociodémographique du Québec, et nous allons capitaliser sur les travaux de la commission, donc prendre les connaissances accumulées autant dans cette partie 1 que dans les ateliers ainsi que la partie 2, pour en faire bénéficier les citoyens qui seront membres de l'assemblée citoyenne, que je rappelle qui aurait plus de 100 citoyens et qui se dérouleront sur... dans le fond, à partir de la mi-mai, là.

2700

Les dates n'ont pas encore été annoncées, mais ça va venir bientôt.

LE PRÉSIDENT :

2705

Merci, madame Forget.

2710

Peut-être un dernier élément à ajouter, monsieur Beaudet. C'est... il ne faut surtout pas, dans la talle de la commission, en tout cas, faire en sorte que les ateliers deviennent une audience publique parties 2 avec des personnes-ressources du... Aucune personne-ressource qui participe à l'audience publique n'a été invitée aux ateliers, que ça soit le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, aucune. Parce que, justement, on ne veut pas faire une audience publique partie 2. Donc, l'objectif n'est pas du tout le même.

2715

Alors, j'espère que ça répond à votre question. Peut-être vous n'êtes pas tout à fait satisfait, et c'est tout à fait légitime, mais ce sont les réponses que je peux vous donner.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2720

J'avais peut-être juste un autre point. Pour les personnes-ressources, monsieur Beaudet, dans l'historique du BAPE, les personnes-ressources sont toujours des ministères et des organismes. Donc, ceux qui encadrent, donc, la matière résiduelle, en ce moment, au Québec, c'est eux qui représentent les personnes-ressources.

2725

Ou, évidemment, on a aussi le FQM... FQM? FQM et UMQ, et ainsi que la CMQ et la CMM. Évidemment, la société civile, je veux dire, vous avez fait plus de commissions que moi, mais ils n'ont jamais été des personnes-ressources.

Et sinon, c'est les initiateurs. Et, dans le cas d'une générique, notre initiateur, bien c'est un peu RECYC-QUÉBEC et MELCC qu'on peut dire, qui jouent peut-être le double chapeau. Mais donc, ce que je veux dire, c'est que la personne-ressource, ça n'a jamais été la société civile.

2730

La société civile peut s'exprimer à travers ses questions, peut vraiment poser des bonnes des questions dans la partie 1, ainsi qu'exprimer son opinion dans la partie 2. Et là, dans notre commission, on a, en plus, les ateliers qui donnent une autre porte pour creuser des enjeux, pour la société civile.

2735

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci monsieur...

2740

M. NORMAND BEAUDET :

Alors, juste une petite correction... Juste une petite correction que vous avez donnée. Probablement que j'ai été malchanceux, mais ce soir-là, du 10 mars, j'ai effectivement participé à la soirée d'information, j'ai demandé explicitement, par courriel, à madame Lavoie qui était là, si je pouvais participer aux ateliers et, comble de malheur, bien écoutez, ça devait être mon sort, là, je n'ai pas été retenu.

2745

Et puis, bien, effectivement, c'est une partie de la réponse que j'ai eue. Je remarque qu'il n'y a pas de place pour la société civile, quand l'institutionnel est là. J'aurais pensé que... je souhaite que la réflexion se poursuivre au niveau du BAPE et qu'on pense que la société civile, elle a quelque chose à amener comme personne-ressource, et ça, dans le cadre des audiences officielles, dans les audiences d'information. Je crois que ça pourrait aider à augmenter la crédibilité du Bureau d'audience publique.

2750

Merci de m'avoir écouté.

2755

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous d'avoir partagé ces commentaires avec nous.

2760

J'appelle maintenant monsieur Nicolas Chevalier.

M. NICOLAS CHEVALIER :

2765 Oui, bonsoir à toute l'équipe du BAPE. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2770 Très bien, oui.

M. NICOLAS CHEVALIER :

Parfait. Malheureusement, je ne pourrai pas montrer mon visage; je suis au téléphone.

2775 Première question : parmi les 722 kilogrammes par habitant qui sont éliminés, quelle portion est en fait un résidu ultime, là, finalement?

LE PRÉSIDENT :

2780 Écoutez, je souris, mais je ne suis pas sûr que ni RECYC-QUÉBEC ni le ministère de l'Environnement pourront y répondre. Mais s'ils le peuvent, tant mieux, mais en tout cas, je vais certainement leur céder la parole.

2785 Tout d'abord, monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

2790 Comme je vous ai expliqué, Monsieur le président, tout à l'heure, les résidus ultimes, ça a une variation spatiotemporelle, ça fait que je vous dirais, si présentement, on a 722 kilos par habitant à éliminer, bien ce sont les 722 qui sont présentement des résidus ultimes.

Je vous ai dit aussi, je vous ai présenté qu'on a plusieurs moyens mis en oeuvre pour réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer. J'ai fait un survol de ces éléments-là. Je vous ai parlé,

2795 entre autres, de la fameuse stratégie de valorisation de la matière organique, où on a un gisement, là, de plus de 3.5 millions de tonnes de matières résiduelles.

C'est clair que le Ministère vise à ce que la quantité de résidus ultimes éliminée diminue dans l'avenir.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, attendez un petit peu, là, vous allez un peu trop vite pour moi, monsieur Trudel. Vous dites : S'il y a 722 kilogrammes par habitant qui sont éliminés, ça veut dire que c'est 722 kilogrammes de matières résiduelles ultimes, de résidus ultimes.

2805 Je pense que c'est inexact, parce que si vous décidez de, pour 2024, réduire ces 722 à 520, ça veut dire que vous reconnaissez d'emblée que ce 722 contient minimalement 200 kilogrammes par habitant de matière valorisable.

2810 Donc, ce n'est pas tout à fait exact ce que vous nous dites là.

M. CLAUDE TRUDEL :

2815 Si je peux me permettre d'ajouter, Monsieur le président. Je fais la distinction, moi, entre « résidu ultime » et « matière valorisable », justement. Je vous dis que, dans la matière organique, on a un gisement de 3.5 millions de tonnes. Le Ministère serait content -- j'imagine que mes collègues de RECYC-QUÉBEC aussi le seraient -- si 100 % de ces matières-là étaient détournées de l'élimination. Et ça ferait en sorte que la quantité de matières, de résidus ultimes par habitant serait diminuée aussi.

2820 Je vous dis que, aujourd'hui... C'est pour ça que moi, je simplifiais -- dans ma présentation, je l'ai fait, et dans le rapport du Ministère, on a l'a fait aussi -- je simplifie la notion de résidus ultimes, parce qu'on dit qu'il faut tenir compte des contraintes économiques et des installations qui sont déjà en place.

2825 Donc, je simplifie cette notion-là aux matières résiduelles qui ne font pas l'objet d'une valorisation présentement, et qui sont malheureusement éliminées.

LE PRÉSIDENT :

2830 Alors, dans ce contexte, c'est bon. Madame... attendez un petit peu. J'ai besoin de recourir à ma feuille de route.

 Madame Langlois-Blouin, de RECYC-QUÉBEC?

2835 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

 Je laisserais peut-être mon collègue, monsieur Vermette, répondre.

LE PRÉSIDENT :

2840 Monsieur Vermette?

M. FRANCIS VERMETTE :

2845 Oui. Francis Vermette. Écoutez, ce qu'on peut dire par rapport à ça, c'est que, par exemple, dans notre dernière étude de caractérisation de l'élimination, il y a 4.9 %, dans ce que je vous ai présenté tantôt, qui était des matières qu'on va appeler « autres », donc qui n'étaient pas soit de la matière organique ou du papier, carton, plastique, verre, métal. Différentes matières, soit inconnues ou non déterminées et autres.

2850 On l'a déjà dit, je pense, dans d'autres audiences, déjà, qu'il y avait une part de matières, encore, recyclable, qui se retrouvait malheureusement à l'élimination. Mais il y en a encore qui... dans celles-ci, c'est sûr, il y en a qui peuvent être valorisées dans les prochaines années, et c'est ça nos objectifs, de les détourner de l'élimination.

2855 Mais il y a aussi... il y a aussi des matières, par exemple, monsieur Trudel parlait de la matière organique. Bien écoutez, juste pour dire, dans le 1.4 million de tonnes de matières organiques, on estime qu'il y a à peu près 10 % qui sont juste... 10 % qui sont des couches.

2860 Bien les couches, elles ne sont pas valorisables ou recyclables, dans tous les contextes, toutes les circonstances. Donc, est-ce que ça fait partie de la définition de résidu ultime? Je ne le

sais pas, mais ce que je vous dis, c'est le résultat que c'en donne avec nos différentes études de caractérisation.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors bon, je ne pense pas qu'on puisse aller plus loin avec votre question. Allez-y avec votre deuxième question.

2870 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

2875 OK, parfait, merci. Deuxième question. Là, on parlait tantôt de LQE. On disait qu'à l'article 53.4.1, il fallait respecter la hiérarchie des 3RV-E, mais qu'on peut déroger à cette hiérarchie-là si on a une analyse de cycle de vie ou une étude du genre, qui permet de démontrer que le recyclage est supérieur au réemploi, par exemple.

2880 Est-ce qu'il y a une banque de données, quelque part au Ministère, ou quelque part, qui tient toutes ces analyses de cycle de vie là, qui explique pourquoi on a encore des emballages à usage unique ou des couches jetables, admettons, au Québec? Est-ce qu'il y a des analyses de cycle de vie qui explique pourquoi on met autant d'énergie sur le recyclage plutôt que sur le réemploi ou la réduction à la source?

LE PRÉSIDENT :

2885 Je vais céder la parole à monsieur Trudel, ensuite au porte-parole du ministère de l'Énergie, et ensuite, à mon collègue, monsieur Pierre Renaud.

Monsieur Trudel.

2890 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2895 Comme on a fait les présentations beaucoup sur le volet élimination, notre rapport aussi, porte beaucoup sur le volet élimination. Lorsqu'on se met à aborder des questions qui concernent plus à la valorisation, c'est certain que je n'ai pas la réponse avec moi, présentement.

2900 On a des collègues, au Ministère, pour lequel je pourrais m'assurer de... Je veux m'assurer de la question précise, c'est-à-dire qu'on veut savoir s'il y a eu des études, par le passé, de faites, d'analyse de cycle de vie pour démontre s'il y avait une évidence que certains mécanismes étaient plus favorables qu'un autre.

Si j'ai bien compris la question, c'est ça que je vais vérifier auprès de mes collègues.

LE PRÉSIDENT :

2905 C'est ce que j'ai compris, mais je vais m'assurer auprès de l'intervenant. — Monsieur? Monsieur?

M. NICOLAS CHEVALIER :

2910 Oui. Quelle est la question?

LE PRÉSIDENT :

L'interprétation de monsieur Trudel est la bonne?

2915 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

Oui oui oui. Oui, c'est la bonne.

2920 **LE PRÉSIDENT :**

OK, parfait.

Donc, vous allez prendre ça en différé, monsieur Trudel?

2925 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, tout à fait, Monsieur le président.

2930

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'aimerais quand même interpeller monsieur Hébert là-dessus.

2935

M. DAVID HÉBERT :

Je vais prendre la question en différé, également. Je n'ai pas la réponse, là, sur cette question-là.

2940

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, les deux vont prendre la question en différé, monsieur. Donc, ça termine votre deuxième question. Nous allons donc prendre...

2945

M. NICOLAS CHEVALIER :

Merci beaucoup à tous.

2950

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. NICOLAS CHEVALIER :

Merci beaucoup à tous.

2955

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur.

2960

Nous allons prendre 10 minutes de repos et nous reviendrons donc à 22 h... sur ma montre, à 22 h 05. Merci.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

2965

LE PRÉSIDENT :

2970

Alors, bonsoir mesdames et messieurs. Nous allons amorcer notre dernière tranche de la première séance en invitant immédiatement monsieur Gautier... monsieur Langevin Gautier. Ou Gautier Langevin. — Monsieur Langevin?

M. GAUTIER LANGEVIN :

2975

Oui, monsieur Langevin, ça va. Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2980

Oui, bonsoir, monsieur.

M. GAUTIER LANGEVIN :

2985

Donc, ma question est en référence à la note déposée par le ministère de l'Énergie en document préalable.

2990

Considérant l'objectif d'augmenter de 50 % la production de bioénergie du Plan pour une économie verte, est-ce que le cadre réglementaire du plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* -- qui, bon, définit des critères de valorisation énergétique de matières résiduelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles -- donc est-ce que ce plan d'action prendra en considération les cibles de détournement de matières résiduelles qu'on nous a présentées via RECYC-QUÉBEC ce soir? Autrement dit, de quelle manière y aura-t-il arrimage entre ces deux objectifs, qui, permettez-moi de présumer, semblent présenter un risque d'être en contradiction éventuelle?

2995

LE PRÉSIDENT :

Avec?

3000

M. GAUTIER LANGEVIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3005

Avec... « En contradiction »? J'ai manqué la fin.

M. GAUTIER LANGEVIN :

3010

Avec les cibles de détournement de matières résiduelles présentées par RECYC-QUÉBEC.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, j'inviterais monsieur Hébert.

3015

M. DAVID HÉBERT :

Vous demandez de porter un jugement sur les objectifs de mis en place. Nous, on se voit plus comme en complémentaire. On a des objectifs communs de... le ministère de l'Environnement a déjà mis en place des outils puis une stratégie de valorisation de la matière organique.

3020

Une des actions qu'on a mise de l'avant, c'est : est-ce qu'on veut développer le gaz naturel renouvelable. C'est un peu... on vise à peu près cette même matière-là. Ça fait que, je sais que le MELCC a le programme de traitement des matières organiques par compostage, biométhanisation. Nous, on a un programme complémentaire pour favoriser ce développement-là.

3025

On veut utiliser la matière organique, en fait, pour produire de l'énergie à ce niveau-là. Ça fait que je ne pense pas qu'on est en contradiction par rapport à ça.

3030

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, je n'ai pas tout à fait compris ceci. Je pense que monsieur faisait référence au cadre réglementaire. Est-ce que le cadre réglementaire converge avec vos objectifs d'augmentation de la bioénergie?

3035

Vous me corrigez si je vous traduis mal ou si je vous reprends mal.

M. GAUTIER LANGEVIN :

3040

C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

OK.

3045

M. DAVID HÉBERT :

Je ne crois pas. Je crois qu'on est en complémentaire. Je ne vois pas la contradiction.

3050

LE PRÉSIDENT :

Non, mais est-ce que votre cadre réglementaire, vous dites, devra être remanié pour tenir compte de cette augmentation de 50 % de la bioénergie?

3055

M. DAVID HÉBERT :

Notre cadre réglementaire. On ne réglemente pas les résidus, l'utilisation des résidus, la valorisation énergétique des résidus. Nous, on valorise... on se donne des cibles de production d'énergie renouvelable puis on se donne des objectifs pour atteindre... puis on se donne des moyens pour atteindre ces résultats-là en fonction de la réglementation actuelle. Mais on ne réglemente pas la...

3060

J'ai un peu... on n'a pas de... il n'y a pas de contradiction entre nos... Nous, on se donne des objectifs d'utilisation de la matière, de la production énergétique.

3065

LE PRÉSIDENT :

Je vais donner la parole à mon collègue, monsieur Renaud.

3070

M. DAVID HÉBERT :

Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3075

Vous avez quand même des objectifs de 1 %, 2 %, 5 %, là, d'ici... 5 %, je pense, d'ici 2025. Ces chiffres-là, ce 5 % là, il vient d'où, comment il a été établi? Il a dû avoir un, je ne sais pas, moi, un bilan de la matière résiduelle organique qui est valorisable pour faire du gaz naturel renouvelable? Il a dû y avoir un bilan de à quel endroit ces matières organiques là se situaient par rapport au réseau de distribution de gaz naturel, parce qu'on ne veut pas faire des centaines de kilomètres de tuyauterie.

3080

Pouvez-vous nous... Vous avez dû faire des analyses. Est-ce que c'est possible de déposer ces analyses-là? Comment est-ce que ça a été établi, ça, cet objectif-là, de 5 %?

3085

M. DAVID HÉBERT :

Bien, je vais... Je n'étais pas là, à l'époque, là.

3090

M. GAUTIER LANGEVIN :

Je pourrais peut-être reformuler ma question, si vous voulez?

M. DAVID HÉBERT :

3095

Oui. Oui.

M. GAUTIER LANGEVIN :

À la page...

3100

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, mais l'un n'empêche pas l'autre, hein. Même si ce n'est pas tout à fait la même question, mon collègue a demandé des analyses. Est-ce que vous pourriez déposer ces analyses?

3105

M. DAVID HÉBERT :

Je vais m'informer sur la question. Je vous reviens sur cette question-là.

3110

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. — Alors, à vous la parole, monsieur.

M. GAUTIER LANGEVIN :

3115

C'est que, en page 3 de la note qui a été envoyée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles le 22 février 2021, au point *b* du thème 2, je crois... Oui, du thème 2. Il est spécifié qu'il va y avoir un cadre réglementaire définissant les critères de valorisation énergétique des matières résiduelles qui va être réalisé d'ici 2022.

3120

« Il est prévu que ce cadre permette de valoriser énergétiquement des matières résiduelles qui sont actuellement destinées à l'élimination, mais ce, sans détourner les matières résiduelles dirigées vers des filières comme celles du réemploi et du recyclage. »

3125

J'aimerais savoir de quelle manière le Ministère va s'y prendre pour mettre en place ce plan-là? Et si oui, bien s'il va dans cette démarche-là d'élaboration du plan, prendre en considération que RECYC-QUÉBEC a des cibles qui visent à réduire les matières bios qui sont bonnes pour faire du gaz dans ces objectifs.

3130 **M. DAVID HÉBERT :**

Juste préciser, je pense que là, je viens de comprendre un peu l'enjeu. Ce n'est pas nous qui réglementons ces taux-là. Ça va être... je pense que ça fait partie d'une mesure du plan mis de l'avant par RECYC-QUÉBEC.

3135

M. GAUTIER LANGEVIN :

OK.

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Et RECYC-QUÉBEC, alors? Peut-être que RECYC-QUÉBEC peut répondre à la question?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3145

Oui, bonjour. Sophie Langlois, donc, de RECYC-QUÉBEC. Je ne veux pas relancer la balle, mais l'action qui porte dans le plan d'action, je peux vous la nommer exactement. C'est celle qui vise à favoriser, donc la 22 : « *Favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination* ».

3150

Il y avait un des deux indicateurs qui était effectivement « l'établissement de critères de valorisation énergétique par règlement », d'ici 2022. Donc, cette action-là est sous la responsabilité de nos collègues au ministère de l'Environnement. Donc, j'imagine que monsieur Trudel pourrait apporter plus de détail sur l'avancement de cette action.

3155

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes une cible recherchée, monsieur Trudel. À vous la parole.

3160 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Merci, Monsieur le président. Je ne veux pas refaire l'explication que j'ai donnée tantôt, qui était quand même assez longue, mais c'est sûr que je vous ai référé à l'article 53.4.1 de la *Loi sur*

3165 *la qualité de l'environnement* qui définit la hiérarchie des 3RV-E et ce qui, dans le dernier alinéa, vient préciser ce seront quoi les critères qui vont être utilisés principalement pour établir la réglementation concernant la valorisation énergétique.

3170 Donc... Mais ça ne doit pas se faire... Selon le Ministère, ça ne doit pas se faire au détriment de la hiérarchie des 3RV-E. Donc, si des matières résiduelles peuvent être récupérées en amont, d'une autre façon, soit par... Puis je vous ai dit tantôt, je vous ai expliqué que le recyclage, ça comprenait aussi le compostage et la biométhanisation. Donc, s'il y a des matières résiduelles qui peuvent être traitées de cette façon-là, on ne vise pas à faire de la valorisation énergétique à partir de ces matières-là.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

3180 Peut-être, monsieur Trudel, tout comme à toutes les autres personnes-ressources, évidemment, les personnes qui sont avec nous, ça ne veut pas dire quelles sont avec nous depuis le tout début de la séance, tout comme les personnes qui seront avec nous demain, ça ne veut pas dire qu'elles auront assisté à la séance d'aujourd'hui. Donc, ce n'est peut-être pas nécessaire de dire : « Bien, comme je vous l'ai dit », « Comme je vous l'ai répété ». Il y a eu... ce sont des personnes... Il faut malheureusement répéter la chose tout en rendant la personne tout à fait confortable dans la question qu'elle a posée. Merci.

3185 Est-ce que ça vous va, monsieur?

M. GAUTIER LANGEVIN :

3190 Oui, je pourrais peut-être poser ma deuxième question à monsieur Trudel...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

3195 **M. GAUTIER LANGEVIN :**

... justement, étant donné que... Je suis sûr que je ne le ferai pas répéter, cette fois-ci.

3200 Est-ce que le calcul de la capacité des LET prend en considération l'effet de tassement dû à la décomposition d'une certaine quantité de matières résiduelles au fil des ans?

LE PRÉSIDENT :

D'accord. — Monsieur Trudel?

3205 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui. C'est sûr qu'on est tout à fait conscient que l'exploitation d'un lieu d'enfouissement va générer des tassements dans les matières résiduelles.

3210 Pour ceux qui ont pu suivre les nouvelles autorisations qui ont été délivrées depuis les dernières années, depuis l'entrée en vigueur, je dirais, du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* notamment, il est possible d'exploiter des lieux sur une épaisseur plus importante de déchets, tant en excavation qu'en surélévation, je dirais.

3215 Donc, c'est certain que le volume total qui est admissible, c'est un volume, finalement, qu'on autorise dans bien des cas, et la quantité de matières résiduelles qui peut être éliminée à ces endroits-là tient compte qu'il va y avoir des tassements à plus long terme.

3220 Mais, à un moment donné, quand on arrive proche du profil... quand on atteint le profil final avec les couches de matières résiduelles, par contre, la réglementation exige qu'on doive procéder au recouvrement final. Et c'est que, par la suite, s'il y a des tassements, normalement, bien il va y avoir des tassements, puis ça pourrait laisser de la place à d'autres matières résiduelles.

3225 Mais si ce n'est pas prévu à l'autorisation, il n'est pas possible de retourner mettre des déchets à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

3230 Même s'il reste du volume?

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est ça. Ce que je peux vous expliquer, c'est que normalement, au cours de l'exploitation, c'est là qu'on va avoir des tassements importants. Et, à la fin de tout...

3235

LE PRÉSIDENT :

Oui oui. J'ai bien compris.

3240

M. CLAUDE TRUDEL :

À la fin de tout, c'est ça. Mais c'est sûr qu'un exploitant qui voudrait reconsidérer le tassement qui a été fait à cet endroit-là pour enfouir de nouveaux déchets, bien il faudrait qu'il passe par une nouvelle autorisation au Ministère.

3245

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. D'accord. Parfait. Merci, monsieur.

3250

Merci, monsieur. Est-ce que ça... j'imagine que ça répond à votre question?

M. GAUTIER LANGEVIN :

Merci beaucoup.

3255

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

3260

Nous passons maintenant à madame Nathalie Drapeau. Bonsoir, madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir à tous. Vous m'entendez bien?

3265

LE PRÉSIDENT :

Très bien, oui.

3270

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui? Alors, ce soir, je vais me concentrer sur le matériel de recouvrement. Considérant donc que la redevance qui est à venir, sur l'utilisation de matières résiduelles comme matériel de recouvrement, quels sont les critères d'analyse qui ont été envisagés pour favoriser des scénarios les moins nuisibles sur le plan environnemental, notamment en évitant d'utiliser des matériaux nobles, et en sachant que nous avons l'obligation d'appliquer du recouvrement journalier?

3275

Alors, voilà ma première question.

3280

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, dans mes termes, monsieur Trudel, comme matériaux de recouvrement -- d'ailleurs, même RECYC-QUÉBEC l'a présenté tout à l'heure -- il y a toutes sortes de matériaux, mais incluant notamment des sols, des sols qui ont un certain niveau de contamination.

3285

Alors, je pense que la question gravite autour de ça. Comment s'assurer que le recouvrement soit fait de façon à ne pas contaminer... -- vous me corrigerez, madame Drapeau, si je n'interprète pas bien votre question -- ne pas contaminer, finalement, davantage le lieu d'enfouissement?

3290

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Si je peux me permettre, Monsieur le président. En fait, c'est surtout, aussi, comment s'assurer qu'on utilise... qu'on priorise, en fait, des matériaux qui sont les moins... qui sont de meilleurs choix que d'aller piger dans les réserves de matériaux nobles. Alors, en appliquant une redevance, bien on se retrouve peut-être, parfois, à favoriser... à moins favoriser des matières résiduelles et à aller... à se retourner vers des sources de matériaux nobles.

3295

3300

Alors, est-ce que c'est vraiment ça qu'on recherche, comme source de matériel de recouvrement?

LE PRÉSIDENT :

3305

Merci, madame Drapeau. — Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

3310

Je crois avoir compris la question comme en deux volets. Je comprends que, ce qu'on s'intéresse à savoir, est-ce que... Puis, peut-être que ça permettra d'éclaircir, même, la question comme telle. Je la réduirais en une, à savoir... c'est-à-dire que si on impose dorénavant -- parce que c'est un projet qu'on a, au Ministère, d'imposer une redevance sur les matériaux de recouvrement -- ça n'aura pas tendance à favoriser l'utilisation de matériaux nobles, comme madame a dit, c'est-à-dire des sols propres, et caetera.

3315

Je veux m'assurer que c'est bien la question qui a été posée.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3320

Exactement. Alors actuellement, en appliquant une redevance ou une éventuelle redevance, ça va forcer, peut-être, l'utilisation de matériaux nobles.

M. CLAUDE TRUDEL :

3325

Donc, toujours Claude Trudel. Je vais répondre à la question, je l'avais bien comprise comme ça.

3330

C'est clair que, comme je l'ai expliqué tantôt dans ma présentation, le recouvrement, c'est une obligation, là, puis c'est un principe, aussi, d'enfouissement, de procéder au recouvrement périodique.

Il faut comprendre aussi que l'utilisation que j'appellerais de sols propres, là, qui sont exploités d'une sablière, et caetera, c'est un coût supplémentaire pour l'exploitant, qui n'a pas

3335

nécessairement ces matériaux-là sur place. À moins que, pendant qu'il ait fait son aménagement de lieu, à ce moment-là, s'il a excavé pour faire des cellules plus en profondeur, il peut avoir, à sa disposition, une certaine réserve de sols propres qui peuvent être utilisés comme matériaux de recouvrement.

3340

À partir du moment où on utilise une matière résiduelle -- je l'ai expliqué aussi tantôt -- un des premiers principes, là, puis ça répond peut-être à la question qui a été posée, aussi, à savoir : est-ce que c'est dangereux ou pas, là. Les matières qui peuvent être utilisées comme matériaux de recouvrement doivent, en premier lieu, être admissibles à l'élimination.

3345

Donc, c'est le même genre de matières résiduelles qui, normalement, peuvent être reçues pour être éliminées dans le lieu. Donc, ce n'est pas plus dangereux de recevoir ces matières-là à cet endroit-là. Les lieux sont sécuritaires, sont étanches, il y a un captage de lixiviats, et caetera, et caetera, traitement. Donc, ce n'est pas plus...

3350

Et c'est certain que, pour un exploitant, c'est encore même avantageux d'utiliser ces matières-là, parce qu'il va recevoir quand même un certain... il va charger un certain prix pour ces matières-là. Parce que ça occupe de l'espace, dans le lieu, finalement, le recouvrement. Il n'a pas intérêt... L'exploitant n'a pas intérêt à remplir son lieu d'enfouissement avec des sols propres.

3355

Il a intérêt... certains ont un intérêt financier, mais un intérêt à combler l'enfouissement par des matières résiduelles, donc soit des matières résiduelles éliminées ou soit des matières résiduelles qu'il pourra utiliser comme matériaux de recouvrement.

3360

Si les matières résiduelles respectent certaines caractéristiques physiques qu'on a prévues au règlement, bien il pourra les utiliser si elles permettent d'atteindre les buts. J'ai parlé, aussi, là, que ça avait comme but principal de minimiser les nuisances. Ça, c'est important, ça aussi, dans l'aspect qui est regardé, là.

LE PRÉSIDENT :

3365

Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, COMMISSAIRE:

3370 Merci. Si ça crée un si grand marché, donc autant la matière résiduelle qui est acceptée dans le lieu d'enfouissement, et en plus, le recouvrement, quel marché reste-t-il pour la valorisation de ces matières-là?

3375 C'est qu'en réalité, en créant un si grand marché pour le matériau de recouvrement, sans la hiérarchie de 3RV, bien là, il y a des matières qui auraient pu être valorisées en amont. Donc, la question, c'est : il y a aussi le fait que ça crée un très grand marché. Parce que, je crois, dans le document de RECYC-QUÉBEC, on parle de 50 %. Donc, c'est comme si on doublait la quantité.

3380 Alors, la question, c'est : comment favoriser que ces matières-là ne soient pas utilisées en priorité en recouvrement plutôt qu'être utilisées ailleurs puis qu'il y aurait des formations... Je crois que RECYC-QUÉBEC disait que, dans sa mission, il avait la création de débouchés. Alors, est-ce qu'il y a des recherches pour créer des débouchés pour les matières qui s'en vont en recouvrement plutôt qu'aller ailleurs?

3385 Donc peut-être... Je ne sais pas si c'est une bonne question pour monsieur Trudel ou faire réagir l'équipe de RECYC-QUÉBEC, mais moi, j'ai compris que, derrière les questions de recouvrement, il y a ça. C'est : quel est le marché autre pour ces matières-là que le recouvrement?

Alors, je peux... Est-ce que vous voulez réagir, monsieur Trudel, ou je passe la question à RECYC-QUÉBEC?

3390 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je peux réagir pour un bout. Puis j'imagine que mes collègues de RECYC-QUÉBEC aussi vont vouloir répondre.

3395 C'est ça, je l'ai expliqué un petit peu tantôt, là. C'est sûr que c'est des matières, présentement, qui vont à l'enfouissement parce qu'on ne peut pas les valoriser nécessairement autrement, présentement. C'est sûr que s'il y a des débouchés intéressants pour faire de la valorisation autrement, je l'ai mentionné aussi, c'est très important de poursuivre la recherche pour trouver d'autres débouchés pour ces matières-là.

3400 Mais si on parle qu'on prend comme exemple le *fluff* automobile, présentement, il n'y a pas
de possibilité de valorisation de ce résidu-là, donc... Et c'est un très bon matériau de recouvrement
pour utiliser dans nos lieux. Donc, c'est une façon intéressante d'utiliser le *fluff* automobile qui est
généralisé au lieu d'utiliser, d'exploiter une sablière à des kilomètres, peut-être, du lieu
d'enfouissement, pour être capable de fournir les matériaux de recouvrement.

3405 Je vais juste faire une petite parenthèse, là, sur la question, aussi, qui tournait autour d'une
éventuelle redevance à l'utilisation des matières résiduelles utilisées comme matériaux de
recouvrement.

3410 C'est sûr que c'est dans les cartons du Ministère parce que, justement, le Ministère a
constaté qu'il y avait une certaine proportion importante de matières résiduelles qui était utilisée en
recouvrement. Donc, pour freiner un peu cette chose-là, c'est dans le... excusez-moi. C'est dans
cet esprit-là que le Ministère a proposé d'instaurer dorénavant, éventuellement, une redevance
pour les matières résiduelles qui sont utilisées. Et ça, ça va faire, encore une fois, augmenter les
3415 coûts.

On a parlé, tantôt, d'augmentation des coûts pour favoriser la valorisation. Bien, c'est un
des mécanismes qui est utilisé par le Ministère.

3420 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Alors, madame -- excusez-moi, je ne me rappelle pas de... Madame Langlois-Blouin, dans
le fond, avez-vous des actions précises pour développer des débouchés du matériel qui est
actuellement utilisé comme matériel de recouvrement, dont, je pense, le matériel B et C, là, qui...
3425 c'est ça, c'est bien B-C, comme matériaux dangereux.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Oui, donc Sophie Langlois de RECYC-QUÉBEC. Oui, effectivement, on travaille -- puis je
3430 l'ai mentionné, là -- à développer des débouchés, donc notamment par des programmes d'aide
financière, mais aussi la réalisation d'études, que ce soit seul ou en partenariat.

3435

Je vous donnerais deux exemples qui ne touchent pas les sols contaminés, là, auxquels vous faisiez référence, mais le verre est un exemple. On en a parlé. C'est une incongruité que le verre soit envoyé dans un lieu d'élimination pour être utilisé comme matériel de recouvrement. On a des centres de tri qui... Puis madame Drapeau est bien placée pour en parler.

3440

Donc, il y a des centres de tri qui envoient, qui trient le verre puis qui l'envoient vers le recyclage. C'est important, c'est un débouché qu'on veut accentuer. Donc, la modernisation de la consigne dont je vous parlais tantôt va viser à trier, à la source, les contenants de boisson de verre, avoir une meilleure qualité, pour assurer, aussi, les débouchés de recyclage.

3445

Et, sur l'exemple du verre spécifiquement, on a réalisé des analyses de cycle de vie, qui ont été, notamment, diffusées dans notre site Internet, par le passé. Et actuellement, on a un programme de 8 M \$ qui a été déployé en appui au développement de débouchés pour les contenants de boisson en vue de la modernisation du système pour appuyer des projets. Puis, on a des projets concrets qui touchent à la fois le multicouche, le verre, qui ont été déposés puis qui sont analysés de notre côté.

3450

L'autre exemple que je voulais donner, on a parlé de résidus de construction, rénovation, démolition. Un des défis des centres de tri qui gèrent ces matériaux-là, c'est ce qu'on appelle les résidus de tamisage ou les résidus fins, donc, qui sont souvent à la fin du procédé. Des fois, il y a une partie qui est au début.

3455

C'est des petits matériaux avec une composition diverse, qui, ces matières-là étaient utilisées en recouvrement antérieurement. Le Ministère en a parlé dans sa présentation, il y a eu un arrêt de l'utilisation dans la plupart des lieux d'enfouissement, de ces matières-là, même comme matériel de recouvrement. Il y a même eu des enjeux à recevoir ces matières-là pour les éliminer.

3460

Donc, on a travaillé avec les associations qui sont en place dans ce secteur-là, notamment pour réaliser des analyses dans la composition de ces matières-là, donc avec le ministère de l'Environnement également, la composition de ces matières-là, c'est quoi leur potentiel de valorisation.

3465 Puis actuellement, il y a deux projets qu'on appuie financièrement, qui sont en cours de réalisation, qui visent à valoriser ces résidus fins là, qui, initialement, étaient utilisés comme matériaux de recouvrement.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3470 Puis avez-vous un document qui résumerait un peu l'état des lieux des différentes matières qui, en ce moment, ont de la difficulté à être valorisées...

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3475 Voilà.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3480 ... puis que, finalement, on peut évidemment passer en priorité ceux qui sont dans le recouvrement, là, qui sont utilisées comme recouvrement, mais aussi si vous en avez d'autres? Parce qu'en réalité, on voit qu'il n'y a pas beaucoup de matière que le débouché est particulièrement payant, donc ne se développe pas.

3485 Alors, si c'est dans votre mission, ça serait bien de partager une étude à la commission, pour cette générique.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3490 Je prends note de la question. On a nos données qu'on vous a présentées sur les matières de recouvrement. Juste peut-être une précision...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3495 Mais on cherche plus l'état de la recherche, le potentiel économique...

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3500 Oui. Bien, sur les résidus fins, on pourrait vous le déposer. Peut-être juste mentionner, dans les matières utilisées en recouvrement, il y a les sols contaminés, et la gestion des sols ne fait pas partie du mandat de RECYC-QUÉBEC. Juste peut-être une précision, si vous avez des questions par rapport à ça, peut-être les adresser à nos collègues du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

3505 Alors, merci, madame Drapeau. Est-ce que vous avez une deuxième question?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3510 Oui. En fait, je vais me permettre une précision sur la première partie puis je vais poser ma deuxième question.

3515 Par exemple, chez nous, on utilise un mélange de bois bardeau et qui coûte beaucoup moins cher que le sable. Mais avec une redevance, il est clair que le sable va devenir moins coûteux et ça sera intéressant, à ce moment-là, justement, de connaître si c'est la situation des autres gestionnaires de LET, dans le cadre de la commission.

3520 Pour ma deuxième question, donc est-ce que, justement, on a analysé ou questionné les opérateurs de site qui utilisent des hauts ratios de matériel de recouvrement? Quand je voyais les moyennes, là, de 50 %, je suis assez perplexe, considérant que l'objectif, ce n'est pas de remplir les cellules de LET avec des matériaux de recouvrement, parce que ça coûte extrême cher.

3525 Donc, est-ce que c'est possible de connaître, justement, quels sont les sites qui ont de si hauts ratios de matériel de recouvrement, là? Chez nous, c'est à 23 %, alors je comprends mal qu'on soit à 50 %, mais... Alors, en sachant que l'idée, c'est de prolonger la durée de vie des cellules, ça serait intéressant d'obtenir cette information-là, si elle est disponible.

LE PRÉSIDENT :

3530 Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

3535 Si je comprends bien, on veut savoir un petit peu, là, pourquoi, dans certains cas, on a utilisé plus de matériaux. Je peux m'exprimer ainsi, puis je pense que c'est un complément de l'information que j'ai donnée tantôt.

3540 Il faut comprendre que l'aménagement d'un lieu... Puis ça aussi, c'est un des... quand on a adopté le règlement, toutes les nouvelles exigences que j'ai spécifiées -- l'imperméabilisation ou l'étanchéité des lieux, le captage et le traitement des lixiviats -- ça a fait augmenter le coût pour l'élimination des matières résiduelles. Ce n'était pas suffisant, donc on a une redevance à l'élimination qui s'ajoute à ça, pour contrôler, à un moment donné, pour que ça puisse faire en sorte que ça soit valorisé.

3545 Donc, il y a un coût relié à l'aménagement d'un lieu, que ce soit l'imperméabilisation, le traitement des lixiviats est très coûteux pour un lieu d'enfouissement. Donc, si je m'exprime comme ça : chaque mètre cube d'espace qu'on a dans un lieu coûte, au minimum, quelque chose, au départ. Donc, un exploitant n'a pas intérêt à recevoir une quantité supplémentaire de matière résiduelle qui va venir combler cet espace-là.

3550 Je pense que c'est ça. La personne qui a posé la question a très bien compris cette réponse-là aussi. Donc, certains exploitants, par contre, privés, qui sont capables de justifier le fait qu'ils vont recevoir... Parce qu'ils chargent... c'est pour ça que je vous dis : ils chargent un prix, pour les matières résiduelles qui sont apportées.

3555 Parce que si je fais le paradoxe, là, ou le parallèle, de comparer avec quelque chose, si l'exploitant dit : Moi, je suis capable de faire tel profit en recevant les sacs verts, puis c'est, mettons -- je vais donner un chiffre tout à fait arbitraire -- 5 \$. Puis, par contre, si je reçois ça comme matériaux de recouvrement, ça me rapporte juste 2 \$, bien il va avoir une préférence à faire le 5 \$.

3560 Si, par contre, en recevant des matières résiduelles à l'élimination qui doivent être éliminées... Le *fluff*, comme je vous ai dit, c'est un matériau qu'on ne peut pas valoriser autrement. Puis si ça lui rapporte 5 \$, bien il va le prendre. Ça fait qu'il n'y a pas...

LE PRÉSIDENT :

3565

C'est la même chose pour les sols B-C?

M. CLAUDE TRUDEL :

3570

C'est la même chose pour les sols B-C. C'est que c'est une solution intéressante pour les sols. Je l'ai dit tantôt puis je n'ai pas voulu entrer dans le détail dans ma présentation, on n'avait pas suffisamment de temps.

3575

Mais si vous regardez les proportions, puis je pense que nos collègues de RECYC-QUÉBEC, dans la... Je vais utiliser leur rapport ou, en tout cas, leurs informations qu'ils nous ont fournies, vous allez voir, d'années en année, les quantités de sols contaminés qui sont utilisés comme matériaux de recouvrement dans les lieux.

3580

Et il faut plus comprendre aussi, que les sols contaminés, s'ils ne sont pas valorisés de cette façon-là, doivent être éliminés dans des lieux d'enfouissement. Des lieux d'enfouissement de sols contaminés, il n'y en a pas partout au Québec, donc c'est quand même une option intéressante pour la gestion des sols contaminés B-C, que nos lieux soient accessibles pour ces matériaux-là et qu'ils puissent servir au recouvrement.

3585

Encore une fois, c'est de la substitution de matériaux de sols propres qui ne sont pas utilisés.

LE PRÉSIDENT :

3590

Mais, en reprenant votre exemple, un sac vert par rapport à un sol B-C, qu'est-ce qui rapporte plus?

M. CLAUDE TRUDEL :

3595

Je vous dirais... Je vais faire une comparaison, aussi, entre le *fluff* automobile et le sol contaminé. Question de ...

LE PRÉSIDENT :

Bien non, répondez avant à ma question, là.

3600

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, mais c'est ça, je vais y répondre, en vous fournissant la réponse.

3605

Un sol contaminé, c'est 2 tonnes par mètre cube, en termes de densité, tandis que du *fluff* automobile, c'est 0.5 tonne par mètre cube. Les ordures ménagères compactées dans un lieu d'enfouissement, ça tourne autour de 1 tonne par mètre cube.

3610

Donc, je pourrais vous dire : Je vais vous charger -- si je vous charge un prix à la tonne -- je vais vous charger 40 \$ la tonne pour enfouir des sacs verts, mais je vais pouvoir charger 20 \$ la tonne pour des sols contaminés parce que ça prend deux fois moins d'espace dans le lieu.

LE PRÉSIDENT :

3615

Hum, hum.

M. CLAUDE TRUDEL :

3620

L'intéressant là-dedans, ce qu'il faut comparer, c'est l'espace utilisé, le volume. C'est ça qui... Quand on autorise, au Ministère, c'est un volume, finalement, qu'on donne. Puis l'exploitant a intérêt à combler ce volume-là de la façon la plus intelligente possible.

3625

Puis il y a un jeu au niveau des matières résiduelles utilisées comme matériaux de recouvrement. Je vous l'ai dit, le *fluff*, c'est 0.5 tonne par mètre cube et les sols, c'est 2 tonnes. Donc, il y a un écart important. Quand on compare les choses, il faut y aller souvent sur le volume et non pas au tonnage, là. Il faut faire attention.

LE PRÉSIDENT :

3630 Alors, allons-y sur le volume. Pour un même volume donné, un sol B-C ou un sac de poubelle?

M. CLAUDE TRUDEL :

3635 Bien, je vais vous dire, pour certains exploitants, ça va être l'équivalent.

LE PRÉSIDENT :

OK.

3640

M. CLAUDE TRUDEL :

3645 Puis aussi, ce que je peux vous dire aussi, c'est que, dans certains cas, c'est comme un artifice au niveau des autorisations qu'on a délivrées dans le passé. Si je vous dis : Je vous autorise votre lieu seulement que pour cinq ans et je ne vous garantis rien de qu'est-ce qui va arriver par la suite. Si vous êtes un organisme à but lucratif -- on se comprend -- vous avez intérêt à combler le site dans les cinq ans parce que vous ne savez qu'est-ce que vous allez avoir comme autorisation.

3650 Donc, si les sols contaminés vous rapportent autant dans votre lieu que des ordures ménagères puis que vous ne savez pas qu'est-ce que vous allez avoir comme autorisation par la suite, bien vous allez le combler avec ce qui vous rapporte. Je vous rappelle, ça ne s'applique plus aux organismes à but lucratif.

LE PRÉSIDENT :

3655

Madame Drapeau. Je vois que vous hochez de la tête, là.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3660

On va y aller avec ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça ne vous empêche pas de revenir demain ou après-demain, si vous avez le temps.

3665

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Tout à fait.

3670

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3675

Comptez sur moi, bien sûr...

LE PRÉSIDENT :

3680

Merci, madame Drapeau. Merci.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

... Monsieur le président, bonne soirée.

3685

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3690

Alors, j'appelle maintenant monsieur Patrizio Oliviero Armani Grecco.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

Oui, bonsoir, Monsieur le président.

3695

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

3700 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Donc, je présente mon mémoire pour le Parti républicain souverainiste. Donc, il existe, au Québec...

3705 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Excusez...

3710 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

... différents types de lieu d'enfouissement...

LE PRÉSIDENT :

3715 Monsieur, monsieur...

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

Oui.

3720

LE PRÉSIDENT :

... monsieur. Vous avez dit quoi? Je n'ai pas suivi, au début. Vous...

3725 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Ah, OK. J'ai dit que mon nom était Patrizio Oliviero Armani Grecco, que je présentais pour le Parti républicain souverainiste.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3735 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Oui, c'est bon. Il existe, au Québec...

LE PRÉSIDENT :

3740 Mais vous avez dit que vous allez présenter un mémoire?

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

3745 Non, ce n'est pas un mémoire que je présente. C'est une question que je présente, mais ma question est rédigée sous forme de mémoire. Mais c'est une question. C'est une question. C'est une question sur la santé.

LE PRÉSIDENT :

3750 OK, une question se pose en à peu près une minute. Allez-y, monsieur.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO:

3755 OK. Donc, il existe, au Québec, différents types de lieu d'enfouissement comme les lieux d'enfouissement technique, d'enfouissement de débris de construction et de démolition, des lieux d'enfouissement en tranchée et en milieux nordiques ou en territoires isolés.

3760 Les émissions produisent de 12 millions de mégatonnes de CO₂ au Canada, soit 1.6 % des émissions, proviennent des sites d'enfouissement de résidus de matières ligneuses ainsi que les émissions du compostage, des boues de traitement des eaux et des incinérateurs et du brûlage à ciel ouvert.

3765

Si on inclut les émissions de ces méthodes d'élimination, on compte plutôt 20 millions de tonnes de produits de CO₂ par la gestion des déchets au Canada. Outre l'oxygène et l'azote, une multitude d'autres composés seront retrouvés dans le biogaz.

3770

Dans l'étude d'Allen et collab. de 1997, plus de 140 composés organiques volatils non méthaniques différents ont été identifiés. Bien qu'ils ne comptent que pour moins de 1 % de la composition de biogaz, les propriétés chimiques et physiques de ces composés en font une préoccupation de sécurité publique, car à de fortes concentrations, les COVNM peuvent être des irritants des voies respiratoires ou des yeux et peuvent causer des maux de tête et peuvent causer des réactions allergiques et de l'asthme. Cakmak 2014, Kim 2016...

3775

LE PRÉSIDENT :

Monsieur.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

3780

... et peuvent avoir des impacts négatifs...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur. Monsieur.

3785

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

Oui?

3790

LE PRÉSIDENT :

Monsieur. Je dois vous arrêter. Il faut arriver rapidement à la question.

3795

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

Bien ma question, en fait, était sur les biogaz.

LE PRÉSIDENT :

Mais, posez-la la question.

3800

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

Sur ces microparticules de biogaz, pour ma première question.

3805

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez savoir sur les biogaz?

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

3810

Je veux savoir, les 1 % de cette composition des biogaz qui sont à de fortes concentrations COVNM, qui peuvent être des irritants respiratoires ou autres, en fait, ce 1 % de composition de biogaz, il est composé de quoi, ce COVNM?

3815

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Schnebelen?

Mme MARION SCHNEBELEN :

3820

Oui, Monsieur le président. Bien en fait, il y a plusieurs COVNM qui... Je sais que vous parlez du en dessous du 1 % pour ces COV-là. Généralement, il y en a plusieurs. Là, vous parlez donc des composés organiques volatils non méthaniques. Il peut y en avoir plus de 140.

3825

Donc, j'essaie de comprendre votre question. Est-ce que vous voulez qu'on réponde sur les aspects santé de l'exposition à ces COVNM ou avoir un détail? Parce que, sur les 140 composés, je pense que... Du moins, ce serait une question plus à poser au ministère de l'Environnement qu'au ministère de la Santé.

3830 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Moi, c'est de voir au détail.

3835 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Pardon?

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

3840 Moi, c'est plus pour voir au détail, parce qu'on parle de mauvaise gestion antérieure de rejets d'anciens sites qui évaluent les risques à la santé avec les lieux d'enfouissement plus élevés par l'OMF à cause de ça. Donc moi, c'est plus les recommandations et à savoir qu'est-ce qu'on fait à propos de ça. Ce serait ma première question au niveau des activités humaines.

3845 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être j'enverrai la question au représentant du MERN pour savoir qu'est-ce qu'on fait, à l'heure actuelle, avec les gaz à effet de serre qui sont récupérés ou comment vous les récupérez, de façon générale, les biogaz?

3850

M. DAVID HÉBERT :

C'est David Hébert du MERN.

3855 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

M. DAVID HÉBERT :

3860

David Hébert du MERN. Je ne sais pas si la question était adressée au MELCC ou...?

LE PRÉSIDENT :

3865 En fait, vous...

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

3870 C'était les COVNM, les composants volatils.

M. DAVID HÉBERT :

Nous, on n'encadre pas les émissions de biogaz.

3875 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, qui est-ce qui a parlé, c'est monsieur Trudel?

M. DAVID HÉBERT :

3880 C'est monsieur Hébert.

LE PRÉSIDENT :

3885 Monsieur Hébert?

M. DAVID HÉBERT :

3890 Oui. Vous avez parlé du MERN.

LE PRÉSIDENT :

OK.

3895 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Si je me permets...

3900 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous, monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

3905 Oui, c'est ça, excusez-moi, j'allais ouvrir mon micro puis je peux vous répondre, en partie, à la question. En tout cas, j'espère d'être capable de répondre à la question au complet. De toute façon, le monsieur pourra revenir si ça ne répond pas à sa question.

3910 Quand je vous ai expliqué que les lieux d'enfouissement technique, dorénavant, sont obligés de procéder au captage obligatoire et au brûlage et à la valorisation dans certains cas, je vous ai fait le portrait de la situation, un peu tantôt, en vous disant que c'est pour trois objectifs, le brûlage du biogaz, là.

3915 C'est premièrement une réduction des gaz à effet de serre; contrôler, aussi, au niveau des odeurs; et contrôler, finalement, les fameux composés organiques volatils qui se retrouvent dans le biogaz dont il est question présentement.

3920 Puis la réglementation prévoit que c'est au moins... c'est les lieux qui reçoivent plus de 50 000 tonnes de déchets par année qui sont obligés de capter et de brûler. Dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération*, à l'article 32, il y a des exigences prévues pour les équipements nécessaires au brûlage des biogaz. C'est des équipements très performants, ce qu'on appelle, dans notre jargon à nous, des torchères à flamme invisible. C'est-à-dire, c'est comme un mini incinérateur du biogaz, qui permet une destruction des composés organiques volatils de manière très importante. Une efficacité d'au moins 98 % pour les composés organiques volatils.

3925 Et, en plus de tout ça, quand il y a une autorisation d'un projet, on va regarder les émissions qui sont faites par rapport à ça, et on va comparer aux critères de qualité de l'air qu'il peut y avoir pour certains de ces composés-là.

LE PRÉSIDENT :

3930

Pour les lieux d'enfouissement de moins de 50 000 tonnes, les torchères ne sont pas obligatoires?

M. CLAUDE TRUDEL :

3935

Non, ce n'est pas obligatoire. Par contre, il y en a certains qui effectuent le brûlage quand même du gaz, pour... -- puis ça, on pourrait vous l'expliquer dans un deuxième temps -- associé au programme de crédit compensatoire. Dans le passé, il y a eu, aussi, un programme biogaz, où le gouvernement a racheté des crédits de carbone.

3940

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum. Dans le rapport du ministère de l'Environnement, dans votre rapport, en fait, vous dites : « *Au Canada, les émissions de méthane des sites d'enfouissement représentent 20 % des émissions.* »

3945

Est-ce qu'il s'agit de 20 % des émissions de méthane ou de gaz à effet de serre?

M. CLAUDE TRUDEL :

3950

Je pourrais vérifier. J'ai mon collègue, qui est présent, ici, qui est Vincent Chouinard-Thibaudeau, qui pourrait répondre à votre question. Je vais lui passer la parole.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

3955

Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3960

Bonsoir.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

Vous aviez une question concernant les émissions de gaz à effet de serre au Canada?

3965

LE PRÉSIDENT :

Oui, en fait, c'est dans le rapport, à la page 14. Vous indiquez que :

3970

« *Au Canada, les émissions de méthane des sites d'enfouissement représentent 20 % des émissions.* »

Je vous avoue que j'ai trouvé ça beaucoup, mais en fait, je me suis dit : est-ce qu'il s'agit de 20 % des émissions totales de méthane ou de gaz à effet de serre?

3975

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

Je vais vérifier. Vous me dites à la page 14?

3980

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est adapté de l'ATSDR, l'*Agency for Toxic Substances and Disease Registry*. Excusez l'anglais.

3985

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

OK. Il faudrait que je retrouve la page en question, mais par rapport à l'inventaire canadien, j'ai vérifié tout à l'heure puis les émissions de CO₂ équivalent de GES totales, pour le secteur « Déchets », au Canada, représentent 18 millions de tonnes de CO₂ équivalent.

3990

LE PRÉSIDENT :

18 millions de tonnes équivalent CO₂?

3995 **M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :**

Oui. Ça inclut la portion méthane, aussi, dans les lieux d'enfouissement, mais ça inclut aussi d'autres gaz à effet de serre associés à différents traitements de matières résiduelles.

4000 **LE PRÉSIDENT :**

OK, ça, c'est pour les matières résiduelles?

4005 **M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :**

Oui, le secteur des matières résiduelles, oui.

LE PRÉSIDENT :

4010 OK. Comparativement à combien d'émission de gaz à effet de serre, au Canada?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

C'est ça, ça représente... au Canada, on parle de 729 millions de mégatonnes.

4015 **LE PRÉSIDENT :**

De millions... ah mon dieu, non, ça... Donc, le 20 % ne marche pas, là.

4020 **M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :**

Non...

LE PRÉSIDENT :

4025 Le 20 % ne marche pas par rapport aux émissions de gaz à effet de serre. Ça doit être probablement juste dans le cas du méthane. Mais la majorité des gaz à effet de serre, ce n'est pas le méthane?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

4030

Pour le secteur des déchets, oui, si on veut. Si on se rapporte au Québec aussi, là. Les principales émissions du secteur des déchets sont associées au méthane, là. On parle de 93 % des émissions secteur déchets, au Québec, qui sont sous forme de méthane.

4035

LE PRÉSIDENT :

OK. Bon.

M. CLAUDE TRUDEL :

4040

Excusez...

LE PRÉSIDENT :

4045

Monsieur... Oui, monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

4050

Excusez-moi, Monsieur le président. Excusez-moi de vous interrompre. C'est parce que je ne suis pas certain que c'est dans le rapport du ministère de l'Environnement qu'on a cette donnée-là. On a vérifié à la page 14, ça ne correspond pas.

4055

Ça fait que si... C'est sûr qu'on est intéressés à vous fournir l'information, mais si vous êtes capable de nous donner la référence exacte du document, peut-être qu'à ce moment-là, on pourra revenir puis (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

4060

Bien écoutez, je vais vérifier de mon côté, puis je vous reviendrai...

M. CLAUDE TRUDEL :

Parfait.

4065 **LE PRÉSIDENT :**

... demain, avec ça.

4070 **M. CLAUDE TRUDEL :**

C'est beau, parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4075 Parce que moi, j'ai mis : Page 14, adapté ATSDR. Mais je reviendrai demain avec la... après confirmation.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

4080 En complément d'information, peut-être, pour le méthane, ça représente...

LE PRÉSIDENT :

4085 Ah, c'est possible... Excusez-moi, c'est possible que ça soit dans le rapport du ministère de la Santé. C'est PR4.5.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

OK.

4090 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, je vais vérifier et je vous reviendrai demain avec l'information. Puis de votre côté, vérifiez pour que nous puissions aller plus rapidement.

4095 Alors, je reviens vers vous, monsieur. Monsieur?

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4100 Oui, donc moi, ma question... Oui. Oui, vous revenez vers moi, je vous écoute.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond à votre question?

4105 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

4110 Bien en fait, ça ne répond pas vraiment à ma question, parce que moi, j'avais parlé des COVNM, ça, c'est-à-dire les HAP, les BPC, les dioxines, les furanes, les phénoliques, les benzéniques, les COV, les cendres volantes. Moi, ma question était beaucoup plus dans l'atmosphère et dans le panache de rejets atmosphériques de mercure, de plomb, de magnésium, de chrome, d'arsenic, de zinc. Ça, c'était ma première question, si vous voulez y retourner, là.

LE PRÉSIDENT :

4115 Mais on n'est plus dans les gaz à effet de serre, monsieur.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4120 Bien en fait, on parle...

LE PRÉSIDENT :

On n'est plus dans... Quand vous parlez de la...

4125 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

... plus des microparticules qui viennent...

LE PRÉSIDENT :

4130

Quand vous parlez des émissions de métaux, là...

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4135

Oui, parce que les microparticules, en fait, là, ce qu'ils font, là, c'est que c'est eux qui causent les malformations, c'est eux qui causent les cancers, c'est eux qui causent beaucoup les maladies, c'est eux qui causent beaucoup sur la respiration qu'on respire. Ce sont des microgaz, mais ce sont des microgaz qui ont énormément de pouvoir.

4140

Comme j'expliquais au début, ils représentaient moins de 1 %, mais c'est des microgaz comme utilisés pour la chaux, pour neutraliser des gaz acides ou autres. C'est de ça, moi, vraiment, que j'ai voulu parler, dans ma première question, Monsieur le président. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4145

Oui. Écoutez, j'ai un peu... j'avoue que j'ai un peu de difficulté à suivre la question parce que, quand vous parlez des microparticules, je comprends que des ultrafines, des particules ultrafines se comportent comme des gaz, mais ce ne sont pas des gaz, hein, ce sont des métaux.

4150

Alors, si vous parlez de cadmium, mercure, et caetera, ce sont des métaux, mais je vais quand même laisser au ministère de la Santé le soin de répondre.

Madame Schnebelen?

4155

Mme MARION SCHNEBELEN :

4160

Merci, Monsieur le président. Oui, bien je vais répondre vraiment pour la partie composés organiques volatils non méthaniques, là, parce que c'est de ça dont on parle. Je n'irai pas dans des composés spécifiques, là, on n'énumérera pas la liste, mais je vais y aller peut-être plus largement au niveau des impacts santé.

4165 Je vais commencer par la conclusion, parce que c'est ce qui, je pense, nous importe le plus. Vraiment, bien que des excès de risque soient parfois observés, les principales revues de littérature qu'on a consultées et dont on parle dans notre rapport qualifient d'insuffisantes, faibles ou inadéquates les évidences scientifiques, là, qui démontrent un lien entre les effets sur la santé et les sites d'enfouissement.

4170 Ça fait que, ça veut dire que, quand on parle des effets de type aigus, ils sont peu probables, puis là, on parlait, évidemment -- vous les avez tous énumérés, je pense, monsieur qui posait la question -- ça fait que je pense qu'on parle vraiment, là, d'impacts négatifs sur foie, rein, système nerveux, et caetera. Ça peut être aussi des irritations des voies respiratoires, des yeux, des maux de tête, des réactions allergiques, de l'asthme.

4175 Mais au niveau, maintenant, du caractère cancérigène, c'est sûr qu'on parle d'une très longue exposition, qui peut représenter un principal enjeu pour la santé publique.

4180 Au niveau des biogaz, comme vous disiez, qui sont principalement émis dans l'atmosphère puis là, donc, les composés, pour l'instant, à la lumière de l'ensemble de la littérature qu'on a regardée, qu'on a recensée, on ne peut pas arriver à une conclusion qui soit efficace et qui indique vraiment qu'on a un problème au niveau des populations qui vivent proche des sites d'enfouissement, lié spécifiquement aux composés organiques volatils non méthaniques. Qui sont toutefois, oui, quand on énumère et qu'on regarde la liste, des irritants et des cancérigènes.

4185 Je ne sais pas si ça répond à la question. Je vais laisser le soin au président de...

LE PRÉSIDENT :

4190 Si c'était moi qui vous avais posé la question, je vous dirais oui, vous avez répondu à ma question. Mais, ce n'est pas moi qui ai posé la question, alors je vais retourner au participant.

Monsieur?

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4195 Oui. Moi, ça répond à ma question. Ça m'apporterait maintenant à ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4200 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

4205 OK. Donc, ma question, c'était que les sites de compostage, eux aussi, sont victimes des mêmes stratagèmes qui représentent un risque, entre autres, qui s'avère supérieur chez les adultes. Les végétaux peuvent également être contaminés indirectement par des retombées atmosphériques, des poussières et bioaérosols à partir des sols et autres.

4210 Par conséquent, l'ingestion de plantes cultivées à proximité de sites de compostage pourrait représenter une voie d'exposition pour les populations riveraines. J'aimerais peut-être avoir une réponse sur cette question.

LE PRÉSIDENT :

4215 Vous faites référence à des lieux d'enfouissement ou aux incinérateurs? Ou à quoi en particulier?

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4220 Aux lieux de compostage, aux incinérateurs, à toute zone à proximité qui pourrait être utilisée, dont parmi lesquelles, justement, on inclut des composés organiques toujours volatils, qui sont disponibles dans les airs.

4225 Donc moi, c'était de savoir qu'est-ce qu'il en était de ces zones, parce qu'on se retrouve avec un mélange de composé soufré, d'intensité, d'odeur de mélange. Donc moi, c'était de savoir quelle voie le gouvernement prendrait pour éviter... pour avoir un instinct de protection?

LE PRÉSIDENT :

4230 Bon. J'ai vraiment de la difficulté à circonscrire votre question. Elle couvre tellement large, et puis elle... je pense qu'un mélange, aussi... Il y a une certaine confusion, que moi, je perçois, là, ça ne veut pas dire que vous êtes confus, là, mais c'est moi qui perçois une confusion.

4235 Les émissions peuvent être de toutes sortes de nature, peuvent être des composés organiques volatils, peuvent être des dioxines, des furanes, des métaux, des poussières, des poussières totales, comme madame Schnebelen faisait référence.

4240 Ce que je retiens, peut-être que je demanderais à madame Schnebelen de nous dire l'essentiel de la conclusion à laquelle son rapport arrive, outre la carrière Miron qui a fait l'objet de trois études qui ont montré, notamment, la probabilité d'avoir des enfants de très faible poids. Je pense qu'on dit de plus petit que 2.5 kilogrammes, là, et quelques cas de cancer.

4245 Outre ça, vous arrivez quand même à une conclusion assez claire à l'effet que, pour vous, la revue de la littérature ne donne pas d'indication claire à l'effet qu'il y a une association entre l'exposition des populations riveraines et des problèmes... riveraines de lieux d'enfouissement, d'incinérateurs, pour que... oui, même d'incinérateur, et des problèmes de santé.

Mais je vais vous laisser le soin d'apporter toutes les précisions que vous souhaitez à votre conclusion.

Mme MARION SCHNEBELEN :

4250 Monsieur le président, merci. Il y a quand même un élément qui, au niveau du compostage, est quand même peut-être important, là, sur lequel j'aimerais revenir, si vous me le permettez. Parce que, initialement, je sentais qu'il y avait peut-être quelque chose au niveau du compostage, et notamment des poussières et bioaérosols qui pouvaient être émis au niveau de ce procédé.

4255 Est-ce que je peux commencer par ça?

LE PRÉSIDENT :

4260 Bien sûr.

Mme MARION SCHNEBELEN :

4265 Merci. Donc, au niveau du compostage, généralement, c'est sûr que le processus, il génère des nuisances, puis ça, c'est un élément qu'on n'a pas encore apporté aujourd'hui. Il y a une présentation -- vous l'avez indiqué, Monsieur le président -- demain, sur les odeurs.

4270 Mais il y a aussi du bruit, il y a aussi de la vermine, quand on parle de nuisances, c'est la définition qu'on en fait au niveau des principaux enjeux associés aux installations de compostage. Puis il y a aussi, évidemment, les poussières et bioaérosols, puis là, on parle, comme le monsieur le disait, des particules d'origine biologique, animale, végétale et microbiologique.

4275 Ça fait que, au niveau de ce processus, il y a aussi des COV qui sont responsables principalement des odeurs. Ça fait que, le compostage, c'est vraiment principalement autour des odeurs puis c'est la même chose pour les lieux d'enfouissement technique aussi, là. Principalement, ce qui dérange le plus et qui est une nuisance, qui produit des impacts négatifs à la santé, pour ce que ça occasionne, autant au niveau des effets physiologiques que psychologiques, c'est quand même important à considérer.

4280 Quand on regarde les concentrations de COV microbiens, là -- puisqu'on retourne un peu là-dessus -- qui sont mesurés à proximité des centres de compostage, ils sont inférieurs à ceux qui semblent causer des symptômes d'intoxication ou d'irritation sensorielle.

4285 Donc, c'est sûr qu'à partir de là, il y a quand même une concentration qui est trop faible pour provoquer des symptômes physiques, mais comme je vous le disais, ça génère des nuisances aux populations environnantes, puis ces nuisances-là, il faut les adresser adéquatement et les mesurer adéquatement, même si... parce qu'il y a des seuils très différents, là, de perception puis il y a certains contaminants qui peuvent être détectés par les sens, avec des concentrations qui sont au-dessous d'effets à la santé à proprement parler.

4290

Mais ça, on pourra le développer plus demain, si monsieur a l'occasion d'écouter la présentation, notamment sur les odeurs.

4295

Ça fait que, c'est sûr que la matière organique putrescible qu'on a dans le compostage, elle n'est pas toxique en elle-même. Donc normalement, quand un compostage, il bien est contrôlé, il ne devrait pas constituer de danger pour la santé humaine, ni pour l'environnement. Toutefois, il peut y avoir, en pratique, des contaminants qui sont présents puis qui peuvent représenter un risque pour la santé. Puis on parle effectivement, donc, des poussières et bioaérosols qui peuvent causer une recrudescence des problèmes respiratoires.

4300

Donc, c'est vraiment ça qu'on constate. Il peut y avoir, effectivement, des métaux, aussi, dans le compostage. Il y a arsenic, cadmium, chrome, plomb, mercure, nickel qui peuvent être présents dans le compost. Donc, ils sont sous les COV aussi.

4305

Donc là, on parle... après, on retourne dans l'exposition aux COV et au bioaérosols puis, effectivement, on retourne à la même conclusion de dire qu'il peut y avoir des excès de risque qui sont observés, mais que, jusqu'à maintenant, toutes les revues de littérature qu'on a regardées qualifient d'insuffisantes, faibles et inadéquates les évidences scientifiques qui démontrent un lien entre les effets sur la santé et les sites d'enfouissement.

4310

Et comme on parle d'exposition au COV et de bioaérosols aussi, au niveau du compostage, bien ça peut tout à fait être la même conclusion, là.

LE PRÉSIDENT :

4315

Est-ce qu'il pourrait y avoir des agents pathogènes?

Mme MARION SCHNEBELEN :

4320

Est-ce qu'il pourrait y avoir des agents pathogènes? Bonne question. Je pense que oui, effectivement.

Il faudrait que je retrouve plus en détail, là, de quoi on parle exactement, mais je pourrais... on pourrait regarder ça, effectivement. Mais oui, je sais qu'il y a des agents pathogènes. Je n'ai pas

4325 le détail. Par contre, autour de moi, je ne sais pas s'il y a quelqu'un de mon équipe, qui est en ligne, qui peut répondre plus spécifiquement à la question.

LE PRÉSIDENT :

4330 En fait...

Mme ISABELLE DEMERS :

4335 Moi, je pourrais peut-être amener quelques informations. Isabelle Demers, de l'équipe de Marion.

LE PRÉSIDENT :

4340 Allez-y, madame.

Mme ISABELLE DEMERS :

Merci.

4345 Selon les informations qu'on a consultées, il y aurait effectivement des organismes pathogènes qui pourraient potentiellement se retrouver dans les émissions du compost, dans les bioaérosols. Donc, je lis... je vous dis qu'on a, là.

4350 C'est des organismes pathogènes d'origine fécale qui sont présents dans les produits de départ, là, qui sont mis dans le compost, des bactéries, des virus, des parasites. On a aussi des organismes pathogènes ou allergisants qui se développent durant le procédé de compostage ou pendant le stockage. On parle surtout des actinomycètes, divers champignons, spores.

4355 Puis, bien on a aussi, des toxines qu'on peut retrouver dans les bioaérosols, des enzymes et des allergènes qui sont libérés par les bactéries, les champignons, les spores. Donc, en gros, c'est ça qu'on a.

LE PRÉSIDENT :

4360 Très bien. Merci, madame.

Alors voilà, ça répond à votre question, monsieur Armani Grecco?

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4365 Oui. Oui, ça répond à ma question. En effet, pour finir, justement, j'irais en disant que justement, comme madame Isabelle Demers a dit, qu'en effet, différents rayons, 1, 2 ou 3 kilomètres sont utilisés pour investiguer des effets sur la santé et qu'il est également assumé que l'exposition de la population à ces contaminants est uniforme à l'intérieur du rayon et que les études
4370 (inaudible)...

LE PRÉSIDENT :

4375 Excusez-moi, mais elle n'a jamais dit ça, là.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

... des sites d'enfouissement recevant des déchets municipaux au Québec...

LE PRÉSIDENT :

4380 Excusez-moi, monsieur Armani. Monsieur Armani Grecco, elle n'a jamais dit ça, madame Demers.

4385 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

(Inaudible).

LE PRÉSIDENT :

4390

Ça, c'est vous, qui, par extension, vous donnez un sens qui n'a pas été donné par madame Demers. En tout cas, madame Demers a répondu à votre question. J'espère que vous...

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4395

Bien en fait, c'est un sens que j'ai lu directement dans les documents de la commission. C'est un sens que j'ai lu directement dans les documents de la commission.

LE PRÉSIDENT :

4400

Peu importe. En fait, ce que je voulais attirer votre...

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4405

Dans les documents de la commission collab. 2009. Collab. 2009 et Kihal-Talantikite et collab. 2017, Mattielo et collab. 2013.

LE PRÉSIDENT :

4410

Très bien. Mais ce que je voulais juste dire, c'est que madame Demers n'a pas dit ce que vous venez d'indiquer. C'est tout simplement ça. Je ne vous dis pas que vous dites des choses erronées.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4415

Ah, OK.

LE PRÉSIDENT :

4420

Je vous dis que madame Demers n'a pas dit ça. Alors merci, monsieur Armani Grecco.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

4425 Ah, OK. Excusez-moi. Moi, je vous parlais juste de la quantification par la zone. Mais merci de m'avoir laissé le temps de parler.

LE PRÉSIDENT :

4430 Je vous en prie. Merci et bonne fin de soirée. — Madame Amélie Côté.

Mme AMÉLIE CÔTÉ :

Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

4435 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

Mme AMÉLIE CÔTÉ :

4440 D'accord. Alors, un des aspects importants pour atteindre les objectifs de réduction à la source et donc de diminuer le recours à l'élimination, bien, ça passe notamment par les leviers que sont les... le levier qu'est les redevances à l'élimination.

4445 Donc, je me demandais, en fait -- donc une question encore adressée au MELCC -- si des analyses ont été faites pour fixer les coûts d'élimination et plus particulièrement des redevances pour qu'elles soient assez élevées afin de dissuader le recours à l'enfouissement et à l'incinération et de favoriser la réduction à la source, le réemploi et le recyclage? À titre comparatif, c'est des choses qui ont été faites, notamment, avec le marché du carbone, où on a évalué quand on augmente à un certain montant par tonne, ça a des effets structurels suffisants pour changer, finalement, les modes de production, par exemple.

4450 **LE PRÉSIDENT :**

4455 C'est une question très claire. — Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

4460 J'enverrais la question à ma collègue Annie Choquette, qui a travaillé plus au niveau du volet des redevances à l'élimination dans le cadre de la... notamment de la stratégie de valorisation de la matière organique.

Mme ANNIE CHOQUETTE :

4465 Oui, bonjour. Annie Choquette, coordonnatrice de la stratégie de valorisation des matières organiques, comme monsieur Trudel l'a présenté.

4470 Bon, alors la question portait à l'effet : est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur les impacts des redevances? Bon, la question que je peux... la réponse que je peux vous fournir, c'est que, dans le cadre de la stratégie, effectivement, on a opté pour utiliser cet outil central là, de...

Excusez-moi, on intervient en même temps. Oui, effectivement. Il y a aussi une autre de mes collègues, là, qui va intervenir, qui travaille au niveau des redevances.

4475 Voilà, on a utilisé cet outil central là. Pour la stratégie, l'objectif étant d'augmenter la redevance à l'élimination. Donc, en ce moment, on est à 23 \$ la tonne et on va augmenter cette redevance-là à 30 \$ la tonne.

4480 Pour faire la modification du règlement sur les redevances et hausser ces redevances-là, on fait une étude des impacts réglementaires dans laquelle on va devoir évaluer l'impact économique que ça aura justement sur l'ensemble du secteur de la gestion des matières résiduelles sur l'économie. Mais l'objectif est bel et bien, effectivement, de rendre la valorisation plus compétitive et de créer, justement, un écart suffisamment grand pour faire en sorte que la matière soit détournée vers les installations de valorisation.

4485 Et voilà. Bon bien, il y a plusieurs pays, en Europe, qui ont opté, justement, pour cette stratégie-là, qui ont d'ailleurs des redevances à l'élimination qui sont assez élevées, toujours dans l'objectif d'augmenter la compétitivité.

4490 Sur ce, je vais passer la parole à ma collègue, Jenny Cliche, qui pourra peut-être offrir un complément d'information.

Mme JENNY CLICHE :

4495 Oui, bonjour. Jenny Cliche.

Donc, il faut comprendre, aussi, que le coût de la redevance n'est pas le seul coût lié à l'élimination. Donc, le Ministère peut effectivement imposer une redevance à l'élimination, de 23,75 en 2021, mais il faut regarder le coût de l'élimination qui peut différer d'un lieu... de l'installation d'élimination à l'autre.

4500 Donc, Claude Trudel le mentionnait, le coût d'installer un lieu avec toutes les technologies qui nécessitent le traitement des lixiviats et tout, un lieu pour choisir lui-même de charger un prix différent d'une région à l'autre.

4505 Donc, de hausser la redevance a un certain pouvoir, mais il y a aussi le coût de base que le lieu peut charger. Donc, c'est sûr que l'augmentation de la redevance a un impact, mais le prix de l'élimination par région, globalement, aussi, est à considérer. Et ça, c'est vraiment les installations qui déterminent le prix qu'ils chargent.

4510 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on peut s'attendre que les lieux d'enfouissement inférieurs à 50 000 tonnes soient moins chers que les grands lieux d'enfouissement?

4515 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Si je peux me permettre de répondre, Monsieur le président -- c'est Claude Trudel.

4520 C'est sûr que c'est énormément plus cher pour les lieux qui exploitent à raison de... Nos petits lieux, notre plus petit lieu qu'on a au Québec reçoit autour de 6 000 à 7 000 tonnes de déchets par année. Quand j'entends un lieu pour les ordures ménagères, là. Donc, par le passé, moi, les

coûts étaient de beaucoup supérieurs, et même du double de ceux des lieux qui ont une plus grande capacité.

4525 Dans ma présentation, j'ai fait un exercice, là, en vous disant qu'autour de 50 000 tonnes de déchets par année, ça commence à être un lieu qui est intéressant au niveau de l'exploitation, au niveau d'être plus abordable au niveau des coûts d'élimination. Mais c'est pour ça qu'on peut intervenir au niveau de la redevance, là, pour ces lieux-là.

4530 Mais c'est sûr que les petits lieux d'enfouissement, ça coûte énormément plus cher que pour les plus gros.

LE PRÉSIDENT :

4535 D'accord, merci. — Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

4540 Donc la redevance, en ce moment, elle est fixe partout sur le territoire. Et les débouchés, par contre, donc ce que vous dites, c'est que vous recherchez à faire une redevance qui rendrait plus concurrentielle la valorisation. Mais est-ce que ce montant-là est le même partout sur le territoire, pour créer cette compétitivité pour le développement de débouché?

4545 Donc, au ministère de l'Environnement, monsieur Trudel ou vos collègues?

M. CLAUDE TRUDEL :

4550 Je peux commencer à répondre puis je vais voir si quelqu'un peut ajouter quelque chose, mais présentement, la redevance, elle est fixe, elle est partout la même sur le territoire du Québec, pour les lieux qui sont assujettis à une redevance.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

4555 Oui.

M. CLAUDE TRUDEL :

4560 Il faut comprendre aussi que, pour certains... ce sont seulement les lieux d'enfouissement technique, les installations d'incinération, les lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition qui sont assujettis à une redevance.

Donc, pour les autres installations où on exploite des lieux d'enfouissement en tranchée, par exemple, il n'y a pas de redevance applicable à l'élimination.

4565 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

4570 Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

4575 Non, mais parce qu'on parlait des différences par région, mais en pratique, là, compte tenu du nombre de lieux d'élimination puis de la répartition régionale, il n'y a pas de compétition dans ça. Je veux dire, dans une région, quand il y a un lieu d'enfouissement technique, il est pas mal en situation de monopole. Est-ce que je comprends bien ça, là?

4580 L'alternative, pour une MRC, c'est d'envoyer ses déchets à 200 kilomètres ou à 300 kilomètres des lieux où elle ramasse les déchets. Il n'y a pas vraiment de compétition, je me trompe-tu par rapport à ça?

M. CLAUDE TRUDEL :

4585 Ça dépend de la région où vous vous situez, justement. C'est sûr que, pour des plus petits bassins de population, si je prends comme exemple dans le Gaspésie, sur la Côte-Nord, et caetera, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, et caetera, il y a moins... c'est sûr qu'il y a moins de compétition à ces endroits-là.

4590 Mais dans le bassin que je dirais plus métropolitain, disons, plus où la moitié de la population
du Québec se situe, c'est là qu'on voit nos plus gros lieux d'enfouissement, c'est là qu'on voit les
lieux qui sont de propriété privée et c'est là qu'on retrouve le bassin de matières résiduelles qui est
généralisé. Les lieux privés, il y en a très peu à l'extérieur de ce territoire-là.

4595 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce que les municipalités ont vraiment le choix de dire : Je voudrais... -- même dans
la région métropolitaine, on s'entend -- de dire que je veux que mes déchets s'en aillent à tel endroit
ou à tel endroit, dans tel lieu d'enfouissement ou dans un autre lieu d'enfouissement, là, que ce
4600 soit... Ou si c'est comme le lieu d'enfouissement qui est disponible pour cette municipalité-là, ça va
être... ils n'auront pas le choix?

M. CLAUDE TRUDEL :

4605 Si je peux continuer ma réponse, c'est sûr que c'est d'abord le rôle d'une municipalité d'offrir
le service de collecte et d'élimination de matières résiduelles. C'est à elle que revient le choix du
mode d'élimination des matières résiduelles. On l'a précisé un petit peu dans notre rapport déposé
au Ministère.

4610 Donc, c'est à elle, elle revient... elle peut décider elle-même d'exploiter un lieu sur son propre
territoire. Elle a d'autres options. On voit, dans les régions éloignées, il y a des regroupements de
MRC, de municipalités qui vont exploiter en commun une installation, justement pour profiter d'une
certaine économie d'échelle. Mais ça revient aux municipalités de décider où elle décide d'envoyer
ses déchets.

4615 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais interpeller la CMM, si vous permettez, là-dessus. — Monsieur Allaire.

4620 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Oui. Alors, bien, merci de me donner la parole, parce que j'avais justement... j'avais une
précision, je pense, qui va éclairer beaucoup la commission.

4625 Les municipalités -- bien surtout, je parle pour mon territoire, la région de... la grande région
de Montréal -- font tous appel à des lieux d'enfouissement privés, du secteur privé, qui sont, en fait,
il y a quatre fournisseurs qui répondent.

4630 Mais l'enjeu principal, c'est que même qu'on peut faire la plus belle planification du monde,
ça... c'est le jeu des appels d'offres publics qui détermine où seront enfouis les déchets. Ce n'est
pas ni la Ville ni la communauté, personne, parce que les lieux sont tous privés.

4635 Donc, c'est évidemment s'il y avait un lieu public sur le territoire, on pourrait orienter les
déchets vers ce site-là, mais dans le moment, c'est le jeu de l'appel d'offres... des appels d'offres
publics -- vu que ça constitue quand même une dépense importante pour les municipalités -- qui
va déterminer lequel des fournisseurs aura le contrat pour les années subséquentes.

Et puis de ce fournisseur-là, évidemment, les déchets seront éliminés au site de ce
fournisseur-là.

4640 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, monsieur Allaire.

4645 Avant de clore la soirée, Monsieur Trudel, j'aimerais effectivement corriger l'information que
je vous avais transmise. Effectivement, c'est dans le rapport du ministère de la Santé et des
Services sociaux et non pas dans le rapport du ministère de l'Environnement, où c'est indiqué que :

4650 « *Le méthane est produit naturellement. Il est incolore et inodore. Au Canada, les émissions
de méthane des sites d'enfouissement représentent 20 % des émissions.* »

Donc, je reviendrai là-dessus demain, mais j'interpellerai le ministère de la Santé plutôt que
le ministère de l'Environnement.

4655 Je tiens à vous remercier pour votre participation à cette première séance de l'audience
publique. Nous allons donc arrêter la première séance et nous reprendrons nos travaux demain, à
13 h 30.

Donc, je vous souhaite de passer une très bonne nuit, et à demain.

4660

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 MARS 2021, À 13 h 30

4665

Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4670



Vanessa Lagacé, s.o.